

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu le commanditaire du projet, Bernard Huchet (mission Bibliothèque numérique) ainsi que l'ensemble du personnel de la Bpi, et notamment Emmanuèle Payen, Isabelle Bastien-Dupleix, Bernadette Saint-Aubin, Francine Figuière, Hina Tapare-Coquatrix, Jérôme Girard, Philippe Poissonnet et Alain Picot, Karim Younès (Service Animation). Mais mon travail n'aurait pu avancer efficacement sans l'aide de Laurent Hugou, Marc Boilloux (service Informatique), Jean-Pierre Berthon (Coordination bibliographique), Marianne Kunstlinger (section documents sonores), Arlette Alliguie (Audiovisuel), Françoise Gaudet (Etudes et recherche), Céline Briet (Presse), Arielle Rousselle (Edition), Dominique Rouillart (service juridique).

Ma reconnaissance va également à tous ceux qui ont répondu au questionnaire ou qui ont bien voulu m'accorder des entretiens : Rodolphe Bailly (service informatique, Cité de la Musique), Isabel Santos (Cité des sciences et de l'industrie), Gilbert Rodriguez (SCD de l'Université Paris X), Véronique Ginouvès (Phonothèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme), Philippe Royer (Service informatique de l'Enssib). François Carles-Gibergues (Producteur de la webradio « les chemins de la connaissance »), Claire Sibille (Archives de France), Cécile Roisin (INRIA).

Enfin, je remercie Pascal Cordereix, mon directeur de mémoire, pour ses conseils et sa disponibilité ainsi que toutes les personnes que j'ai pu rencontrer à la BnF et notamment Laurent Duploux (Informatique), Valérie Game (Juriste), Alain Carou (Département de l'Audiovisuel), François Nida (Chargé de programmation), Luc Verrier (Ingénieur du son), Jean-Pierre Robino (Département de l'Audiovisuel : Bureau de développement logiciel), Pierre Echegaray (Département de l'audiovisuel : consultation et conservation).

Résumé : Réflexion sur la stratégie de constitution et diffusion d'un corpus d'enregistrement sonore extrait des archives de la BPI.

Mettre en œuvre un projet de numérisation et de diffusion en ligne d'archives sonores basées sur des manifestations orales se déroulant dans le cadre d'une bibliothèque constitue un phénomène encore exceptionnel même si de plus en plus d'établissements diffusent des enregistrements audio et / ou vidéo. Le projet de la bibliothèque publique d'information constitue un moyen de mettre en œuvre une politique de conservation de documents jusqu'alors non traités, et de réintégrer l'action culturelle dans les collections de l'établissement.

Descripteurs :

Archives sonores ** France

Droit d'auteur ** Enregistrements sonores ** France

Bibliothèques ** Activités culturelles ** France

Bibliothèque publique d'information (Paris)

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract : **Considerations about the strategy of constitution and diffusion of a sound corpus of recording extracts from the files of the BPI.**

The main point of this work is a project of digitalization and diffusion on line of sound archives based on oral demonstrations happened in a library. This type of implement is still an exceptional phenomenon even more and more establishments diffuse recordings audio and/or video. The Public Library of Information's project is a way for conservation's policy of documents still untreated and the cultural action in the collections of the establishment.

Keywords :

Sound archives ** France

Copyright ** Sound recordings ** France

Libraries ** Cultural programs ** France

Bibliothèque publique d'information (Paris)

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
PARTIE 1 : LA SITUATION DES ARCHIVES SONORES EN BIBLIOTHÈQUE	10
1. LES ARCHIVES SONORES	10
<i>1.1. Définition.....</i>	<i>10</i>
1.1.1. Que recouvre l'expression «archives sonores » ?	10
1.1.2. Bibliothèque numérique ou Webradio	12
<i>1.2. Statut du document sonore et de l'oralité.....</i>	<i>13</i>
1.2.1. Constitution des fonds sonores	13
1.2.2. Le document sonore : une reconnaissance difficile.....	14
1.2.2.1. Un statut culturel dévalorisé avec des fortes contraintes techniques.....	14
1.2.2.2. Des coûts financiers, organisationnels et juridiques	15
1.2.3. Des documents qui suscitent un regain d'intérêt.....	16
<i>1.3. Etat des lieux.....</i>	<i>17</i>
2. QUELLE POLITIQUE : NUMÉRISER ET / OU DIFFUSER ?.....	18
<i>2.1. Des politiques ministérielles différenciées.....</i>	<i>19</i>
2.1.1. Le ministère de la Culture : une politique patrimoniale.....	19
2.1.2. Le ministère de l'Education nationale : diffuser les connaissances...	20
<i>2.2. Les radios sur le Web.....</i>	<i>21</i>
2.2.1. Une concurrence médiatique croissante.....	21
2.2.2. Une politique duale : entre différenciation et convergence.....	22
<i>2.3. Quelle politique pour les bibliothèques ?.....</i>	<i>22</i>
2.3.1. Deux exemples de politiques sonores.....	23
2.3.1.1. La BnF et le département de l'Audiovisuel.....	23
2.3.1.2. La Bibliothèque Universitaire (BU) de Nanterre.....	24
2.3.2. Quels avantages pour les bibliothèques ?	24
PARTIE 2 : LE PROJET DE LA BPI.....	27
1. LE CONTEXTE DU PROJET.....	27

<i>1.1 La «bibliothèque numérique »</i>	27
<i>1.2 Les producteurs de manifestations</i>	29
1.2.1 Le service Animation.....	29
1.2.2 Le service Audiovisuel.....	30
<i>1.3 Le projet «archives sonores »</i>	30
1.3.1 Description du projet.....	31
1.3.2 Un fonds éparpillé et spécialisé	31
1.3.3 Des supports disparates.....	33
2. LES DIFFICULTÉS DU PROJET	33
<i>2.1 Un enjeu : intégrer l'action culturelle dans la bibliothèque et les collections</i>	34
2.1.1 Définir une politique d'action culturelle en accord avec la politique documentaire de la Bpi.....	34
2.1.2 Intégrer le service Animation dans la bibliothèque.....	35
2.1.2.1 Dans l'espace de la bibliothèque.....	35
2.1.2.2 Dans les habitudes de travail de la bibliothèque.....	36
2.1.2.3 Des tentatives d'intégration.....	37
<i>2.2 Une politique documentaire plurielle ?</i>	38
2.2.1 Le projet d'établissement	38
2.2.2 La charte documentaire de la Bpi.....	39
2.2.3 La charte d'action culturelle.....	40
<i>2.3 Organiser l'offre éditoriale sur le Web</i>	41
2.3.1 Les bibliographies en ligne.....	41
2.3.2 Les débats virtuels.....	42
2.3.3 Les éditions de la Bpi.....	42
2.3.4 La bibliothèque numérique.....	43
<i>2.4 La contrainte juridique</i>	43
2.4.1 Le contexte juridique.....	43
2.4.2 Les droits applicables.....	45
2.4.2.1 Les droits d'auteur.....	45
2.4.2.2 Les droits voisins.....	46
2.4.2.3 Responsabilité éditoriale.....	46

2.4.3 Les contraintes spécifiques à la Bpi.....	47
2.4.3.1 Les contrats de cession de droits.....	47
2.4.3.2 Convention de partenariat.....	48
2.4.3.3 Des problèmes organisationnels.....	48
PARTIE 3 : LA CHAÎNE DOCUMENTAIRE.....	50
1. LES QUESTIONS NON RÉSOLUES.....	50
1.1. <i>La base de données Binum.....</i>	<i>50</i>
1.2. <i>Les limitations du système informatique.....</i>	<i>52</i>
1.2.1. L'OPAC et les bases de données.....	52
1.2.2. Faut-il cataloguer exclusivement dans Binum ?.....	53
1.3. <i>Les métadonnées.....</i>	<i>54</i>
1.3.1. Métadonnées préconisées.....	54
1.3.2. Faut-il utiliser l'EAD ?.....	55
1.3.3. Ou privilégier le format Unimarc ?.....	57
1.3.4. La détermination des métadonnées.....	58
1.4. <i>Quelle chaîne documentaire ?.....</i>	<i>59</i>
1.4.1. La chaîne documentaire à la BnF.....	59
1.4.2. Et à la Cité de la musique.....	61
1.4.3. Le traitement préconisé par le consultant.....	61
1.5. <i>Quelle diffusion ?.....</i>	<i>62</i>
1.5.1. Le mode de présentation des documents.....	62
1.5.2. Avec quel système de diffusion ?.....	64
2. DÉBUTER LA MISE EN LIGNE, MÊME SANS TOUS LES ÉLÉMENTS	65
2.1. <i>De l'inventaire au traitement technique des enregistrements.....</i>	<i>65</i>
2.1.1. L'inventaire et la sélection des documents.....	65
2.1.1.1. L'inventaire.....	65
2.1.1.2. Pourquoi sélectionner ?.....	67
2.1.1.3. Quels critères doit-on retenir ?.....	67
2.1.1.4. Quel est le moment le plus propice pour sélectionner ?.....	69
2.1.2. La numérisation	70
2.1.2.1. Numérisation du rétrospectif.....	70
2.1.2.2. Numérisation du volet Actualité.....	70

2.1.2.3. Numérisation des documents joints.....	71
2.1.3. Nommage des fichiers.....	71
2.2. Proposition de mise en œuvre du projet et de traitement.....	72
2.2.1. Débuter avec les capacités actuelles.....	72
2.2.1.1. Traitement des documents.....	72
2.2.1.2. L'accès aux documents sonores.....	74
2.2.2. Redéployer le projet grâce à la base Binum.....	75
2.2.3. Intégrer le multimédia.....	77
3. LE COÛT	78
3.1. Coût de la numérisation et de la base de données.....	78
3.1.1. Le coût de la numérisation.....	78
3.1.2. Le coût de la base de données.....	78
3.2. Le coût humain.....	79
3.2.1. Coût humain de l'inventaire.....	79
3.2.2. Le coût du traitement documentaire.....	80
CONCLUSION.....	82
BIBLIOGRAPHIE.....	83
TABLE DES ANNEXES.....	90

Introduction

La numérisation de fonds anciens de textes et d'images est une pratique répandue, tant dans le monde des bibliothèques que dans celui des archives, qui plus est, déjà largement décrite par le ministère de la Culture ou dans les ouvrages professionnels. Il n'en va pas de même pour les archives sonores dont la numérisation et la diffusion en ligne sur le Web constituent un phénomène encore récent et « marginal ». Pourtant, de plus en plus d'acteurs, plus ou moins éloignés des bibliothèques (universités, radios, établissements culturels, mairies) diffusent des enregistrements audio et / ou vidéo de conférences en ligne mais la réflexion autour de leur diffusion reste embryonnaire et n'a pour le moment suscité aucun travail de synthèse. Dans ce contexte l'originalité du projet de la bibliothèque publique d'information (Bpi) est double. Il s'agit à la fois de diffuser des manifestations orales peu répandues dans les bibliothèques et de valoriser l'activité culturelle d'un établissement dont les collections restent l'élément central.

Certes, la diffusion des archives sonores en ligne nécessite un véritable investissement en temps, en moyens humains et financiers pour peu que l'on veuille offrir aux utilisateurs un réel confort d'écoute et améliorer la recherche de ces documents par une segmentation et une indexation fine. Ce mémoire voudrait démontrer que cet investissement est rentable pour la bibliothèque en terme d'image et répond à une demande des auditeurs. De surcroît, en terme de politique interne, ce projet constitue un moyen de mettre en œuvre une politique de conservation de documents jusqu'alors non traités, et de réintégrer l'action culturelle dans les collections de l'établissement.

Nous allons voir dans quel contexte s'inscrit ce mémoire en rappelant la situation des archives sonores en bibliothèque mais aussi dans trois grands types d'institutions, à savoir les établissements culturels, d'enseignement supérieur et les radios. La suite du propos se veut plus pratique et repose sur le projet de la Bpi. Nous l'avons découpé en deux entités distinctes. La première concerne le contexte du projet et les difficultés liées à l'établissement. La seconde, plus technique, est relative au traitement documentaire des enregistrements, à leur mise en ligne et au coût du développement.

Partie 1 : La situation des archives sonores en bibliothèque

1. Les archives sonores

Il convient tout d'abord de préciser que le présent mémoire ne concernera qu'une partie du média sonore: les conférences audio diffusées en ligne et produites par des institutions culturelles. Toutefois les frontières techniques et institutionnelles étant très perméables sur la toile nous pourrions être amenés à étudier des établissements ou sites qui ne proposent pas de conférences audio en ligne mais dont la problématique se rapproche de notre sujet (cours en ligne, émission de radio, concert...). Pour cela nous allons définir ce que sont les "archives sonores" avant de voir leur rôle et leur place en bibliothèque.

1.1. Définition

L'expression "archives sonores" regroupe des documents de nature et de statut très différents: musique, émissions radiophoniques ou audiovisuelles, témoignages oraux, conférences et colloques, cours, sons naturels... qui ne sont donc pas clairement définis en tant qu'archives par les institutions culturelles mais dont nous tenterons de déterminer la signification.

1.1.1. Que recouvre l'expression « archives sonores » ?

Du point de vue administratif, la loi 79-18 du 3 janvier 1979 définit les archives comme un " *ensemble de documents, quels que soient leur date, leur forme, leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité*¹ ". La loi ne distingue ni ne mentionne expressément " les archives sonores " et ne fait de distinction qu'entre les archives privées et les archives publiques, tandis que le

¹ Loi n°79-18 du 3 janvier 1979. Loi sur les Archives : Article 1. <http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PPEAY.htm> . (Page consultée le 05 octobre 2005).

rapport du Conseil Economique et Social (CES)² ne distingue que les archives sonores des témoignages oraux. Ainsi le substantif «archives» appliqué au son connaît un usage extensif qui le fait appliquer à des documents, à des fonds, qui ne relèvent pas stricto sensu de la définition administrative de l'archive. Dans ce dernier cas c'est leur caractère patrimonial qui leur confère ce statut d'archive.

Cette situation se complique encore avec la diffusion de ces documents sur la toile. Selon Pascal Cordereix³ «l'archive sonore est de moins en moins un document sonore, mais de plus en plus un document, une ressource électronique, intégrant son, texte, image, informatique».

Dans le cadre de la Bpi, l'expression "archives sonores" est restrictive car elle ne regroupe que les enregistrements des manifestations orales de la bibliothèque qui se sont déroulées dans les locaux du Centre Pompidou depuis 1980.

L'indétermination de l'expression est renforcée par la variété des établissements⁴ qui diffusent ces documents : des universités (campus virtuel⁵), des radios (*Les chemins de la connaissance*⁶ de France Culture) ou des établissements culturels (Collège de la cité des sciences et de l'industrie⁷). La diversité des documents et des institutions auxquels ils appartiennent a généré une multitude d'appellations. Les établissements d'enseignement parlent plus volontiers de "ressources sonores" alors que les institutions qui dépendent du ministère de la Culture préfèrent les "archives sonores". Face à cette terminologie souple mais peu descriptive, de nouveaux termes apparaissent sur Internet. Ils précisent l'événement accessible (e-colloque⁸ ou e-conférence) ou l'institution qui les produit (web-radio, web-télé⁹).

La confusion régnant sur Internet concerne également l'aspect des documents en ligne qui prennent plusieurs formes :

- fichiers sonores seuls (la webradio "*les chemins de la connaissance*")

² ELGEY Georgette. Les archives orales : rôle et statut. <http://www.ces.fr> . (Page consultée le 10 octobre 2005)

³ Pascal CORDEREIX. Conservation, traitement et communication des archives sonores au département audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France. Communication aux Journées d'étude de la SFE, Mèze, 29-31 mai 2003. <http://ethnomusicologie.free.fr/jetu-docs-pdf/jetu03-cordereix.pdf>. (Page consultée le 02 septembre 2005)

⁴ Nous avons choisi de privilégier ces trois institutions car elles ont le plus souvent organisé une chaîne documentaire. Toutefois elles ne sont pas les seules à diffuser ce type de document (association, institution politique, site personnel).

⁵ Canal U. <http://www.canal-u.education.fr/canalu/index.php>. (Page consultée le 02 septembre 2005)

⁶ Les chemins de la connaissance. http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/nouveau_prog/connaissance/. (Page consultée le 02 septembre 2005)

⁷ Cité des sciences. Les conférences de la cité. http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/college/05-06prefig/html/index.htm. (Page consultée le 02 septembre 2005)

⁸ LABISO (laboratoire des innovations sociales). Ecolloque. http://www.labiso.be/ecolloque/site/e2_sommaire.php. (Page consultée le 02 septembre 2005)

⁹ COMFM. <http://www.comfm.com/> dresse la liste des radios et télévisions sur Internet. (Page consultée le 02 septembre 2005)

- fichiers multimédias comprenant du son, des vidéos et divers documents textuels (Cité des sciences)
- fichiers vidéos

Les documents présentés peuvent être plus ou moins segmentés avant leur mise en ligne. Certains sites permettent aux internautes de choisir leur mode de diffusion préféré (téléchargement ou *streaming*¹⁰) ou leur connexion (haut ou bas débit).

1.1.2. Bibliothèque numérique ou Webradio

Le second problème, sémantique, concerne la localisation des documents au sein d'unités plus vastes : bibliothèques numériques, virtuelles, sonores, encyclopédie sonore ou encore Webradio et Webtélé. La variété des expressions utilisées montre la diversité des cultures et des usages. Ces termes sont souvent utilisés comme synonymes ou du moins proposent le même type de document.

Les expressions « bibliothèque numérique » ou « bibliothèque virtuelle » sont devenues des synonymes. Toutefois, si une bibliothèque numérique comprend parfois du son (Gallica), ce n'est pas une généralité. Le terme est trop vaste pour les désigner exclusivement et les documents sonores sont en règle générale peu accessibles.

Le terme « bibliothèque sonore » semble mieux adapté au projet. Or ce terme est surtout utilisé par les associations de malvoyants pour signaler les bibliothèques possédant des fonds adaptés à ce public¹¹. Seul un site associatif¹² a opté pour ce nom. Le vocable le plus proche du sujet « conférence en ligne » ne le décrit pas mieux car les documents référencés sont aussi bien des sites de conférences textuels que sonores.

L'expression « archives sonores » adoptée par les établissements de recherche et ceux dépendant du ministère de la Culture, a une connotation patrimoniale qui ne correspond que partiellement à notre sujet puisqu'il s'agit de diffuser des connaissances vivantes malgré le caractère rétrospectif du projet de la Bpi.

Quant aux termes de Webradio ou de Webtélé choisis par l'Ircam ou Canal U pour diffuser leurs conférences, ils se heurtent à une incertitude juridique et financière

¹⁰ Le *streaming* est un procédé technique permettant la diffusion immédiate de vidéo ou de son sur le web. Contrairement à un téléchargement classique, l'utilisateur n'est pas obligé d'attendre que l'intégralité du contenu ait été téléchargé pour pouvoir le consulter. Cette technologie est largement utilisée par les radios et de télévisions.

¹¹ La recherche « bibliothèque sonore » sur Google donne 7 adresses sur 10 pour ce type d'établissement.

¹² Bibliothèque sonore. <http://www.bibliotheque-sonore.org/>. (Page consultée le 02 septembre 2005)

dans le domaine de la gestion des droits d'auteur, mais également à une incertitude technique car ces webradios ou télévisions seraient supposés diffuser leurs émissions en flux continu.

Face à cette pluralité de termes pour décrire une même réalité nous avons choisi d'utiliser l'un ou l'autre en fonction de l'institution qui la produit.

1.2. Statut du document sonore et de l'oralité

1.2.1. Constitution des fonds sonores

Largement sous utilisé et mésestimé comme source documentaire, le son est victime de son immatérialité, de son instantanéité et de la variabilité des paroles. Malgré tout, au 19^e siècle l'étude du matériau oral va se constituer en discipline scientifique grâce aux possibilités offertes par l'enregistrement sonore. En France, c'est l'envie de «*rendre la parole humaine éternisée*» qui incite le linguiste Ferdinand Brunot à créer, en 1911, les «*Archives de la Parole*» constituées de témoignages oraux de la langue parlée. Il va enregistrer des dialectes locaux, des contes populaires, des musiques traditionnelles et du folklore, aussi bien que la parole des hommes célèbres, la diction et le chant des grands artistes. Dans la dynamique des Archives de la Parole¹³ différents établissements culturels créent des phonothèques dans les années 30 : le musée d'ethnographie du Trocadéro (futur musée de l'homme) en 1932, le musée Guimet pour l'Asie en 1933, alors même que les unités de recherche à caractère linguistique et ethnographique se multiplient. Après la seconde guerre mondiale les archives nationales, départementales et militaires commencent à constituer des fonds de documents sonores.

Depuis 1938, la Phonothèque nationale reçoit le dépôt légal des phonogrammes. En 1976, elle devient un département de la Bibliothèque nationale¹⁴ à qui revient la conservation des Archives de la Parole, du Musée de la Parole et du Geste, et la gestion de ce dépôt légal. Ce dernier est enrichi du dépôt légal des vidéogrammes et documents multimédias en 1975, puis des documents informatiques et électroniques en 1992.

¹³ Les "Archives de la Parole" deviennent le Musée de la Parole et du Geste en 1928 et sont intégrées à la Phonothèque nationale à sa création en 1938.

¹⁴ Elle devient Bibliothèque nationale de France en 1994.

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) créé en 1974 recevra pour sa part le dépôt légal de la radio et de la télévision en 1995 (loi de 1992) avec la création de l'Inathèque de France.

Dans les années 1970, des associations comme Dastum (Bretagne), Métive (Poitou-Charentes) et le Conservatoire occitan (Toulouse) naissent et jouent un rôle capital dans la collecte et la diffusion du patrimoine sonore de la France. En dehors des bibliothèques spécialisées ou liées à un laboratoire, seules quelques bibliothèques municipales¹⁵ possèdent un fonds sonore conséquent.

Toutefois un certain nombre de bibliothèques possèdent d'autres trésors sonores. Ils sont constitués des archives des politiques culturelles que ces établissements mènent (rencontres, débats, colloques). Le point commun de ces fonds est d'être grandement inexploité, leur inventaire lui-même est déficient. La diffusion de la mémoire culturelle de ces établissements ne fait que débiter malgré l'accroissement des sites et des projets qui leurs sont consacrés.

1.2.2. Le document sonore : une reconnaissance difficile

Les documents sonores gardent aux yeux des professionnels un statut mineur pour des raisons culturelles, techniques, juridiques, organisationnelles et financiers.

1.2.2.1. Un statut culturel dévalorisé avec des fortes contraintes techniques

Pendant longtemps l'exploitation des sources orales a été dévalorisée. « *L'histoire notamment s'est en grande partie construite sur une critique de la tradition orale face à la solidité du document écrit. La culture française fondée sur l'écrit a ainsi longtemps passé l'oralité sous silence*¹⁶ ».

Cette infériorité culturelle se double de problèmes techniques relatifs à la pérennité et à la durée des supports.

La pérennité est liée à la disposition du matériel capable de lire ces documents. Les outils de lecture ont rarement dépassé un demi-siècle et leur durée de vie baisse encore avec l'évolution technologique. Le projet Prestospace a évalué que

¹⁵ La BM de Lyon a un dépôt d'enregistrements sonores effectués dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'opération « Archives vivantes et ethnotextes » organisée par les ATP et le CNRS entre 1977 et 1981.

¹⁶ Joëlle GARCIA. *Valoriser et préserver le patrimoine oral dans une civilisation de l'écrit : un défi pour les bibliothèques*. <http://www.ifla.org/IV/ifla65/papers/036-146f.htm>. (Page consultée le 02 septembre 2005).

« 70% de ces archives sont en danger parce qu'elles se décomposent, sont fragiles ou sont enregistrées sur des supports obsolètes ¹⁷».

Toutefois la numérisation ne résout pas tous les problèmes. La succession de générations d'ordinateurs et de logiciels rend difficile la lecture et l'écoute d'anciens fichiers. La numérisation nécessite donc de faire migrer régulièrement les données d'un système à un autre et de réfléchir aux formats utilisés.

Par ailleurs la durée d'un document sonore a son importance tant pour la consultation du document que pour sa copie de sauvegarde. Contrairement au livre et à la lecture « en diagonale » qui permet un feuilletage rapide, consulter un document sonore ne peut se faire qu'en « temps réel ». En d'autres termes : Regarder ou écouter une conférence de trente minutes prend trente minutes. Dans l'audiovisuel, il est difficile d'avoir un accès direct sur un élément en particulier. Pour cela il convient de développer les instruments capables de structurer et de décrire ce type de documents.

De surcroît la diffusion des ressources sonores sur Internet n'est pas forcément l'eldorado présenté car :

- Le coût de l'actualisation permanente du site et des outils de consultation (plugs in...) est lourd.
- L'existence de standards concurrents ne facilite pas la diffusion des documents.
- La durée trop importante des accès et des téléchargements due au faible débit sur la plupart des réseaux nuit à la diffusion de fichiers trop lourds (vidéo) bien que la généralisation du haut débit change le contexte.
- Le nombre de connexions simultanées peut se trouver limité en fonction de la bande passante.

1.2.2.2. Des coûts financiers, organisationnels et juridiques

Le coût financier de la numérisation initiale est lourd et le coût global (maintenance, sauvegardes, migrations) inconnu. En effet, au coût initial du transfert du document analogique sur support numérique, il convient d'ajouter les migrations successives. Or le nombre de migrations requises dans le temps est inconnu.

¹⁷ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. 12010 : *Bibliothèques numériques*. http://europa.eu.int/information_society/activities/digital_libraries/doc/fr_comm_digital_libraries.pdf. (Page consultée le 20 septembre 2005).

Néanmoins en raison de la limitation des ressources financières disponibles, il convient de faire des choix organisationnels : sélectionner les contenus à préserver et créer une chaîne documentaire appropriée aux documents sonores numérisés.

A l'heure actuelle, les documents sonores diffusés sont généralement des fonds anciens libres de droits. La Commission des communautés européennes déclare même : « *Il n'est possible pour une bibliothèque numérique d'offrir l'accès à des œuvres qui ne relèvent pas du domaine public sans un changement substantiel de la législation du droit d'auteur ou des accords au cas par cas avec les titulaires des droits* »¹⁸.

De fait, c'est notamment à cause de ces problèmes de droits que les projets de mise en ligne de documents sonores et notamment de conférences dans les établissements culturels sont si peu nombreux.

1.2.3. Des documents qui suscitent un regain d'intérêt

En dépit des freins précédemment évoqués, les documents sonores et notamment les conférences accroissent leur offre et leur audience sur le Web.

D'un point de vue culturel ils suscitent un regain d'intérêt. « *Le goût du public pour le témoignage oral s'inscrit dans un mouvement de recherche d'identité, d'un lien plus immédiat et plus vivant avec le passé*¹⁹ ». La notion de mémoire est plus proche et émotionnelle que l'histoire et devient une référence médiatique constante. Les historiens eux-mêmes intègrent progressivement l'histoire orale dans leurs pratiques.

Par ailleurs l'accès au document sonore permet de démocratiser les connaissances, de faire connaître les collections et l'action culturelle développées par les établissements.

Les médias sonores se diffusent sur le Web en raison de trois avantages :

- La faiblesse des investissements nécessaires à la diffusion des documents sonores par rapport aux documents « audiovisuels » (vidéo).
- Une diffusion sans frontière (si ce n'est linguistique) et indépendante de la législation des pays.

¹⁸ Commission des Communautés Européennes. *Op cit*

¹⁹ Joëlle GARCIA. *Op cit*.

- Le développement de l'interactivité permet d'augmenter les services à l'auditeur. Celui-ci peut créer sa radio, stocker des émissions sur son serveur, récupérer automatiquement les nouveautés grâce au *podcasting*²⁰.

Mais pour que les documents soient connus il faut non seulement les mettre à disposition sur le Web mais aussi les décrire et les référencer correctement. Ce travail est bien celui des bibliothécaires qui doivent s'adapter à de nouveaux formats et supports qui sont ceux du Web. Cette action est menée par différentes instances²¹ qui travaillent à la création et à la diffusion de nouveaux formats dont l'objectif est d'améliorer l'identification pérenne et la diffusion des documents.

1.3. Etat des lieux

Les documents sonores en ligne les plus consultés sont les fichiers musicaux diffusés grâce au *peer to peer*²². Face au succès de ces échanges, d'autres documents sonores sont progressivement apparus en ligne et de nouveaux services sonores nous sont offerts.

Six grandes catégories de personnes physiques ou morales (institutions) mettent en ligne des conférences ou interviews²³.

- Des établissements culturels et patrimoniaux (musées, archives et bibliothèques) mettent en ligne des fonds patrimoniaux et plus rarement des conférences.
- Des universités, via les campus virtuels, mènent une politique d'édition de contenus sonores en ligne active qui va des cours aux conférences.
- Les radios mènent également une politique assez proche des bibliothèques, rediffusant même les conférences de ces établissements (*Les chemins de la connaissance* de France Culture).
- Des centres de recherche, des archives, possédant des fonds très spécialisés, cherchent avant tout à diffuser les corpus oraux recueillis par les chercheurs.

²⁰ Le *podcasting* permet de diffuser des fichiers sonores sur Internet. Les utilisateurs s'inscrivent à un flux qui leur permet de récupérer de nouveaux fichiers audio automatiquement, grâce à son utilisation du format RSS.

²¹ Il s'agit notamment du W3C (<http://www.w3.org/>) et de l'AFNOR (<http://portailgroupe.afnor.fr>)

²² Il s'agit d'une technologie d'échange de fichiers entre internautes qui ne passe pas par un serveur central. Ce type de réseau est très utilisé pour échanger des fichiers audio et vidéos.

²³ Le tableau en Annexe 1, p 92 : *Etat des lieux, diffusion des documents sonores sur Internet* récapitule les différentes initiatives de mise en ligne de documents audio, vidéos et multimédias.

- Les institutions politiques (mairies, conseils régionaux ou généraux) diffusent leurs débats et promeuvent leur politique culturelle.
- Des individus via leurs blogs²⁴ cherchent à diffuser leurs idées ou leurs passions.

Les objectifs de ces établissements sont de quatre ordres :

- Démocratisation de la vie publique. Les institutions politiques, les associations mais aussi les personnes entendent se servir d'Internet pour débattre des faits de société et informer les citoyens (bibliothèque sonore).
- Conservation des documents : mission à ne pas confondre avec la diffusion, mais il est de fait que la numérisation des fonds audiovisuels aux fins de conservation a permis leur diffusion en ligne (INA, BnF).
- Valorisation des fonds de l'institution (Bibliothèques, musées, radio...)
- Diffusion des connaissances. C'est majoritairement le cas des universités et des bibliothèques.

Toutefois la majorité des sites ne gère les conférences que sous la forme d'actualité. L'INSA de Lyon²⁵ traite ses conférences dans la rubrique actualité et aucun lien n'est fait avec la bibliothèque qui liste pourtant les documents numériques. De fait, peu d'établissements les intègrent à leur catalogue²⁶.

2. Quelle politique : Numériser et / ou diffuser ?

La problématique de la mise en ligne des documents sonores, et en particulier des conférences, s'est opérée dans le cadre des changements techniques et culturels qu'ont rencontré les bibliothèques depuis une décennie. Chaque institution (relevant du Ministère de la Culture ou du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche) a réagi différemment aux transformations en cours. Sur Internet ces nouvelles pratiques professionnelles sont rentrées à la fois en concurrence et en relation avec celles de la radio. Que cela soit en termes de numérisation, de traitement ou de diffusion des documents, les questionnements et les contenus se rapprochent. Face à ces nouvelles proximités nous allons voir quelles stratégies se sont mises en place.

²⁴ Le blog est un journal personnel en ligne qui peut comprendre des textes, des images, du son.

²⁵ INSA. <http://www.insa-lyon.fr/pg/index.php?Rub=453&L=1>. (Page consultée le 16 septembre 2005)

²⁶ A l'exception d'établissement comme la Cité de la musique

2.1. Des politiques ministérielles différenciées

2.1.1. Le ministère de la Culture : une politique patrimoniale

Le ministère de la Culture s'est lancé dans la numérisation des fonds appartenant à l'Etat en 1996. Actuellement, les programmes de numérisation rassemblent des fonds conservés dans les services de l'inventaire, de l'archéologie, des monuments historiques, des musées, des archives départementales, des bibliothèques municipales et couvrent 20 régions et 3 directions. L'appel à projets lancé par la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) en 1999 a étendu la possibilité de numérisation aux fonds sonores. Entre 1999 et 2003, une convention avec la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP) a permis de numériser 4 420 heures réparties entre le centre des archives contemporaines (415 heures), le centre de recherche bretonne et celtique²⁷ (465 heures), la maison méditerranéenne des sciences de l'Homme²⁸ (1 145 heures), le musée de l'Homme (118 heures) et le musée national des arts et traditions populaires (2 277 heures)²⁹.

En 2004, à la demande du ministère, l'IRCAM³⁰ a développé un prototype de portail d'accès aux archives sonores numérisées. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été mis en œuvre, dont un avec le Centre historique des Archives nationales (CHAN) permettant une recherche et une navigation dans les témoignages oraux du Fonds Mémoire de la Déportation, ainsi qu'un système de publication auteur (en XML) permettant aux détenteurs de fonds sonores de diffuser leurs fonds numérisés en ligne.

De surcroît, le ministère a édicté une série de règles et de recommandations transmises aux bénéficiaires du plan de numérisation afin de garantir une homogénéité des documents numérisés et de faciliter la gestion ultérieure de ces fonds. Ces recommandations d'ordre juridique et technique s'adressent plus

²⁷Université de Brest. CRBC. <http://www.univ-brest.fr/Recherche/Laboratoire/CRBC/franc/>. (Page consultée le 05 septembre 2005)

²⁸Maison méditerranéenne des sciences de l'homme. <http://www.mmsh.univ-aix.fr/>. (Page consultée le 05 septembre 2005)

²⁹Ministère de la Culture. *Politique et programme*. http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_03.htm. (Page consultée le 05 septembre 2005)

³⁰ IRCAM. <http://www.ircam.fr/>. (Page consultée le 05 septembre 2005).

largement à l'ensemble des bibliothèques publiques auxquelles elles peuvent apporter des réponses dans leur choix de numérisation³¹.

Toutefois, entre conservation, diffusion et valorisation, l'ambiguïté du plan de numérisation d'archives sonores du ministère de la Culture est patente. D'une part, le plan de numérisation a sous-estimé l'importance de l'aspect documentaire, et des fonds entiers sont dépourvus des métadonnées nécessaires à leur accès. D'autre part, les questions juridiques liées à la nature même de ces archives orales restent entières. C'est pourquoi, en l'état, sur les 4 420 heures numérisées, bien peu ont des chances d'être un jour accessibles en ligne. Pour le moment, la plupart restent consultables uniquement sur place³². Malgré les déclarations du ministère affirmant en 2002 que « *la priorité sera accordée aux projets associant campagne de numérisation et opération de valorisation des fonds numérisés*³³», le plan de numérisation répond d'abord à un souci de conservation et de préservation des fonds anciens, la mise en ligne n'intervenant – éventuellement - que dans un second temps.

Dans ce contexte, le projet mis en œuvre par la Bpi semble se rapprocher davantage de la politique menée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en matière de diffusion des connaissances.

2.1.2. Le ministère de l'Éducation nationale : diffuser les connaissances

Depuis 1995, de nombreuses politiques nationales se sont préoccupées de l'intégration des TIC (technologie de l'information et de la communication) dans l'enseignement puis dans la formation ouverte et à distance (FOAD).

Cette politique de mise en ligne et de publication de cours (sous formes écrites, audio ou vidéo) tient aux transformations induites par la société de l'information en terme d'apprentissage et de formation continue. La concurrence accrue des établissements de l'enseignement supérieur et le développement de sites Web

³¹ L'ensemble de ces recommandations sont présentes sur le site du Ministère de la Culture. <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.html>

³² C'est le cas du Centre des archives contemporaines, du Centre de recherche bretonne et celtique, de la majeure partie du fonds du Musée des arts et traditions populaires

³³ MINISTERE DE LA CULTURE. *Comité scientifique pour la documentation informatisée et multimédia : compte rendu de la réunion du 4 décembre 2002.* http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/csdim/csdim_cr04_12_2002.htm. (Page consultée le 05 septembre 2005)

proposant des ressources en ligne à destination des élèves et des enseignants a augmenté l'offre disponible. Ainsi la question du développement des campus numériques s'inscrit à la fois dans la restructuration de l'espace éducatif et dans les nouvelles relations créées entre les ressources et les apprenants grâce aux TIC. Les ministères de l'Education nationale et de la Recherche ont lancé, en avril 2000, un « *appel à projets campus numériques français* » pour soutenir l'usage des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur français et développer une offre française de formation à distance. Dans ce sillage est né Canal-U (projet de la communauté universitaire rassemblant universités, établissements d'enseignements supérieurs et laboratoires de recherche). Canal U diffuse des programmes audiovisuels enrichis de documents pédagogiques. Il rassemble aujourd'hui 11 chaînes dont trois diffusent des conférences³⁴ en vidéo ou en audio.

Cette politique de création de contenus éditoriaux diversifiés (audio, vidéo, texte) a donné naissance à de nouvelles entités, comme les UNT³⁵ (Universités numériques thématiques).

Parallèlement à ces initiatives, la radio s'est adaptée et propose de nouveaux services parfois en relation avec les établissements culturels.

2.2. Les radios sur le Web

Les radios sont confrontées à la concurrence d'un nombre croissant de producteurs d'information sur Internet.

2.2.1. Une concurrence médiatique croissante

A coté des éditeurs d'information traditionnels (télé, radio, presse) et des industriels de la culture qui créent des services de musique en ligne, de nouveaux acteurs se pressent. Il s'agit soit de collectivités publiques (bibliothèques, archives, mairies, universités) qui donnent accès à leurs archives sonores, soit des associations ou personnes qui entendent promouvoir leur action ou faire entendre leur voix (Bibliothèque sonore).

Or ces productions ne se distinguent pas clairement en terme de publication. Comme le note Jean-Michel Rodes de l'INA « *les frontières se dissolvent, la*

³⁴ Il s'agit des chaînes *Colloques et Conférences*, *Entretiens* et *L'Université de tous les savoirs*.

³⁵ La première à voir le jour est l'université médicale virtuelle francophone dont les contenus proposés sont encore peu nombreux

*notion de document s'efface*³⁶ » car ces sites proposent des pages multimédias intégrant sons, textes et images tout comme les radios ou télévisions se développant sur le Web.

Pour autant, les conséquences de cette explosion médiatique sont loin d'être négatives en terme d'écoute. Les Webradios ont vu les radionautes passer de 18 à 30% en un an aux Etats-Unis³⁷.

2.2.2. Une politique duale : entre différenciation et convergence

Les réseaux qui spécialisaient les médias convergent grâce aux TIC. Si la radio et la télévision se libèrent de la rareté des fréquences et du modèle économique liés à la commercialisation de l'audience sur des zones géographiques définies, le public dispose à son tour de moyens d'édition et de distribution audio et vidéo.

Chaque média est donc à la recherche d'une nouvelle stratégie de différenciation via le contenu en ligne et les services proposés. Pour Michel Polacco, directeur de Radio France *«le produit radio va se transformer. Ce produit monomédia, exclusivement sonore, continuera à s'adresser à l'oreille et laissera bien la place à l'imagination et au rêve, mais il sera accompagné de textes, de sons et d'images qui fourniront services, mises en perspective, documentation, navigation vers des thèmes proches ou plus lointains*³⁸». De fait cette vision de la radio du futur est d'ores et déjà mise en œuvre sur les sites de Radio France. Or pour développer ses contenus en ligne, la radio publique s'est alliée à des établissements³⁹ proposant une programmation culturelle importante afin de nourrir la programmation de la webradio *«les chemins de la connaissance* ».

2.3. Quelle politique pour les bibliothèques ?

Ces évolutions rejaillissent sur les bibliothèques qui doivent repenser leurs fonctions et les services qu'elles offrent à distance.

³⁶Jean-Michel RODES. *Web mutations*. Les nouveaux dossiers de l'Audiovisuel. Juin-Juillet 2005, n°5, p 25

³⁷ Philippe COSTE, Guillaume VUILLERMET. *Les nouvelles perspectives de la radio aux Etats-Unis à l'ère du numérique*. Les dossiers de l'audiovisuel. Mars-Avril 2000, n° 90, p28.

³⁸ Michel POLACCO. *La Net radio de service public*. Les dossiers de l'audiovisuel. Mars-Avril 2000, n° 90, pp 30-32.

³⁹ Il s'agit à l'heure actuelle de la BnF, la Cité des sciences et de l'industrie, le Cnam, le Musée des arts et métiers, le Collège de France, le Collège international de philosophie, l'Ina, l'Institut du monde arabe, le Museum national d'histoire naturelle et l'Université Bordeaux III - Michel de Montaigne.

2.3.1. Deux exemples de politiques sonores

De nombreux projets sont menés sur l'inventaire et la pérennisation des documents écrits, mais ces modifications concernent peu les documents sonores. Cela est d'autant plus curieux que ces derniers sont aujourd'hui parmi les fichiers les plus téléchargés sur le Web et que l'offre ne cesse de croître et de se diversifier. Toutefois quelques bibliothèques s'y intéressent.

2.3.1.1. La BnF et le département de l'Audiovisuel

Historiquement parlant, la politique de numérisation du département de l'Audiovisuel a d'abord été initiée dans une optique de diffusion (dans les salles de lectures, puis dans la bibliothèque numérique en ligne, « Gallica ») avant d'être appliquée à la conservation, indépendamment des appels d'offre du ministère de la Culture. En 1996, l'ouverture de l'espace haut de jardin au grand public le pousse à copier une partie de son fonds sonore sur disques compacts enregistrables (CD-R) pour en permettre la consultation sur place avant d'en diffuser quelques morceaux en ligne dans Gallica en 1999. En 2000 le département de l'Audiovisuel lance un plan de sauvegarde systématique de ses collections les plus fragiles qui aboutit à la création d'une filière numérique⁴⁰ pour la vidéo en 2002. Les documents sonores sont intégrés dans cette filière à partir de 2005⁴¹.

Les conférences de la BnF, enregistrées par ses soins⁴², peuvent être consultées sur place et pour certaines d'entre elles sur le site de France Culture, « *les chemins de la connaissance* ». On notera que ce n'est qu'en 1998 que le département de l'Audiovisuel et la délégation à la diffusion culturelle de la BnF (qui programme les conférences et colloques) ont unis leurs efforts pour mettre en œuvre une chaîne de récupération des conférences en vue de leur traitement. Aujourd'hui les fichiers sonores sont catalogués et les notices accessibles via le catalogue BN Opale+. Les enregistrements sonores et vidéos des conférences, sont eux consultables sur place dans les salles de lecture du département de l'Audiovisuel.

⁴⁰ Cette filière intègre la numérisation, la création des métadonnées et l'enregistrement sur mémoire informatique de masse (cassette LTO) et diffusion par serveur. Cela signifie notamment l'abandon du format de numérisation 16 bits-44.1 kHz au profit de la haute définition 24 bits-96 kHz.

⁴¹ Cela doit permettre une meilleure intégration des traitements nécessaires à la mise en ligne d'une partie du fonds dans Gallica, notamment des disques de 78 tours dont les fichiers numérisés doivent être mis en ligne avec les fichiers images des étiquettes et pochettes.

⁴² La BnF organise environ 10 conférences par mois. L'intégralité des enregistrements de ces conférences et colloques, soit plus de 700 documents, est consultable en salle audiovisuelle P au niveau Recherche ; par ailleurs, le département de l'Audiovisuel propose une sélection de 300 conférences en haut de jardin.

Une page web du portail de l'audiovisuel les présentent à l'auditeur. A l'heure actuelle, plus qu'un problème technique ou de gestion de droits, c'est un manque de volonté politique de la BnF qui empêche la diffusion des conférences sur le Web en dépit des demandes du département de l'Audiovisuel.

2.3.1.2. *La Bibliothèque Universitaire (BU) de Nanterre*

L'université de Paris X constitue en 1985 une sonothèque de prêt, ouverte aux étudiants de l'université. Le fonds est constitué de cours enregistrés en vue de l'enseignement à distance. Dix ans après est née l'idée de créer un réseau de sonothèques universitaires sur Internet. A l'heure actuelle le réseau comprend 14 universités françaises et des universités étrangères (russes, allemandes, bulgares). Chaque participant diffusant des documents fait participer à la fois un centre de ressource pédagogique et le service commun de documentation. En 2005, l'encyclopédie sonore recense environ 6000 titres d'archives composées essentiellement des archives de la radio universitaire, de colloques⁴³ et des apports des établissements partenaires. Les documents sont accessibles après inscription sur le site⁴⁴ et téléchargeables gratuitement. Les documents présents dans la base mais non numérisés peuvent être envoyés sur demande. Par ailleurs, la vidéothèque de la BU continue de mener une politique de diffusion du fonds sur place et offre un poste permettant le gravage de documents. Il semble toutefois que ce dernier service ne rencontre pas un grand succès auprès des étudiants⁴⁵.

2.3.2. Quels avantages pour les bibliothèques ?

Il est évident que les retombées possibles d'une mise en ligne des archives sonores et en premier lieu des conférences plaident en faveur de ce type de projet.

Tout d'abord l'accès, la diffusion des connaissances et les services au public sont accrus. Les développements des logiciels audiovisuels font progressivement émerger de nouveaux usages. Les producteurs de contenu, notamment les bibliothèques, doivent donc s'approprier le processus d'édition électronique pour offrir de nouveaux services. Ils doivent permettre aux usagers :

⁴³ Les conférences de l'université de tous les savoirs sont présentes sur le site

⁴⁴ Toutefois les documents les plus consultés sont téléchargeables sans inscription.

⁴⁵ Interview de Gilbert RODRIGUEZ (bibliothécaire à la BU de l'Université Paris X) le 12.10.2005

- d'accéder à un plus grand nombre de documents ou d'extraits de documents.
- de lier les documents sonores à des documents textes ou images ;
- d'inclure en citation les fichiers sons dans les travaux de recherche ;
- de fabriquer des outils pédagogiques afin de faciliter la communication de la recherche ⁴⁶

La mise en ligne des archives sonores favorise une meilleure connaissance des fonds de documents sonores. Le choix des documents à numériser exige une définition des priorités, et donc une étude de leur valeur relative par rapport aux missions de l'établissement. Cette opération permet une meilleure connaissance des corpus sonores.

Elle permet également de valoriser les fonds de la bibliothèque. Ces fonds peuvent devenir une vitrine appréciable pour développer l'image de marque de la bibliothèque.

Elle permet en outre de valoriser la politique culturelle des bibliothèques. Il s'agit de faire connaître les animations menées par la bibliothèque afin de les pérenniser et de les faire connaître à un public plus large. C'est aussi un moyen pour la bibliothèque d'insister sur son rôle culturel et sa place de médiateur entre le public et les documents.

Cette politique permet de surcroît de réintégrer les animations dans les collections de la bibliothèque. La préparation et la mise en œuvre d'un débat, d'un colloque ou d'une conférence nécessitent beaucoup d'efforts pour un résultat limité dans le temps. L'intérêt des archives sonores en ligne réside dans leur présence à long terme sur le site de la bibliothèque ou sur le poste de l'internaute. Les différentes manifestations s'ajoutent les unes aux autres, se complètent pour constituer une bibliothèque sonore, présentation vivante des fonds de l'institution et de son dynamisme culturel.

Les bibliothèques se réapproprient ce qu'elles produisent d'éphémère. Au moment même où les bibliothèques ne possèdent plus ce qu'elles achètent (achat à l'accès de banques de données), la mise en ligne de leur politique culturelle (exposition en ligne, conférences) produit une inversion paradoxale. La politique culturelle entre

⁴⁶ Véronique GINOUVES, Jean-Christophe PEYSSARD. *Valorisation de l'archive sonore à la phonothèque de la MMSH*. <http://www.imageson.org/document516.html#tocto9>. (Page consultée le 14 septembre 2005)

dans les fonds permanents de la bibliothèque alors que les périodiques en ligne tendent à en sortir.

Enfin, la sécurité des collections est améliorée. L'inventaire du fonds qui implique de revenir sur les supports analogiques les plus anciens est un bon moyen de vérifier la qualité sonore des enregistrements. A partir de là, les fonctions de conservation sont accomplies avec plus d'efficacité.

Partie 2 : Le projet de la Bpi

1. Le contexte du projet

La Bpi est constituée de quatre grands pôles : Services aux publics, Développement documentaire, Action culturelle et communication et le pôle Ressources et moyens. Le pôle Développement documentaire comprend notamment la mission Bibliothèque numérique, en charge du dossier archives sonores. La mission est rattachée à ce pôle puisqu'elle ambitionne de développer et valoriser les collections. Mais elle entretient un lien très fort avec le service Animation (dépendant du pôle Animation culturelle et communication) dont les enregistrements constituent une part essentielle du projet.

1.1 La «bibliothèque numérique ».

La mission Bibliothèque numérique est née le 1^{er} octobre 2003. Elle fait suite au projet du directeur de la Bpi de procéder à une numérisation partagée des ressources avec l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)⁴⁷. Toutefois, les problèmes juridiques liés aux droits d'auteur ont infléchi cette politique de numérisation de masse pour donner naissance à trois projets basés sur les manifestations de la Bpi : Cinéma du réel, expositions, manifestations orales et valoriser la politique d'action culturelle entreprise de longue date par l'établissement. Cette orientation a été souhaitée par le responsable de la mission qui a auparavant dirigé le service Animation.

Ce choix offre plusieurs avantages :

- Disposer d'un fonds rare puisqu'il n'a été ni diffusé, ni édité, à l'exception des manifestations qui ont donné lieu à une production écrite via les éditions de la Bpi.⁴⁸
- Disposer d'un fonds propre à la Bpi

⁴⁷ Programme A-4 du projet d'établissement. Depuis 1998, l'Imec est un partenaire officiel du Centre Pompidou. En 2004 une convention-cadre a été signée par Gérald Grunberg, directeur de la Bpi, et Christian Bourgois, président de l'IMEC. Elle prévoit à la fois la coproduction de manifestations culturelles (expositions, colloques, etc.), des actions partagées d'enrichissement documentaire par le recours aux technologies numériques, et des projets de coéditions.

⁴⁸ C'est le cas du colloque « Albert Camus et le mensonge » qui s'est déroulé les 29 et 30 novembre 2002.

- Valoriser l'activité culturelle de la bibliothèque
- Réinsérer cette production, jadis éphémère, dans les collections de la bibliothèque. Les documents sonores peuvent même être réutilisés au sein d'expositions via la mise en place de bornes qui diffusent des lectures, des extraits d'interviews, des débats.
- Associer le service Animation au pôle documentaire en intégrant des documents provenant d'autres services (bibliographies, programmes)
- Pérenniser des documents qui jusque là, n'ont été ni inventoriés, ni conservés.

Les trois grands axes de la Bibliothèque numérique concernent donc les archives du Cinéma du réel, les expositions virtuelles et les archives sonores enregistrées par la Bpi depuis 1982-83.

Le projet "archives du cinéma du réel" doit aboutir fin 2006. Il concerne la mise en ligne d'une base de données exhaustive sur les films projetés depuis la création du festival «cinéma du réel » en 1979.

Quant aux expositions virtuelles, l'étude du projet doit débuter en 2006. Ces expositions ont pour objectif de succéder aux expositions itinérantes créées par la Bpi depuis 1978-79. Ces expositions virtuelles doivent être réalisées en collaboration avec l'IMEC.

Enfin, le projet "archives sonores" a pour objectif de valoriser les manifestations orales de la bibliothèque et d'accroître leur lien avec les collections.

De création récente, la mission «bibliothèque numérique » ne constitue pas, comme son nom l'indique, un service. Ses forces sont donc restreintes même si elle bénéficie du concours d'autres services (Informatique, Animation, Juridique, Presse et Coordination bibliographique) qui font partie des groupes de travail (Archives sonores, Cinéma du Réel) chargés de la mise en œuvre du projet.

La mission est actuellement composée d'une personne, le responsable de la mission, Bernard Huchet, auquel il convient d'ajouter un des régisseurs de la Bpi qui partage son temps⁴⁹ entre le service Animation et celui de la Bibliothèque numérique. Enfin, une troisième personne est actuellement détachée dans ce service pour une période limitée afin de procéder à l'archivage rétrospectif du projet Cinéma du réel. Sa mission n'est donc pas liée au projet qui nous occupe.

⁴⁹ Ce partage est officieux et n'est pas sans susciter quelques tensions.

Toutefois la Bpi va peut-être redéployer un poste de chargé de collection pour les archives sonores⁵⁰ afin de terminer leur inventaire, les cataloguer, les indexer et développer le projet.

1.2 Les producteurs de manifestations

Les Archives sonores sont composées d'enregistrements des manifestations orales de la Bpi créés par les services producteurs d'animation depuis 1980. Il s'agit essentiellement de la salle d'actualité, des services Animation et Audiovisuel.

1.2.1 Le service Animation

Les Archives sonores proviennent surtout des manifestations organisées par la salle d'actualité (1977 à 1997) et par le service Animation (à partir de 1988). La salle d'actualité produisait des conférences, colloques et rencontres en fonction de l'activité éditoriale alors que les conférences du service Animation étaient davantage liées aux expositions de la Bpi et du Centre Pompidou. En 1997, au moment de la fermeture de la Bpi pour travaux, ces deux entités ont été rassemblées pour former un seul service Animation qui s'est recentré sur les manifestations orales faute d'espace d'exposition.

Actuellement le service Animation comprend une quinzaine de personnes provenant de différents corps de métiers (personnel de bibliothèque, graphiste, régisseur). Leur mission est de préparer des expositions et des manifestations orales (débats, colloques, rencontres). Le budget du service animation est de 263 000 euros en 2004. Les manifestations orales ont lieu tous les lundis entre 18h30 et 20h30. Un ou deux colloques sont organisés par trimestre en dehors de ce créneau.

L'évaluation des animations est difficile mais depuis quelques années le service a mis en place un outil⁵¹ qui tente d'évaluer le degré de satisfaction du public. Celui-ci pourrait permettre de sélectionner plus rapidement les documents à diffuser en priorité.

⁵⁰ Le poste était à pourvoir au 1^{er} décembre 2005 mais le redéploiement pose problème et la situation n'a toujours pas été tranchée.

⁵¹ Il compte le nombre d'entrées (comptage approximatif) et permet à l'utilisateur de faire part de son opinion.

1.2.2 Le service Audiovisuel

Ce service dépend du pôle développement documentaire⁵² et comprend 13 personnes dont 7 acquéreurs qui se répartissent les tâches d'acquisition et de programmation. Le budget du service audiovisuel pour la partie animations s'élevait pour l'année 2003 à 49 500 euros sur 126 500 euros de budget total pour un total de 44 séances (5 cycles de films) et 203 films projetés. Ces cycles ont été accompagnés de brochures, présentations, débats, rencontres avec les réalisateurs⁵³. Une part du fonds des archives sonores pourrait provenir du service Audiovisuel qui organise des manifestations dans les domaines du cinéma documentaire et d'animation. Cependant cette option n'a pour l'instant pas été étudiée et les enregistrements n'ont pas été répertoriés. A ce jour, ils demeurent dans les armoires des commissaires⁵⁴.

D'autres services peuvent ponctuellement être à l'origine de manifestations. Ainsi celle qui doit se dérouler autour de Léon Werth en janvier 2006 est organisée par Bernard Huchet (mission Bibliothèque numérique). Il conviendrait donc de traiter comme document à intégrer dans la Bibliothèque numérique toutes les manifestations orales créées par la Bpi, quel que soit le service producteur.

1.3 Le projet «archives sonores »

Le projet archives sonores a été à l'origine de la reprise des enregistrements non traités des manifestations orales de la Bpi. Il vise à mettre à disposition du public sur place et / ou à distance tout ou partie de ces manifestations. Pour mettre en œuvre son projet la Bpi a fait appel à une société de consultants⁵⁵ qui a évalué le fonds, étudié la faisabilité du projet et présenté les outils disponibles. Ce mémoire se situe dans la lignée de ce rapport dont il prend la suite tout en l'amendant sur certains aspects.

⁵² Ce service est intégré au Pôle Développement documentaire mais le responsable du service est membre du groupe de pilotage du pôle Action culturelle.

⁵³ Ils ont été réalisés en relation avec d'autres institutions culturelles ou manifestation : la DLL et le mois du film documentaire, la journée mondiale du film d'animation, le festival d'Annecy, le festival Ciné junior, l'Institut du monde arabe, le Service culturel de l'Ambassade d'Australie, etc...

⁵⁴ Arlette Alliguie (Service Audiovisuel de la Bpi) m'a confirmé que les commissaires des manifestations de ce service détenaient dans leurs armoires quelques enregistrements sonores provenant de débats ou colloques autour du cinéma documentaire.

⁵⁵Baptiste HOUSSIN, Guillaume OLLENDORFF, Jean-Paul ROUX-FOUILLET. *Etude technique, méthodologique et fonctionnelle en vue de mettre en place au premier semestre 2006 une première version de l'accès à des fonds numériques d'archives sonores*. Paris : sept 2005. 98p

1.3.1 Description du projet

Le projet archives sonores comprend deux modules distincts :

- Le volet actualité comprend l'enregistrement intégral de la conférence qui sera offerte aux internautes et aux lecteurs de la Bpi dans la semaine qui suit celle-ci et pour une durée de deux mois maximum. Toutefois, les conférences se déroulant dans le cadre d'un cycle seront présentées deux mois après la fin de la dernière conférence du cycle. Le fichier sonore subira à cette occasion un toilettage⁵⁶ et une description sommaire. L'enregistrement sera proposé sur le site de la Bpi dans la rubrique recherche documentaire : « Archives des débats ».
- Le volet rétrospectif doit comprendre des extraits des manifestations orales numérisés, enrichis autant que possible de documents annexes (programme, bibliographie) et de liens pointant sur les autres ressources documentaires de l'établissement.

Le volet d'actualité a surtout une fonction de rattrapage pour les auditeurs qui n'ont pu venir aux conférences alors que le volet rétrospectif a une vocation documentaire. Ce dernier doit apporter aux auditeurs des informations durables à l'instar d'un livre ou d'un périodique. Le fonds rétrospectif de la bibliothèque numérique a vocation à s'enrichir régulièrement. Par contre le volet d'actualité connaîtra en permanence un certain renouvellement pour coller à l'actualité des manifestations.

Le volet rétrospectif est le plus délicat à mettre en œuvre car il nécessite la création d'une chaîne de traitement des documents sonores pour décrire, indexer, segmenter et retravailler les documents sonores provenant du fonds ancien et du volet actualité. Il s'agit à la fois de les intégrer dans le catalogue de la Bpi et de les rendre disponibles sur le Web à partir d'une base de données spécifique. Cette volonté engendre de nombreuses contraintes techniques et organisationnelles.

1.3.2 Un fonds éparpillé et spécialisé

La première conférence de la Bpi a eu lieu sous la forme d'une conversation-rencontre le 24 février 1977⁵⁷. Néanmoins, les premiers enregistrements conservés datent de 1980. Les manifestations ont été enregistrées de manière sporadique

⁵⁶ Suppression des blancs, des incidents de parcours (sonneries, bruits divers)

⁵⁷ Elle concernait « La vie d'une maison d'édition : les éditions Stock ».

jusqu'en 1984, puis de plus en plus complète de 1985 à 1989 et de manière systématique à partir de cette date. Mais les enregistrements sonores n'ont pas été archivés. Ils sont conservés dans différentes armoires du service Animation. Toutefois certaines manifestations sont cataloguées et consultables par le public de la Bpi dans l'espace « Musique et documents parlés⁵⁸ ». Elles proviennent d'une action des commissaires qui les ont apportées à la section Sons⁵⁹ pour qu'elles soient traitées.

Les cassettes du service Animation sont conservées par les commissaires à l'origine du projet et par la secrétaire du service qui était auparavant celle de la salle d'actualité. Les premières manifestations enregistrées sur disque dur datent de 1998.

Du point de vue du contenu, les archives sonores de la Bpi, telles qu'elles apparaissent dans l'inventaire, ne sont pas équilibrées car les conférences à dominante littéraire sont sur-représentées (entre un tiers et la moitié)⁶⁰. Ces dernières années une légère réorientation a vu le jour. Les débats sur la Mondialisation, sur les religions ont permis de réorienter en partie les manifestations produites par la Bpi. Toutefois nous pouvons nous interroger sur la sur-représentation des conférences à consonance psychanalytique.

Discipline	Dewey	Nombre de manifestations en			
		1989	1990	1993	1994
Bibliothèque, lecture	000	1 ; 0	2 ; 1	0 ; 0	0 ; 0
Information, Médias,	000	1 ; 1	0 ; 3	0 ; 0	0 ; 1
Philosophie	100	1	2	5	0
Psychanalyse	100	3	3	2	3

⁵⁸ Il s'agit des « livres de leur vie », du cycle Borgès, du forum « révolution française » diffusés sur place et sur CD installés dans les juke-box de la Bpi.

⁵⁹ La section Sons fait partie du service « Sons, langues et logiciels » qui lui-même dépend du Pôle développement documentaire.

⁶⁰ Mais elles sont pour l'instant sous-estimées car l'on a pris en compte que les enregistrements en notre possession, à savoir ceux de la salle d'actualité. Or les archives du service Animation (1988-1997) sont encore davantage tournées vers la littérature.

Religion	200	1	0	0	0
Sciences sociales	300	7	4	1	6
Linguistique,	400	1	0	0	0
Sciences	500	1	0	0	1
Médecine	600	2	0	1	2
Arts	700	0	6	2	4
Littérature	800	5	7	11	3
Théâtre	800	0	8	6	4
Histoire	900	5	5	3	4
Total (nombre de conférences)		28	41	31	28

1.3.3 Des supports disparates

Les enregistrements sont effectués par les ingénieurs du son de la Bpi qui dépendent officiellement du service Animation. Toutefois les équipes du Centre Pompidou dépendant de la direction de la production peuvent intervenir ponctuellement pour assurer la captation du son. Les supports utilisés pour ces enregistrements dépendent de la date de l'événement : de type analogique (cassettes audio, VHS en vidéo) et numériques (cassettes DAT, CD-R). Il convient de distinguer ces enregistrements en deux grands ensembles : les archives sonores enregistrées sur cassettes avant 1998 et les documents numérisés sur DVD, DLT ou disque dur à partir de cette date. Le fonds numérisé se compose « *de 221 éléments, correspondants à 47 cycles ou colloques pour un total de 398 heures. Ces données sont numérisées aux formats MP3 et Wave⁶¹* ». Le rapport du consultant évalue à 900 - 1000 heures les enregistrements sur cassettes ou DAT mais il ne tient compte que des enregistrements effectués par la salle d'actualité. Il convient donc de rajouter les enregistrements des services Animation⁶² et Audiovisuel que l'on peut évaluer à environ 200 heures.

2. Les difficultés du projet

Les obstacles au projet concernent la difficile intégration du service Animation au sein de la Bpi, l'enchevêtrement des politiques documentaires et l'absence de

⁶¹ Baptiste HOUSSIN, *Op cit*

⁶² Son activité est plus tardive et plus réduite car ce service consacrait davantage à la création d'expositions jusqu'en 1997.

politique éditoriale sur Internet. Enfin, la contrainte juridique résulte autant de problèmes internes qu'externes.

2.1 Un enjeu : intégrer l'action culturelle dans la bibliothèque et les collections

Nous allons voir pourquoi la politique d'action culturelle peine à définir un plan d'action stable, quelles en sont les raisons et comment la bibliothèque tente d'y remédier.

2.1.1 Définir une politique d'action culturelle en accord avec la politique documentaire de la Bpi

Bernard Huchet rappelle que la programmation doit s'articuler « *sur certains contenus propres à la bibliothèque, et suffisamment représentatifs de son identité pour ne point risquer de s'en voir dissociés dans l'esprit du public*⁶³ ».

Or, la politique d'animation culturelle de la Bpi a été mouvante. Durant les années 80, les différents services de la Bpi ont proposé des animations extrêmement variées en relation avec l'encyclopédisme de l'établissement et en relation avec les expositions du Centre Pompidou⁶⁴. A la fin des années 80, la diversification de la programmation du Centre remet en cause l'interdisciplinarité. Parallèlement la Bibliothèque a considéré que le « *foisonnement même des expositions, la diversité de leurs sujets et de leurs concepteurs conduisent à un éclectisme finalement préjudiciable à l'activité*⁶⁵ ». Dans les années 1990, trois axes sont privilégiés : la photographie et le rapport texte-image, les grandes figures littéraires du XXème siècle, le livre et les arts graphiques. Ces trois axes demeurent aujourd'hui encore la cheville ouvrière du service animation.

Ainsi les archives sonores issues de la politique d'action culturelle de la Bpi restent éloignées de certains buts du projet d'établissement et de sa politique documentaire, notamment en terme d'encyclopédisme où nous avons noté une très nette domination des sciences humaines. En matière de public, les manifestations données dans les années 80 ne s'adressaient que rarement au public de la bibliothèque, à savoir les étudiants qui représentent 70% de celui-ci. Des pans entiers de la bibliothèque n'apparaissent pas ou peu dans les archives sonores

⁶³ Bernard HUCHET. In : CABANNES, Viviane et POULAIN, Martine (Dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. p. 19

⁶⁴ Forum du reportage (1988), Forum de la Révolution (1989)

⁶⁵ Bernard HUCHET, Emmanuèle PAYEN. *L'action culturelle en bibliothèque*. *Op cit*, p88

(loisirs, sciences, autoformation, économie). Le choix de diffusion des archives sonores qui sera effectué devra donc permettre, quand cela est possible, de réorienter le fonds.

2.1.2 Intégrer le service Animation dans la bibliothèque

La Bpi doit à la fois mener une action culturelle propre tout en s'intégrant au Centre Pompidou. La situation de la Bpi dépasse la problématique traditionnelle des bibliothèques publiques « *il n'est pas seulement question pour elle de pratiquer l'animation comme une mise en valeur de ses collections.... L'animation constitue aussi un enjeu majeur pour l'établissement, puisqu'elle est une des clés de sa participation aux activités du Centre Georges-Pompidou⁶⁶* ».

2.1.2.1 Dans l'espace de la bibliothèque

La Bpi a été fermée pour rénovation entre 1997 et 2000. A cette occasion ses espaces ont été entièrement réaménagés. Si les lecteurs ont gagné quelques places, le service Animation a perdu la sienne à l'intérieur des espaces de la bibliothèque. Il n'existe plus d'espaces consacrés aux expositions et aux conférences à l'intérieur de la Bpi même s'il est actuellement question de réaménager la mezzanine et de créer une zone de valorisation des manifestations culturelles à gauche des escalators⁶⁷. L'ancienne salle Jean Renoir, comprenant 130 places, anciennement incluse dans les locaux de la Bpi a disparu, tout comme la salle d'actualité. Or ces espaces internes avaient deux avantages : une indépendance totale vis à vis du Centre Pompidou pour l'organisation des manifestations et une plus grande visibilité de l'action culturelle menée par la bibliothèque.

Depuis la disparition de ces espaces, la Bpi doit partager ceux du Centre Pompidou avec toutes les composantes de celui-ci, notamment le Musée et la direction du développement culturel. Elle ne dispose plus que d'un jour par semaine, le lundi, pour organiser ses débats et conférences dans les salles du Centre. En dehors de cette période, elle doit négocier avec ce dernier l'utilisation des espaces communs. Cela a pour conséquence de dissoudre l'action culturelle dans le Centre Pompidou. Actuellement l'auditeur ne sait plus lorsqu'il vient écouter une conférence, si

⁶⁶ Bernard HUCHET, Emmanuèle PAYEN. *Op cit*

⁶⁷ Bpi. *Projet d'établissement 2003-2007*. http://www.bpi.fr/uploadfile/projet_etablissement.pdf. (Page consultée le 02 septembre 2005).

celle-ci est proposée par le Centre Pompidou ou par la bibliothèque. Ainsi le colloque "histoires coloniales : héritages et transmissions" proposé par la Bpi est présenté dans la même salle que "dans les pas de Hannah Arendt" organisé par le service "Revue parlées" du Centre Pompidou. Or dans les années 90, la Bpi et les "Revue parlées" ont co-organisé des débats dans la salle d'actualité.

2.1.2.2 *Dans les habitudes de travail de la bibliothèque*

Cette séparation physique est renforcée par une séparation mentale propre à l'action culturelle. Le travail des commissaires est en grande partie un travail individuel et solitaire. A la Bpi, les programmeurs assurent la conception (problématique, planification, choix des intervenants, suivi des relations avec chacun d'eux), la rédaction (composition de la brochure Bpi, de celle du Centre et du Bulletin Bpi), ainsi que la réalisation des manifestations (suivi de la partie administrative et financière des manifestations). Ils bénéficient d'une grande liberté dans le choix et la conception des manifestations, à l'exception de quelques demandes qui peuvent relever d'un service, de la direction⁶⁸, voire de la Direction du livre et de la lecture (DLL⁶⁹). Les membres du service sont généralement très satisfaits de cette liberté d'action tout en regrettant parfois leur solitude.

D'autre part, on assiste à une opposition de fait entre organisation d'une collection et action culturelle. La première est centrée sur la diffusion des connaissances alors que la seconde aboutit le plus souvent à une valorisation de l'établissement. C'est du moins le constat établi par E. Payen : « *Il est établi qu'une exposition sur un thème donné, même après un visible succès, n'entraîne pas de véritable accroissement de la consultation du secteur documentaire visé. La production d'expositions n'est donc pas, au sens étroit, une action de mise en valeur des collections : elle se rattache davantage à une politique de promotion de l'établissement*⁷⁰ »

Enfin, nous avons pu noter une variation de temporalité entre les services qui travaillent sur les collections et ceux qui organisent les animations. Dans un cas, il s'agit de constituer, d'organiser et de gérer un fonds qui s'inscrit dans la durée, aboutissant à la création d'un fonds patrimonial. Dans l'autre cas, nous nous

⁶⁸ Les débats autour de Google en 2005

⁶⁹ Les débats relatifs au thème « *savoir vivre ensemble* » sur le racisme et la laïcité.

⁷⁰ Bernard HUCHET, Emmanuèle PAYEN. *Op cit*, p88

situations dans l'événementiel. Cette relation au temps qui peut paraître secondaire conduit au contraire à une organisation et un fonctionnement des services dans des directions opposées :

- Au traitement des collections sur la durée s'oppose l'absence de chaîne documentaire pour le traitement des manifestations.
- Le travail des acquéreurs se fait sur la durée (ils constituent un fonds précis sur l'année) alors que les commissaires peuvent passer d'un sujet ou d'un support à un autre. En témoigne la réflexion d'un commissaire qui reprochait au pôle documentaire son manque de réactivité alors que ce dernier se plaignait de son absence de prévision.
- Le fonds s'organise exclusivement en bibliothèque dans le cas des acquéreurs alors qu'il se produit en dehors pour les animations.

Ces différences aboutissent à la constitution d'une culture professionnelle propre. Par ailleurs, la déconnexion des collections et des espaces caractéristiques de la Bpi entraîne un manque de coordination entre les services auquel tente de répondre la bibliothèque.

2.1.2.3 *Des tentatives d'intégration*

Le service Animation tente de travailler en duo sur les animations afin de faire face aux éventuels départs ou congés de ses membres. Cette organisation doit permettre un regard croisé sur l'organisation de la manifestation mais ce système reste virtuel car la responsabilité d'une manifestation ne se dilue pas.

Par ailleurs des partenariats se sont mis en place entre le service Animation et le pôle Documentaire. Celui-ci peut se dérouler en amont : F. Figuière et C. Geoffroy ont collaboré activement à la mise en place des débats autour de la mondialisation (orientation, achat des ouvrages, choix des intervenants). Mais aussi en aval : la mise en œuvre de l'exposition Bourgois a donné lieu à des réunions de travail entre Isabelle Bastian-Dupleix et différentes personnes de ce pôle documentaire (musique, audiovisuel, Service des documents imprimés et électroniques) pour mettre en avant parallèlement à l'exposition, les fonds que la bibliothèque possède. Toutefois, cet exercice reste limité aux bonnes volontés des uns et des autres. Les groupes de travail qui ont été créés ne permettent pas à l'heure actuelle d'accroître la transversalité et la concertation entre services.

Le service Audiovisuel reste une exception puisqu'il mène conjointement les deux politiques : acquisition et animation, même si sa politique culturelle n'a rien de comparable avec celle du service Animation. Par ailleurs, le service Animation participe aux plages de service public ce qui lui permet de connaître le fonds et de travailler en liaison avec les membres des autres services.

Enfin la bibliothèque numérique peut être une solution. L'intégration des archives sonores à l'intérieur du catalogue permettra à des manifestations éphémères par essence de durer et d'intégrer les collections. Les documents intégrés et valorisés par le catalogue doivent prendre place dans la politique documentaire de l'établissement. Les enregistrements issus des manifestations seront à l'avenir intégrés à une chaîne documentaire.

2.2 Une politique documentaire plurielle ?

Les politiques documentaires et d'action culturelle intéressent particulièrement notre sujet puisqu'elles vont nous permettre de sélectionner les fonds à valoriser. La politique documentaire de la Bpi suit des axes développés par trois documents produits par différentes entités.

2.2.1 Le projet d'établissement

Le projet d'établissement⁷¹ rassemble les orientations définies par les différents pôles et services de la bibliothèque et les classent selon leur priorité.

Deux aspects nous concernent plus particulièrement car ils traitent du développement de la bibliothèque numérique dans des perspectives un peu différentes.

- La politique culturelle de l'établissement est définie dans le cadre du programme D1 : « *La politique d'action culturelle de la Bpi se définit au croisement de son identité de bibliothèque encyclopédique ... et de son inscription nécessaire dans l'animation du Centre Pompidou. Les champs de son intervention ... conduisent l'établissement à privilégier, parmi les domaines d'excellence de la bibliothèque, certains axes prioritaires de programmation :*

-l'actualité et la mémoire

-la transmission et la médiation

⁷¹ Cf Annexe 2 , p97 pour voir les objectifs du projet d'établissement relatifs à la bibliothèque numérique (axes A et D)

- *la création notamment littéraire mais aussi dans le domaine du cinéma documentaire* »⁷²

- L'identité documentaire de l'établissement est développée dans l'Axe A. Cet axe reprend les grands principes de la politique documentaire de l'établissement et fait de la bibliothèque numérique, la bibliothèque du XXème siècle (programme A-4). La bibliothèque doit devenir un « *ensemble hypermédia de référence sur l'histoire culturelle et le mouvement des idées de la seconde moitié du 20ème siècle, à partir du patrimoine de la Bpi et du Centre Pompidou*⁷³ ».

2.2.2 La charte documentaire de la Bpi

La charte documentaire de la Bpi est issue du pôle Développement documentaire et reprend les principes généraux de la bibliothèque pour les décliner (encyclopédisme, actualité, information et formation).

- L'encyclopédisme a pour objectif de traiter tous les domaines de l'information, du savoir et de la création, sous toutes leurs formes et de couvrir un maximum de sujets. « *La vocation encyclopédique de la bibliothèque est inscrite dans les espaces de l'établissement : Information générale, Philosophie-Religions, Sciences sociales, Droit-économie, Sciences-Médecine-Techniques, Arts-Sports-Loisirs, Musique, Langues-Littératures, Histoire-Géographie. L'encyclopédisme visé couvre les disciplines, ...en les excédant largement...Les contenus de l'offre abordent sans exclusive des thèmes comme la cuisine, la mode, le sport, les objets de collection, les travaux manuels, le tourisme, les faits divers ; les cartes et plans*⁷⁴ ». Or les Archives sonores ne recouvrent pas cette grande variété de sujets.

- L'actualité : ce principe doit permettre d'offrir au public une documentation à jour, « *rendre compte des phénomènes les plus contemporains, les évolutions de la pensée et du savoir, les innovations scientifiques et techniques, la création en cours, les mouvements culturels et sociaux des dernières décennies*⁷⁵ ». Mais cette actualité des fonds se trouve toujours en relation avec la notion de référence. Cette notion permet de justifier la sélection documentaire « *cela permet aussi de faire un tri dans une production trop abondante pour être largement suivie*⁷⁶ ».

⁷² BPI. *Le projet d'établissement. Op cit*, p36

⁷³ *Ibid.* p19

⁷⁴ BPI. *La politique documentaire de la Bpi*. Paris : Bibliothèque publique d'information / Centre Pompidou, 2005. p15

⁷⁵ *Ibid.* p19

⁷⁶ *Ibid.* p20

- L'information et la formation visent à promouvoir l'information pratique et sociale et la formation continue. Nous y trouvons la documentation disponible dans le secteur autoformation mais également des ressources juridiques, le secteur «vie à Paris », la presse, les concours et tout ce qui concerne la recherche d'emploi.

2.2.3 La charte d'action culturelle

La charte d'action culturelle doit être finalisée fin 2005, début 2006. Son objectif est d'établir un lien plus étroit entre les collections et l'action culturelle : *« Ce document (la charte culturelle) en cours d'élaboration précisera notamment quels sont pour les équipes de la Bpi les liens indispensables qu'il convient de tisser et de développer entre l'offre documentaire et les manifestations culturelles dont un des objectifs est de faire mieux connaître et de valoriser les collections »*⁷⁷. Au travers de son action, le service Animation entend mettre en place des *«actions pédagogiques destinées à mieux intégrer la population estudiantine aux manifestations»* et établir un lien plus étroit *«entre les collections documentaires, les espaces de la bibliothèque et les manifestations organisées... dans les espaces communs du centre»*⁷⁸. Toutefois le service Animation a déjà distingué *«quatre orientations principales mais non exhaustives»* dans la programmation des expositions 2004-2006. Ces axes ont été déterminés en fonction des actions menées précédemment par ce service. Les quatre points qui ont été privilégiés concernent :

- La réflexion sur l'actualité et la mémoire que l'on retrouve à la fois dans le projet d'établissement et dans la charte documentaire.

- L'espace du livre, de l'édition et des arts graphiques⁷⁹

- Hommage aux grandes figures littéraires, philosophiques et artistiques du 20^{ème} siècle

- Les grandes questions de société, en particulier dans le domaine des sciences humaines.

Ces deux derniers éléments correspondent à la majorité des manifestations enregistrées sur cassettes.

⁷⁷ *Ibid*, p7

⁷⁸ BPI, Service de l'animation. *Programmation des expositions 2004-2006*. Sbur. 5p

⁷⁹ Thème que l'on retrouve dans l'action D-1-2 du projet d'établissement

2.3 Organiser l'offre éditoriale sur le Web

La diffusion des documents sur Internet implique une réflexion de l'établissement sur la politique éditoriale à mener (sélection des documents, organisation du site). L'organisation interne des bibliothèques n'est généralement pas adaptée à la diffusion sur Internet. Les établissements tendent à reproduire la division existant entre les services. Ainsi, la politique éditoriale de la Bpi sur Internet reste vague. Le site Web de la Bpi se présente largement comme une fédération de sites disjoints regroupés sous le vocable Bpi, sans mise en perspective et rapprochement de l'information proposée. Ainsi quatre rubriques et cinq services proposent des fonds en relation avec les conférences et rencontres. La multiplicité des acteurs et l'insuffisance des interactions nuit à la cohérence de la politique documentaire et éditoriale de la Bpi et ne permet pas à la bibliothèque de présenter une offre claire autour des manifestations.

2.3.1 Les bibliographies en ligne

Les bibliographies en ligne sont réalisées par les services "Accueil des publics" et "Documents imprimés et électroniques". Certaines ont trait à des colloques (l'histoire coloniale), d'autres relèvent des activités propres aux services (le cirque). Les bibliographies sont ajoutées progressivement, par date et sans classement. L'outil Web utilisé par la Bpi ne permet qu'un archivage chronologique. Aucune relation n'est clairement établie avec les manifestations qui les ont suscitées. Le webmestre qui gère par ailleurs la rubrique «recherche documentaire» a créé un lien avec l'agenda culturel présentant le colloque sur l'histoire coloniale. Mais les liens transversaux ne sont pas prévus à l'origine et dépendent de la bonne volonté ou du degré d'information des différents intervenants. Quant aux bibliographies distribuées aux auditeurs par le service Animation, elles ne figurent pas sur le Web, à moins qu'une concertation en aval ait pu s'établir (manifestation sur le féminisme).

2.3.2 Les débats virtuels

Suite à la mise en œuvre du colloque *Text-e* en 2001-2002⁸⁰, la Bpi et la société GiantChair ont décidé de continuer leur collaboration en créant le site "débats virtuels"⁸¹ en 2004. Ce site a pour objectif d'accueillir des débats associés ou non à des manifestations réelles de la bibliothèque. Les internautes peuvent débattre des questions soulevées, lire les textes et écouter des enregistrements avant et après la manifestation. Les débats restent archivés sur le site. Pour le moment les débats ont fréquemment été co-organisés par le service Etudes et recherche et le service Animation (Les enjeux culturels des moteurs de recherche, Autour du polar, Google) sans qu'un service ne soit responsable officiellement du suivi éditorial du site. Le responsable de la mission Bibliothèque numérique est convié aux comités de travail autour des thèmes choisis mais il n'intervient à aucun moment dans la mise en œuvre des débats virtuels. Quant aux liens futurs avec les débats sonores, ils n'ont pour le moment pas été envisagés.

2.3.3 Les éditions de la Bpi

Le site des éditions de la Bpi a été créé en 2003 par la société GiantChair. Le site diffuse le catalogue des éditions de la Bibliothèque publique d'information - Centre Pompidou. Parmi les ouvrages diffusés se trouvent la collection «*Parole en réseau*» dont une partie des textes est disponible en ligne. Les ouvrages édités par les différentes collections reposent sur une partie des débats organisés par le service Animation. On trouve également sur ce site des extraits sonores (lecture de la manifestation «*D'encre et d'exil*» sur Haïti). Si une réflexion a déjà été menée sur l'interaction entre la politique éditoriale de la Bibliothèque numérique (diffusion et archives sonores) et le service Editions, elle a abouti à une conclusion toute politique stipulant «*qu'aucune rivalité d'usage n'avait lieu d'être et que la mise en diffusion de tous les documents était bienvenue et complémentaire... Ces diffusions peuvent fonctionner en synergie et non en opposition*⁸²». Toutefois les liens à mettre en place et la mutualisation du travail n'ont pas encore été envisagés.

⁸⁰ Text-e est présenté comme le premier colloque entièrement virtuel. Il vise à explorer l'impact d'Internet sur la lecture, l'écriture et la diffusion du savoir. Le colloque s'est déroulé du 15 octobre 2001 jusqu'à fin mars 2002. Il est consultable en ligne : <http://www.text-e.org/>

⁸¹ Les débats virtuels sont présents à l'adresse suivante <http://debatvirtuel.bpi.fr> et accessibles par la rubrique «*recherche documentaire*»

⁸² BPI. *Comité éditorial du 16 juin 2005*. Visible – Sbur. P10

2.3.4 La bibliothèque numérique

La bibliothèque numérique sera présente dans la rubrique "recherche documentaire" du site de la Bpi. Le vocable actuellement choisi "archives des débats" ne rend absolument pas compte du fonds présenté aux internautes (conférences sonores en ligne de la Bpi). D'autant que la rubrique est proposée immédiatement après les «débats virtuels» qui reprennent en partie des manifestations de l'établissement.

Par ailleurs, les documents sonores seront proposés à terme sous forme d'extrait dans le catalogue de la bibliothèque. Il faudra alors mettre en relation ces documents avec les autres éléments présents sur le site de la Bpi (bibliographie, débat virtuel...).

2.4 La contrainte juridique

Cette contrainte s'inscrit dans un contexte où l'information a acquis une valeur économique et représente un investissement rentabilisable. Les bibliothèques soumises aux pressions des ayants-droit doivent intégrer l'aspect juridique à leur pratique.

2.4.1 Le contexte juridique

Les nouveaux moyens de diffusion numériques et notamment sur Internet (*peer to peer*, webradio, audioblog, site Web) facilitent l'accès gratuit aux œuvres mais peuvent porter atteinte aux droits d'auteur. Cette situation aboutit actuellement à un climat d'insécurité qui se caractérise par la multiplication de mesures techniques de protection (DRM, Tatouage) et par une répression accrue envers les utilisateurs. Les bibliothèques elles-mêmes sont victimes de cet emballement juridique, soit dans leur fonction d'animation et de valorisation, soit dans l'accès même aux ressources électroniques. Ainsi, la cour de Cassation a condamné l'association Paris - Bibliothèque pour avoir exposé des photographies sans avoir sollicité l'autorisation des auteurs⁸³. Or comme le signale Cécile Durand

⁸³Dans deux arrêts du 6 novembre 2002. Dans la première affaire, Paris bibliothèque a été condamnée au titre du droit patrimonial du photographe. La Cour de cassation a souligné que l'autorisation de l'auteur était également nécessaire pour l'exposition d'une œuvre reproduite sur la première page d'un journal. Dans le second cas, la juridiction a considéré qu'il y avait atteinte tant aux droits patrimoniaux qu'au droit moral de l'auteur car une photographie avait été exposée dans un format qu'il n'avait pas autorisé.

(spécialiste des droits d'auteur)⁸⁴ « *le Droit n'est pas forcément des plus appropriés à la matière que nous évoquons. En revanche, il n'en demeure pas moins qu'il s'applique et qu'il convient de trouver des solutions*⁸⁵. Notamment en cas de refus d'un intervenant, la bibliothèque doit s'interroger sur la manière de réagir. Pour Yves Alix (Conservateur de la Ville de Paris)⁸⁶, elle peut « *pour décider de faire quelque chose qui est théoriquement interdit ... mais qu'on estime entrer dans le champ des droits qui sont reconnus par ailleurs aux usagers (il y a là un conflit de droits ; le plus souvent le schéma est celui d'un droit général – ou fondamental – confronté à un droit particulier), il faut évaluer le risque. Eventuellement le prendre. Mais pas seul. Et en toute connaissance de cause* ».

De fait, toutes les personnes qui se sont interrogées sur l'exploitation des ressources sonores en France, souhaitent que le législateur prenne conscience de l'intérêt d'aplanir la situation et agisse. En témoignent la multiplication des ouvrages qui traitent de ces questions, notamment le guide des corpus oraux⁸⁷ et les pages du site Web du ministère de la culture consacrées aux questions juridiques liées à la numérisation⁸⁸. En parallèle des associations professionnelles⁸⁹ se sont regroupées pour lutter contre le projet de loi⁹⁰ relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DAVSI). Ce projet de loi ne prévoit pas d'exception pour les bibliothèques et les établissements d'enseignement. Or, les coûts d'accès aux documents numériques (notamment les bases de données) sont devenus excessifs pour les bibliothèques, et les entreprises ou les ayants-droit tendent à exiger un paiement pour tout usage et à limiter les droits des usagers (droit de faire une copie privée, de citer, d'analyser des informations).

⁸⁴ Cécile DURAND est l'auteur d'un Mémoire de DESS « Propriété intellectuelle et communication » de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV, intitulé « *Folklore et droit d'auteur* » en 1999-2000.

⁸⁵ Cécile DURAND. *Introduction aux problèmes juridiques des archives sonores non publiées*. Journées d'étude de la SFE, Méze, 29-31 mai 2003. <http://ethnomusicologie.free.fr/jetu-docs-pdf/jetu03-durand.pdf> (Page consultée le 25 septembre 2005)

⁸⁶ Yves ALIX. *Permis- autorisé*. Grenoble : ABF, 2005. <http://www.abf.asso.fr/IMG/doc/alix.doc>. (Page consultée le 25 septembre 2005)

⁸⁷ MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Délégation générale à la langue française et aux langues de France. *Guide des bonnes pratiques pour la constitution, l'exploitation, la conservation et la diffusion des corpus oraux*. Mai 2005. http://www.culture.gouv.fr/culture/dgIf/Guide_Corpus_Oraux_2005.pdf. (Page consultée le 24 septembre 2005).

⁸⁸ MINISTERE DE LA CULTURE. *Informations juridiques*. http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_05.htm. (Page consultée le 24 septembre 2005).

⁸⁹ Il s'agit d'une inter association qui regroupe des archivistes, des bibliothécaires et des documentalistes. Elle réclame une législation équilibrée en matière de droit d'auteur dont l'argumentaire est développé sur le site de l'interassociation : http://www.droitauteur.levillage.org/spip/article.php3?id_article=49

⁹⁰ Ce projet transpose la directive européenne du 22 mai 2001

Cependant le mouvement qui est né autour des licences libres et du mouvement open source a inspiré les licences *créatives commons*⁹¹. Celles-ci pourraient permettre aux bibliothèques d'assurer une meilleure communication de leurs documents.

2.4.2 Les droits applicables

Dans ce contexte les bibliothèques qui mènent une politique d'action culturelle active doivent connaître le droit applicable aux conférences mais aussi aux publications sur le Web et mettre en œuvre des contrats de cession de droits adaptés à la politique de leur établissement.

2.4.2.1 Les droits d'auteur

Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L.111-1⁹² du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) auquel les conférences sont soumises (L 112-2)⁹³.

Ces droits comportent deux types de prérogatives, des droits patrimoniaux qui permettent à l'auteur d'autoriser les différents modes d'utilisation de son œuvre et de percevoir en contrepartie une rémunération et des droits moraux dont la finalité est de protéger la personnalité de l'auteur exprimée au travers de son œuvre.

Les droits patrimoniaux comprennent les droits de reproduction⁹⁴ et de représentation⁹⁵. Ces droits sont temporaires et cessibles mais le consentement de l'auteur doit être obtenu pour chaque procédé de reproduction et chaque mode de représentation. La reproduction ou la représentation d'une œuvre effectuée sans leur accord est considérée comme un acte de contrefaçon⁹⁶.

⁹¹ Les contrats Creative Commons permettent d'autoriser à l'avance le public à effectuer certaines utilisations selon les conditions exprimées par l'auteur. En France, le Centre d'étude et de recherche de science administrative (Cersa) traduit la licence originale de langue anglaise. <http://www.cersa.org/article269.html>

⁹² « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial ».

⁹³ L 112-2 du CPI « sont protégés comme œuvre de l'esprit : les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature »

⁹⁴ Article L. 122-3 du CPI. « Le droit de reproduction consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer au public d'une manière indirecte »

⁹⁵ Article L. 122-3 du CPI. « La représentation consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque, et notamment : 1° Par récitation publique, présentation publique, projection publique et transmission dans un lieu public de l'œuvre télédiffusée ; 2° Par télédiffusion. La télédiffusion s'entend de la diffusion par tout procédé de télécommunication de sons, d'images, de documents, de données et de messages de toute nature. »

⁹⁶ La contrefaçon est passible de 300 000 euros d'amende et de trois ans d'emprisonnement, voire 500 000 euros et 5 ans de prison si le délit a été commis en bande organisée.

Les droits moraux comprennent quatre types de prérogatives : les droits de divulgation⁹⁷, de respect de l'œuvre⁹⁸, de paternité⁹⁹ et de repentir¹⁰⁰. Les droits moraux ont un caractère inaliénable, perpétuel, et imprescriptible. Ils ne peuvent faire l'objet d'une renonciation ou d'un transfert par voie contractuelle.

Tout travail sur un enregistrement suppose le plus souvent des coupures au cours du montage. Celles-ci doivent être expressément autorisées par les auteurs de l'intervention en vertu de leur droit moral.

Le droit d'auteur s'applique également à tous les documents qui sont produits durant la conférence puis diffusés par la suite sur le Web (photos, Powerpoint, sons...)

2.4.2.2 *Les droits voisins*

Les droits voisins concernent notamment l'artiste interprète¹⁰¹ et protègent son interprétation. C'est le cas des lectures pour les conférences diffusées par la Bpi. Les artistes interprètes jouissent du droit exclusif d'autoriser la communication au public, la diffusion, la reproduction de leurs interprétations et des enregistrements pendant 50 ans ainsi que d'un droit moral sur leurs interprétations.

2.4.2.3 *Responsabilité éditoriale*

Cette mise à disposition des enregistrements sonores sur Internet met également en jeu des questions de responsabilité éditoriale. Tout site Web est considéré comme une publication et relève en France des lois sur la presse et sur l'audiovisuel (1881 et 1986). Les bibliothèques qui mettent en place des forums ou diffusent des propos qui peuvent être jugés diffamatoires, sont susceptibles d'être poursuivies. Il en est de même pour tout propos susceptible de tomber sous le coup de la loi (propos négationnistes, pédophiles, faisant l'apologie du nazisme, du crime, etc). Concernant la gestion des droits multimédias sur Internet, la SACEM a mis en place un guichet unique, le SESAM¹⁰². Cet organisme gère les droits SACEM

⁹⁷ L'auteur décide du moment et des conditions selon lesquelles il livrera son œuvre au public (CPI, art L.121-2)

⁹⁸ L'auteur peut s'opposer à toute modification susceptible de dénaturer son œuvre.

⁹⁹ La mention du nom et de la qualité de l'auteur doit figurer sur tous les modes de publication de son œuvre. C'est aussi l'obligation pour tout utilisateur de l'œuvre d'indiquer le nom de l'auteur.

¹⁰⁰ permet à l'auteur, nonobstant la cession de ses droits d'exploitation de faire cesser l'exploitation de son œuvre ou des droits cédés, à condition d'indemniser son cocontractant du préjudice causé (CPI, art, L.121-4).

¹⁰¹ L'article L 212-1 du CPI définit l'artiste-interprète comme « *la personne qui représente, chante récite, déclame, joue ou exécute de toute autre manière une œuvre littéraire ou artistique, un numéro de variétés, de cirque ou de marionnettes.* »

¹⁰² Le SESAM présente ses missions et propose des nombreuses informations (tarifs) sur son site : <http://www.sesam.org/indexanim.html>.

(musique), ADAGP (image), SACD (œuvres dramatiques), SCAM (œuvres multimédia), SDRM (droit de reproduction), dès lors qu'un site veut mettre en ligne des documents encore sous droits. La bibliothèque doit donc les consulter avant toute mise en ligne.

2.4.3 Les contraintes spécifiques à la Bpi

A la Bpi, le commissaire de la manifestation fait une demande de service auprès de son chef de service ou de pôle. Une fois la demande signée, elle est transmise au service juridique. La demande comprend la liste des intervenants avec tous les éléments permettant de les contacter. Le service juridique transmet alors le dossier aux intervenants qui doivent le retourner signé. Les conférences enregistrées sont traitées comme des interviews, chaque intervenant (animateurs, artistes, conférenciers) est détenteur du droit d'auteur. Les conteurs et les lecteurs sont dans la position de l'artiste interprète et sont titulaires des droits voisins pour leur interprétation des textes.

2.4.3.1 Les contrats de cession de droits

Le contrat de cession de droits¹⁰³ formule les autorisations que l'intervenant doit accepter. Ces contrats sont spécifiques à chaque établissement¹⁰⁴ et doivent être explicites. Le contrat doit préciser distinctement : la nature des droits cédés, la durée de cession et de manière exhaustive les usages envisagés par la bibliothèque ainsi que les modalités de diffusion et d'exploitation qui doivent être mentionnées et acceptées par les ayants-droit (copies, communication au public sur un site Internet, radiodiffusion, revues et fascicules).

A la Bpi, depuis 2001 les contrats envisagent la possibilité d'une diffusion sur Internet par *streaming* ou en téléchargement. Avant cette date, les manifestations enregistrées ne seront diffusées qu'à la Bpi car le travail de recherche pour

¹⁰³ En cas d'enregistrement un contrat de cession de droits s'impose dès lors qu'il est question de reproduire (même à des fins de conservation) et de diffuser à un public l'enregistrement en question. Un exemplaire de contrat pour les intervenants de la Bpi est consultable en annexe (Annexe 3, p99).

¹⁰⁴ Pour comparaison, le contrat d'écriture et de cession des droits d'auteur de l'Université Paris X – Nanterre comprend 10 rubriques. Il comprend notamment l'étendue des droits cédés : droits de reproduction, de représentation, de conversion, d'adaptation et le droit d'exploitation secondaire, notamment le « droit de répertoire, de classer et d'identifier l'œuvre dans la banque de données de "l'Encyclopédie sonore" ».

retrouver les conférenciers et s'assurer de leur accord représente une charge que la Bpi ne peut assurer¹⁰⁵.

2.4.3.2 Convention de partenariat

La bibliothèque peut retransmettre ses conférences sur d'autres sites. Il peut s'agir d'autres bibliothèques, des universités ou des radios¹⁰⁶. Pour cela, les établissements signent des conventions de partenariat. La Webradio, « *les chemins de la connaissance* » a également pris contact avec la Bpi en vue de diffuser leurs conférences et colloques mais les pourparlers n'ont pu aboutir à un accord¹⁰⁷. Selon Valérie Game¹⁰⁸, chef du service juridique de la BnF, pour la radiodiffusion, il peut-être « *opportun de renvoyer à un avenant au contrat pour en prévoir les conditions lorsqu'elle se concrétise (nombre de passages, horaires des passages, dans quels délais : au cours de l'année par exemple...) ainsi que la rémunération* ».

2.4.3.3 Des problèmes organisationnels

L'organisation entre les services juridique et Animation pose plusieurs problèmes à la bibliothèque numérique. D'une part le service Animation n'est pas partie prenante de la transmission des contrats. Les intervenants reçoivent les contrats sans que le commissaire, avec lequel ils sont en contact, les aient prévenus. Les commissaires peuvent ou non leur en parler. Il semble que fréquemment cela ne se fasse pas, à la fois par manque de temps et parce que cet aspect de leur métier n'est pas correctement perçu¹⁰⁹. De fait, les commissaires ne rappellent pas aux intervenants que les documents doivent être renvoyés avant la manifestation. Or pour pouvoir mettre en ligne les conférences dans le volet actualité, les autorisations de diffusion doivent avoir été traitées par le service juridique avant leur mise en ligne. Ainsi, le cycle mémoire vive n'a pu être diffusé car les

¹⁰⁵ Le travail visant à inventorier, rechercher et obtenir l'accord des ayants droit pour l'exposition Bourgeois qui s'est déroulée à la Bpi en 2005 a été estimé à trois semaines de travail temps plein. Interview de Karim Younès (service Animation, Bpi, le 09.10.2005)

¹⁰⁶ Notamment France Culture dans le cadre des "chemins de la connaissance" et "des sentiers de la création"

¹⁰⁷ François Carles-Gibergues (producteur de la webradio) a affirmé que les contrats de partenariat n'avaient posé aucun problème à l'exception de la BnF et la Bpi. Le problème avec la BnF a été réglé alors que les contacts sont rompus avec la Bpi qui s'est déclarée dans l'impossibilité de signer.

¹⁰⁸ Valérie GAME. *Faire connaître ses collections*. <http://www.abf.asso.fr/IMG/doc/game.doc>. (Page consultée le 24 septembre 2005).

¹⁰⁹ Lors d'une réunion de service ou était expliqué le fonctionnement de la bibliothèque numérique, il est apparu clairement que l'aspect juridique était un élément que le service Animation ne souhaitait pas prendre en compte.

autorisations n'ont pas été signées à temps et il est plus difficile d'obtenir ces autorisations après le colloque car les commissaires n'ont plus de relation avec les conférenciers.

De plus, pour développer une bibliothèque numérique multimédia il est nécessaire que les commissaires sensibilisent les intervenants aux questions juridiques, notamment pour les documents joints (images, textes) présentés lors des conférences et dont ils doivent détenir les droits.

Par ailleurs le contrat lui-même pose problème. La longueur des contrats dérouté les intervenants qui ne prennent pas le temps de le lire s'ils ne sont pas familiarisés avec le vocabulaire juridique. Le recours à un contrat peut avoir tendance à dramatiser les relations entre les intervenants et la bibliothèque d'autant que leurs relations sont généralement basées sur la confiance réciproque. Les détails mentionnés dans le contrat peuvent les rendre méfiants et faire resurgir des craintes. Les auteurs peuvent y voir un piège, le risque d'une déformation de leurs propos, voire d'une spoliation. Ainsi, il pourrait être plus simple de s'inspirer d'un contrat de type *Creative commons* ou apparaîtrait clairement ce que les intervenants interdisent ou autorisent.

Par ailleurs, les relations du service juridique avec différents acteurs semblent difficiles comme le montre le cas de la radiodiffusion précédemment évoqué. Cela est d'autant plus étrange que les conférences du Centre Pompidou sont diffusées par Radio France.

Partie 3 : La chaîne documentaire

1. Les questions non résolues

Pour mettre en œuvre le projet "Archives sonores", je me suis heurtée à trois problèmes. Le premier réside dans les préconisations et les pistes développées par la société de consultant qui a opté pour une conception idéale du projet. J'ai donc dû reprendre les recommandations du rapport et voir dans quelles mesures elles pouvaient s'appliquer concrètement au projet Archives sonores en fonction des contraintes financières et humaines.

La seconde difficulté résulte de l'aspect dual du projet. Il est composé d'un volet actualité qui repose sur une technologie déjà présente et prête à l'emploi, et d'un volet rétrospectif ou tout ou presque est à construire.

Enfin, la dernière difficulté provient de la chaîne documentaire dont la mise en œuvre dépend à la fois du personnel disponible et de la finesse du travail à effectuer sur les documents sonores. Or actuellement la mission ne peut fournir que des fichiers sonores bruts, à l'exception du toilettage du fichier effectué par l'ingénieur du son.

Durant le stage, certaines décisions ont été prises concernant les documents sonores (numérisation et nommage des fichiers) alors que d'autres en sont encore à l'état de réflexion (base de données, chaîne documentaire, métadonnées). Dans ces domaines nous ne pourrions donc qu'avancer un certain nombre de pistes.

1.1. La base de données Binum

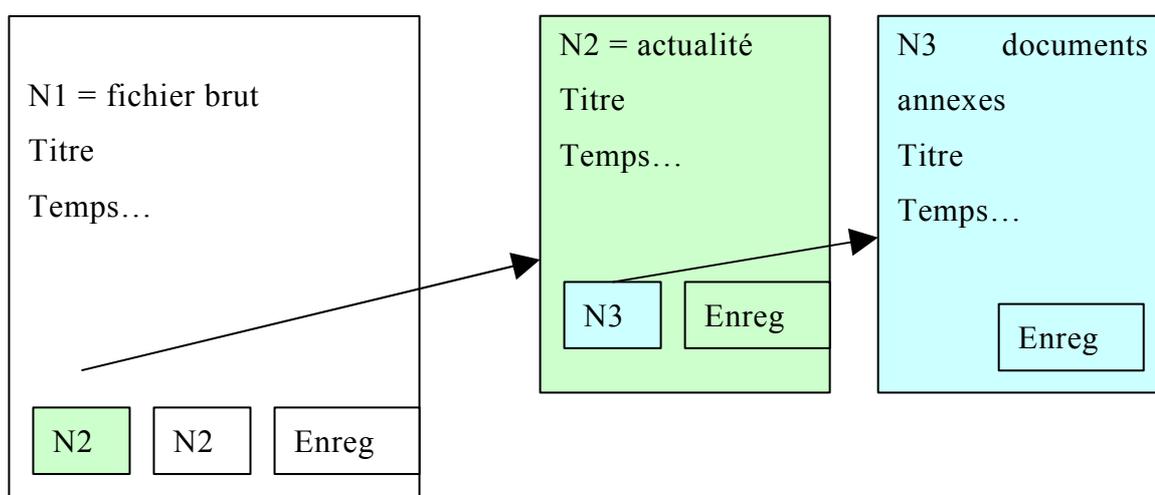
Le consultant a conclu à la nécessité de créer une base de données spécifique aux documents sonores. Celle-ci doit permettre de réaliser en un lieu unique les tâches d'indexation, de sauvegarde des données techniques, juridiques et de publication.

Cette base nommée Binum doit également gérer à terme les documents des expositions virtuelles. Cette solution nécessite la création d'un cahier des charges afin de passer un appel d'offre. Le rapport¹¹⁰ liste les principales étapes du

¹¹⁰ Baptiste HOUSSIN. *Op cit*, p39-40

développement d'une base de données (de la création des champs et des masques de saisie à l'installation et à la configuration de la base) et une partie des fonctionnalités attendues. Mais nous n'entrerons pas plus en avant dans ces questions techniques qui relèvent d'une instruction à conduire entre le service Informatique, le service Coordination bibliographique et la mission Bibliothèque numérique car les réflexions concernant cette base n'ont pu être menées jusqu'au bout durant la période de ce stage. Toutefois nous avons pu réfléchir avec le service Informatique à la structuration générale de la base et avec la Coordination bibliographique aux métadonnées.

La base comprendra une structuration par niveau. Le niveau 1 (N1) correspond aux fichiers bruts, le niveau (N2) aux fichiers «actualité» (A) et «rétrospective» (R), le niveau 3 (N3) aux documents annexes. Des masques de saisie correspondant à chaque niveau doivent permettre d'accéder à des fiches de niveau inférieur, comme cela est présenté sur le schéma ci-dessous.



Ces masques composés de métadonnées distinctes doivent permettre de cataloguer à partir des collections et des cycles, les séances et les interventions¹¹¹. La notice de base est créée pour le fichier sonore brut représentant la séance. Elle a comme numéro d'identification la cote de l'événement tel qu'il est défini dans la convention de nommage des fichiers.

Concernant les métadonnées¹¹², la partie technique est remplie par l'ingénieur du

¹¹¹ La collection regroupe des cycles (éventuellement), le cycle regroupe un ensemble d'intervention prédéterminé. La séance représente l'élément de base des fichiers bruts et l'intervention représente un extrait, une partie de la séance.

¹¹² La question relative aux métadonnées est détaillée dans la partie 1.3 de ce chapitre, p55.

son. Une partie des éléments doit pouvoir être générée automatiquement (poids du fichier, nom du numériseur...). Les parties contenus et juridiques seront à la charge de la future équipe éditoriale. Une liste détaillée et contrôlée est à prévoir pour certains champs (catégorie, charte animation).

Les formats utilisés sont le Wave¹¹³ pour les fichiers de conservation, le Mp3¹¹⁴ pour les fichiers sons diffusés sur place et sur Internet et le PDF pour les documents annexes. Les diaporamas seront convertis en PDF.

Les métadonnées créées dans la base doivent pouvoir être récupérées par le site Web de la Bpi.

1.2. Les limitations du système informatique

1.2.1. L'OPAC et les bases de données

Le fonctionnement de la chaîne documentaire à mettre en œuvre découle des possibilités et des limitations techniques des systèmes informatiques en place notamment en ce qui concerne leur interopérabilité. Comme le signale Catherine Lupovici¹¹⁵, il est nécessaire « *de prévoir des mécanismes de passerelles entre le catalogue et les autres métadonnées descriptives afin de rationaliser la production de ces informations et d'éviter la duplication du travail de description, voire une certaine incohérence entre les contenus de métadonnées équivalentes dans le catalogue et le document* ».

A la Bpi deux logiciels interagissent pour la gestion des documents multimédias. Les documents sont catalogués dans Portfolio au format Unimarc. Les documents multimédias (cédéroms, films, méthode de langue...) sont diffusés sur place dans MmediaView. Ce dernier est interfacé avec Portfolio. Autour de ces deux systèmes d'autres bases de données existent (Bpi-doc pour les dossiers documentaires, par exemple) mais n'interviennent pas dans ce projet. Les principaux problèmes sont les suivants :

¹¹³ Le format Wave a été développé par Microsoft et IBM dans le cadre des spécifications RIFF (Ressource Interchange File Format) et s'est progressivement élargi à d'autres plates-formes. Les fichiers de conservation sont généralement en Wave car il s'agit de celui qui a la moindre compression.

¹¹⁴ Le Mp3 est l'extension et le nom donné aux fichiers sonores encodés au format de compression MPEG 1 Layer 3. Ce codage est couvert par un brevet détenu par les sociétés Fraunhofer IIS et Thompson. Les fichiers de la Bpi sont encodés à 128 Kbps.

¹¹⁵ Catherine LUPOVICI. *Les choix techniques de la numérisation des documents imprimés*. In *Conduire un projet de numérisation*. Paris : Lavoisier, 2002.

- Le catalogage à niveaux ne fonctionne pas dans Portfolio. Le champ 464 peut servir au dépouillement mais les champs 461 à 463 ne permettent pas une relation ascendante /descendante.
- L'OPAC permet d'exporter mais pas d'importer des données à partir de MmediaView ou d'une autre base de données. Ainsi la section Langues doit par exemple saisir les données une fois dans Portfolio et une fois dans MmediaView. Toutefois une moulinette a été mise en place pour la section Sons qui ne catalogue qu'une fois les données dans Portfolio. Mais les données entrées "à la main" dans MmediaView (par exemple les images des pochettes de disque) ne sont pas conservées lors des changements de version car elles ne correspondent pas aux données entrées dans l'OPAC. Or, il est impératif que Binum soit capable d'importer et d'exporter des données vers Portfolio. Cette limitation du système a des conséquences directes sur l'organisation du travail et pose la question d'un fonctionnement autonome de Binum, séparé du catalogue

1.2.2. Faut-il cataloguer exclusivement dans Binum ?

Le catalogage exclusif des documents sonores dans Binum offre de nombreux avantages.

- La base sera indépendante du catalogue et de ses limites.
- Cela permettra de cataloguer tous les documents (documents annexes, documents de conservation) qui n'ont pas leur place dans l'OPAC.
- Binum permettra de cataloguer à niveaux
- La base pourra être en partie renseignée. Les métadonnées techniques et juridiques peuvent être automatiquement transférées aux niveaux inférieurs (du cycle à l'intervention). Cela évitera les re-saisies.

Par ailleurs, le projet de création d'un métamoteur en 2006 destiné à rechercher sur toutes les bases permettrait d'éviter un double catalogage et de se consacrer exclusivement à cette base.

Mais cela n'est pas sans inconvénients. Si l'on opte pour cette solution, les documents ne seront pas accessibles depuis le catalogue. De plus cataloguer les documents sonores dans l'OPAC offre « *l'avantage de s'appuyer sur un format*

*documenté, souvent lié à des fichiers d'autorité pour le contrôle des points d'accès*¹¹⁶ » que les bibliothèques maîtrisent et utilisent couramment. Toutefois la grille de concordance établie entre la DTD EAD¹¹⁷ et l'Unimarc permettra d'importer les métadonnées de contenu lorsque le système évoluera.

En attendant la création de cette base, il convient d'utiliser les outils existants à savoir le catalogue. Le travail effectué dans cet outil ne sera pas perdu puisqu'il est possible d'exporter des données du catalogue vers les bases de données. Toutefois il convient d'étudier les possibilités d'import-export dans les deux sens car le système informatique de la Bpi est amené à changer dans les années à venir.

1.3. Les métadonnées

Les métadonnées¹¹⁸ définissent ou décrivent d'autres données (papier ou électronique). Le but des métadonnées est non seulement de retrouver les documents via le catalogue mais aussi d'en permettre le repérage par les moteurs de recherche. En effet, les internautes utilisent plus souvent les moteurs de recherche que les OPAC.

En partant du format de métadonnées préconisé par le consultant, je me suis interrogée sur le format à privilégier : la DTD EAD ou l'Unimarc avant de voir quelles métadonnées retenir.

1.3.1. Métadonnées préconisées

En ce qui concerne la base de données, le consultant est arrivé à la conclusion qu'elle devait être structurée en XML¹¹⁹ (eXtensible Markup Language) et a mis en valeur deux types de métadonnées :

¹¹⁶ *Ibid*, p148

¹¹⁷ Durant le stage j'ai établi la liste des métadonnées nécessaires à la gestion des documents puis j'ai dressé la liste des champs Unimarc et EAD correspondants lorsque cela était possible. Cf Annexe 4 : *Tableau d'équivalence entre EAD et Unimarc*, p103.

¹¹⁸ Pour une définition plus complète de ce que sont les métadonnées, se référer à Catherine DHERENT : *les métadonnées à quoi ça sert ?* (<http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/AFNOR2005/Dherent.pdf>) et au site EDUCNET : *Métadonnées, normes et standards*. (<http://www.educnet.education.fr/dossier/metadata/metadata.pdf>)

¹¹⁹ Le XML est une norme d'échange de documents informatisés qui intègre l'idée de métadonnée et permet de définir les balises que l'on veut en fonction de ses besoins. L'ADAE a dressé la liste des schémas XML utilisés dans les administrations françaises. http://www.adae.gouv.fr/IMG/rtf/repertoire_schemas_xml_version_1_juin.rtf

- Le Dublin Core¹²⁰ car il permet de décrire et de moissonner les ressources disponibles sur le Web en exposant les métadonnées dans des entrepôts OAI¹²¹.
- La DTD¹²² EAD (Encoded Archival Description)¹²³ qui s'appuie sur la norme internationale de description archivistique ISAD(G) et permet de décrire des fonds hiérarchisés de ressources de toutes natures. Elle a été choisie comme norme nationale de description archivistique et est utilisée par différentes bibliothèques notamment pour décrire des archives sonores (archives de Toulouse, Fondation pour la mémoire de la Déportation¹²⁴). L'EAD a pour objectif de baliser les données pour les rendre exploitables et affichables en ligne. Cette DTD a été préconisée par le consultant car elle permettrait à la Bpi de "*disposer d'une structure XML normalisée pour accueillir les données signalétiques et de contenu, lors du transfert depuis le catalogue Portfolio*¹²⁵". De fait, un inventaire en EAD peut être relié avec une notice en format MARC, et inversement, un document XML/EAD peut être restitué en MARC. Cette DTD permet en outre le catalogage à niveaux, des collections aux interventions. L'EAD permet aussi d'intégrer et de récupérer des métadonnées en Dublin Core pour faciliter l'intégration des documents dans des bases de données plus larges, notamment dans des entrepôts OAI.

1.3.2. Faut-il utiliser l'EAD ?

A mesure que nous avançons dans le projet je me suis interrogée sur la pertinence de la DTD EAD pour les archives sonores.

¹²⁰ Le guide du Dublin Core est consultable en français à l'adresse suivante : <http://www.bibl.ulaval.ca/DublinCore/usageguide-20000716fr.htm>.

¹²¹ Un entrepôt OAI est une base de données qui supporte le protocole OAI-PMH et est constituée par un fournisseur de données. Il contient des métadonnées disponibles dans différents formats. Une bibliothèque agissant en tant que fournisseur de données a la possibilité d'offrir une visibilité accrue à ses documents. Réciproquement, en tant que fournisseur de service, une bibliothèque peut réaliser une base de données ou un portail documentaire dans son domaine de spécialité, en collectant les données descriptives de ressources et documents de tous types, accessibles sur Internet dans des entrepôts OAI.

¹²² La DTD (Définition de Type de Document) permet de décrire un modèle de document XML dont elle décrit la structure (hiérarchie des champs, paramètres, type des données...).

¹²³ La DTD EAD est décrite sur le site des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/DAFlangage.html>

¹²⁴ Le guide pour la mise en œuvre de la DTD EAD 2002 du projet archives orales du Fonds pour la Mémoire de la Déportation a été diffusé en ligne : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/infopop/fr/annexes/20040527_FMD_guideEAD-vprel.pdf.

¹²⁵ Baptiste HOUSSIN, *Op cit*, p23

L'EAD comme l'ensemble des formats de métadonnées qui voient actuellement le jour n'est pas un standard largement répandu. Les formats entrent souvent en concurrence les uns avec les autres. De nombreux établissements hésitent à les utiliser, soit qu'ils considèrent les outils disponibles insuffisamment développés ou peu performants, soit qu'ils pensent la DTD inadaptée à leur fonds. Ainsi parmi les outils de recherche Web pour documents XML disponibles en France figure la plateforme SDX¹²⁶ développée sous l'impulsion du ministère de la culture et de la communication. Cette dernière qui permet notamment de créer un entrepôt OAI est fortement critiquée par les professionnels¹²⁷. Par ailleurs l'Enssib n'a pas choisi une DTD existante pour mettre en ligne les documents du BBF (Bulletin des Bibliothèques de France) «*les documents du BBF auraient pu être décrits par une DTD du domaine public. Mais ces normes, comme tout standard, visent à décrire le plus grand nombre de documents appartenant aux domaines concernés. Elles ne décrivent que les éléments qui y sont fréquemment présents, les dénominateurs communs*¹²⁸ ». De fait la DTD EAD n'est pas toujours adaptée aux données que nous voulons mettre en valeur. En témoigne le nombre d'éléments se trouvant dans <scopecontent¹²⁹>. Cette balise regroupe des liens avec les autres documents diffusés, les titres des œuvres diffusées, la localisation de l'événement.

Par ailleurs, d'autres questions restent en suspens. Elles concernent l'intégration d'autres schémas ou langage XML à l'intérieur de la DTD, notamment le langage SMIL. Un projet concernant la transformation de la DTD EAD en schéma XML a pour objectif de rendre l'EAD interopérable avec d'autres schémas, ce qui signifie que pour l'instant cela n'est pas possible.

En outre la DTD EAD a été conçue pour baliser des documents à structure narrative. Elle n'a donc pas été faite pour créer un catalogue et cela se ressent.

L'implantation de l'EAD à la Bpi pose aussi le problème des ressources matérielles et humaines disponibles sur place. Or à l'heure actuelle aucune ressource (logiciel et humaine) n'existe à la Bpi dans ce domaine. Le service

¹²⁶ Martin SEVIGNY. *Le protocole OAI et SDX 2*. <http://www.nongnu.org/sdx/docs/html/others/oai.pdf>. (Page consultée le 02 janvier 2006)

¹²⁷ Interview de Rodolphe BAILLY (Cité de la Musique) qui estime à l'instar d'autres intervenants que la plateforme SDX est une « Usine à gaz ».

¹²⁸ Emilie ROMAND-MONNIER. *La mise en ligne du BBF électronique au format XML*. <http://revues.enssib.fr/pdf/Bbf-xml.pdf>. (Page consultée le 10 octobre 2005)

¹²⁹ Dans la norme, la balise <scopecontent> décrit la présentation du contenu du document mais dans le cas du projet, elle tend à devenir une balise fourre-tout.

informatique de la Bpi n'est pas habitué à utiliser XML et encore moins l'EAD¹³⁰. Ainsi pour définir les métadonnées et avoir accès à un logiciel incorporant l'EAD j'ai dû me rendre auprès de Claire Sibille (Archives nationales) pour déterminer la structure de la base en EAD¹³¹.

Enfin la création d'une base de données fondée sur cette DTD nécessite l'achat de nombreux logiciels ou solutions informatiques qui ne sont pas disponibles à la Bpi. Plusieurs solutions permettent de produire des documents en EAD. Il est possible d'utiliser des éditeurs XML (Xmetal, XML spy) ou des outils élaborés pour la rédaction d'inventaires (MidosXML¹³² conçu par l'Archivschule de Marburg). Par ailleurs, des outils de validation EAD ont été développés (sociétés Anaphore et AJLSM).

La réalisation d'outils de consultation de documents EAD est également indispensable. Des solutions libres et propriétaires coexistent : le logiciel Action archives utilisé aux archives départementales de la Côte-d'Or ou les logiciels PLEADE et Navimages¹³³.

Par ailleurs, la production de documents EAD avec des éditeurs XML nécessite la mise en place d'une plateforme de gestion des documents XML pour pallier les problèmes de version, d'accès, de sauvegarde et de contrôle de documents EAD.

1.3.3. Ou privilégier le format Unimarc ?

En dehors des champs de base utilisés pour cataloguer les documents audiovisuels et multimédias qui sont décrits en annexe, je me suis particulièrement intéressée à la manière dont ces documents étaient traités dans Portfolio¹³⁴. L'objectif était de déterminer si nous pouvions cataloguer exclusivement les manifestations orales dans l'OPAC. L'étude a notamment porté sur les spécificités propres aux documents numériques. Trois champs sont utilisés dans Portfolio pour la gestion

¹³⁰ La réponse du service Informatique au rapport concernant la mise en œuvre de la DTD, a été « Le XML, je ne connais pas ». D'autres informaticiens m'ont confirmé que le XML était davantage utilisé par les documentalistes que par les informaticiens. Le XML ne constitue pour eux qu'une brique parmi d'autres permettant de transporter les données d'un environnement à un autre.

¹³¹ Cf Un exemple de la DTD est disponible en annexe ; Cf Annexe 7 : *DTD EAD – Interventions*, p 118

¹³² Cet outil est décrit dans le *Bulletin d'information francophone sur l'EAD*, n°14, décembre 2003 <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/dafbulead14.html#ancr6>.

¹³³ PLEADE est une application générique pour la recherche et la consultation en ligne d'instruments de recherche en XML/EAD. Navimages est une application générique pour la gestion, la recherche et la consultation en ligne de lots d'images numériques, développée par AJLSM dans le cadre d'un marché public passé par la direction des Archives de France. Ces deux outils, conçus pour être utilisables conjointement fonctionnent sur la plateforme de logiciels libres SDX.

¹³⁴ Cf Annexe 5 : *Le traitement des documents sonores dans Portfolio*, p110

des documents électroniques (films, cédéroms, disques). Le champ 856 sert à construire un lien permettant d'accéder à la ressource numérique basée dans MmediaView. Ce champ permet également de joindre aux fichiers sonores des documents annexes (programmes, partitions, images...). Ce lien est masqué dans l'OPAC par le champ 699 qui indique à l'utilisateur l'endroit où cliquer pour « Consulter ce document ». Enfin le champ 966 décrit les données d'exemplaires pour la base de données MmediaView. 966 \$w est utilisé comme chemin d'accès pour les films.

Toutefois, suivant ses besoins, la bibliothèque peut définir de nouveaux champs. Ainsi la médiathèque de la Cité de la Musique utilise toute une gamme de champs dans les 900 (données locales) pour gérer les documents électroniques. Le champ 938 est utilisé pour la gestion des données juridiques. Le catalogueur indique le type de contrat signé (contrat 1, 2 ou 3). La base de données où sont définis les contrats permet leur interprétation (diffusion totale, partielle ou interdite) en fonction des utilisateurs (droit des utilisateurs et lieux de connexion).

1.3.4. La détermination des métadonnées

Pour créer et déterminer les champs¹³⁵ nécessaires à la gestion de la base de données je suis donc partie du rapport du consultant, des champs Unimarc utilisés à la Bpi pour gérer les documents parlés et de ceux que nous avons utilisés pour l'inventaire. Il s'agissait de concilier une publication des documents sonores directement sur le Web et leur accès via le catalogue comme fonds documentaires. Ces champs ont été convertis en balises correspondant aux métadonnées de la DTD EAD. La base comprendra trois types de métadonnées : juridiques, de contenus, techniques.

- Les métadonnées techniques servent à conserver la trace des différents traitements matériels et des logiciels utilisés. Elles sont liées à l'acquisition, à la numérisation et au stockage des données. Les données techniques sont rentrées en partie par l'ingénieur du son.
- Les métadonnées juridiques permettent de définir les droits d'utilisation des ressources sonores. Elles seront à la charge du catalogueur qui récupérera le listing du service juridique. Le contrat signé par l'intervenant définit si l'on

¹³⁵ Cf Annexe 4 , *Op Cit*, p103

peut diffuser la conférence et les documents qu'il a amenés, sur place, en ligne et aux tiers (édition, diffusion radio) et ce de manière nulle, totale ou partielle. L'information donnée au niveau Intervention est répercutée au niveau de la séance puis aux niveaux supérieurs après collecte de tous les contrats.

- Les métadonnées de contenus permettent d'effectuer la recherche des documents dans le catalogue ou dans un instrument de recherche informatisé. Elles correspondent en grande partie à celles que l'on retrouve dans le catalogue. En ce qui concerne l'ensemble des intervenants, nous avons distingué les animateurs, les directeurs scientifiques (commissaires), les intervenants principaux (auteurs) et secondaires (co-auteurs), ainsi que les interprètes (comédiens, conteurs...). L'ensemble de ces champs a reçu une équivalence en Unimarc.

Pour chaque métadonnée nous avons déterminé si les champs étaient obligatoires ou facultatifs, répétables ou non.

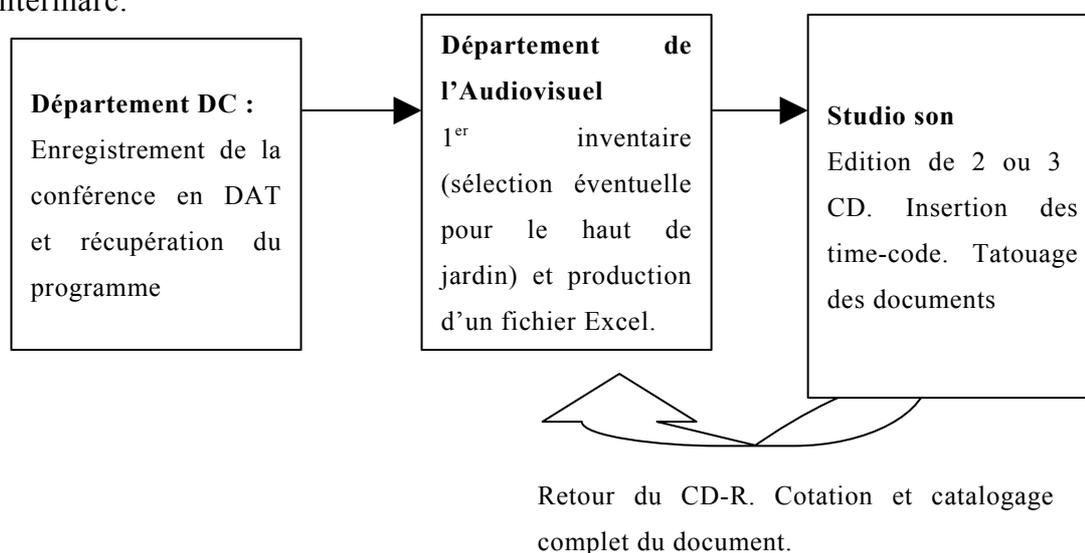
1.4. Quelle chaîne documentaire ?

La question de la chaîne documentaire reste en suspens pour trois raisons : les limitations du système informatique actuel, le personnel disponible et le degré de traitement des fichiers sonores influent directement sur l'organisation de la chaîne documentaire. Or ces questions n'ont pour l'heure pu être tranchées. Les cas de la BnF et de la Cité de la Musique montrent comment la répartition des tâches peut varier d'un établissement à l'autre. Il convient cependant de noter la forte interaction entre l'ingénieur du son et la personne qui traite et segmente les enregistrements.

1.4.1. La chaîne documentaire à la BnF

A la BnF, les documents sont enregistrés sur DAT par le service des manifestations. Ces DAT sont transmises (avec un exemplaire du programme de la conférence ou du colloque) au département de l'Audiovisuel qui les transfère sur CD-R. Celui-ci réalise systématiquement deux copies : l'une est le master de conservation, stocké sur le site de Bussy-Saint-Georges (BnF), l'autre est la copie de consultation pour la salle audiovisuelle P, au niveau de l'espace « Recherche »,

en Rez-de-Jardin (Tolbiac). De manière sélective, en fonction de la politique documentaire définie par le département, une troisième copie peut être réalisée pour l'espace « Tout public », en Haut-de-Jardin de la Bibliothèque¹³⁶. Ces copies sont au format CD audio : 16 bits, 44.1 kHz, le département de l'Audiovisuel ayant fait le choix de n'opérer aucune compression du son, en dehors de la diffusion sur Internet. Ce schéma de copie sur CD-R est en train d'évoluer avec la mise en place d'une filière numérique du son. Les enregistrements des conférences et colloques sont appelés à migrer directement des DAT vers les cartouches LTO. Les enregistrements sont traités par l'ingénieur du son du département de l'Audiovisuel, Luc Verrier qui « nettoie » l'enregistrement et place les time-codes. Les conférences sont écoutées en intégralité pour être cataloguées dans Opale + en Intermarc.



Les conférences peuvent être scindées en deux si l'enregistrement est trop long mais aucune valorisation des conférences n'est effectuée puisque c'est le fichier brut qui est diffusé auprès des lecteurs, sur place.

Un fichier Excel créé à partir de l'échéancier des programmations est utilisé pour le portail accessible sur les postes Audiovisuels. Ce portail subdivise les conférences en 8 rubriques qui reprennent globalement la Dewey.

¹³⁶ A l'heure actuelle sur 700 enregistrements de conférences et colloques, 300 sont présents en Haut-de-Jardin

1.4.2. Et à la Cité de la musique

A la Cité de la musique, les archives des concerts sont traitées par l'équipe « système d'information et numérisation » de la médiathèque, du traitement audio de l'archive à sa mise en ligne. Les concerts sont enregistrés sur différents supports (cassettes, DAT, CD, fichier numérique). L'ingénieur du son traite les documents sonores, place les time-codes permettant de repérer les œuvres et parties d'œuvres et peut découper les fichiers suivant sa compétence sur le sujet. Les fichiers sont ensuite envoyés au documentaliste. Plusieurs aller-retour peuvent avoir lieu entre le régisseur et le documentaliste, qui peut faire appel à un musicologue si besoin est, pour découper les plages musicales. Le documentaliste crée les notices bibliographiques décrivant le concert et les fichiers sont encodés puis publiés (WMA¹³⁷) sur les serveurs par un informaticien. Du point de vue des logiciels, les notices bibliographiques sont contenues dans Aloes de la société Opsys, et les métadonnées techniques et juridiques sont contenues dans le logiciel SIM¹³⁸ d'Archimed. C'est cette dernière application qui assure l'accessibilité aux archives sur l'Intranet comme sur l'Internet.

1.4.3. Le traitement préconisé par le consultant.

Le rapport des consultants conseille de regrouper la numérisation et le découpage des documents sonores : « *Nous préconisons vivement de regrouper numérisation et découpage. Notre cycle de travail est basé sur ce présupposé qui évite les allers retours des données entre différents services* »¹³⁹. Aucun des établissements rencontrés n'a opté pour ce système qui a au contraire suscité des interrogations de la part de mes interlocuteurs¹⁴⁰. Cette recommandation séduisante sur le papier ne paraît pas viable pour ce projet en raison des traitements et découpages successifs que connaît le fichier sonore. Le régisseur du son de la Bpi me confirme par ailleurs que la politique éditoriale du projet ne peut relever de sa responsabilité. Quant au catalogueur, s'il doit avoir une sensibilité à l'audiovisuel, il ne peut mener de front le traitement et la segmentation des fichiers sans alourdir

¹³⁷ Le Wma (*Windows Media Audio*) a été lancé en 1999 par Microsoft. Il permet de conserver aux documents audio une qualité équivalente à celui d'un CD audio avec un débit de 128 kbps. Afin de développer son format, Windows l'a laissé totalement gratuit et a intégré son encodeur au lecteur Windows Media Player, ce qui en fait un format très répandu.

¹³⁸ SIM (système d'information multimédia) développé par Archimed est un logiciel de GED (gestion électronique des documents) basé sur XML.

¹³⁹ Baptiste HOUSSIN, *Op cit*, p31

¹⁴⁰ BnF, Médiathèque de la Cité de la Musique

inconsidérément sa charge de travail et diminuer les mises en ligne. Par contre, catalogueur et ingénieur du son doivent travailler de concert.

1.5. Quelle diffusion ?

La mise en ligne des documents sonores sur Internet doit être adaptée au public de l'établissement et aux internautes. Certains projets ne fonctionnent pas pour l'avoir oublié. Ainsi, le programme de numérisation de la bibliothèque de Troyes n'a pas eu le succès escompté selon Thierry Delcourt¹⁴¹ car le site n'était pas accessible aux moteurs de recherche et « *c'est l'intérêt des bibliothèques et non celui du public qui a été privilégié*¹⁴² ». C'est pourquoi il convient de mettre en œuvre une politique éditoriale orientée vers le public grâce à un mode de consultation qui soit accessible à tous et en adéquation avec ses pratiques.

1.5.1. Le mode de présentation des documents

L'établissement doit choisir un ou plusieurs types de publication audiovisuelle en ligne. Schématiquement, trois possibilités s'offrent aux bibliothèques : sonores, vidéos ou multimédias. Ces options ont des implications en terme de traitement et de coût. Dans un premier temps la Bpi a choisi de diffuser exclusivement des fichiers sonores car cette diffusion est la plus simple à mettre en œuvre et les fonds disponibles à la Bpi sont plus nombreux que les documents vidéos. Le poids relativement faible des fichiers sonores permet leur diffusion sur un grand nombre d'ordinateurs à la différence des vidéos qui nécessitent une connexion haut débit. De plus, les vidéos n'ont de sens que si l'établissement possède une installation permettant de varier les plans, ce qui est le cas à la Bpi actuellement.

La création de documents multimédias permettant d'intégrer du son ou de la vidéo avec des documents textuels fait partie du projet. Mais cette option qui améliore l'interactivité est plus lourde à mettre en œuvre (ressources humaines, temps de traitement) et nécessite également une connexion haut débit. Dans le cas d'une présentation indexée, l'internaute peut naviguer plus facilement entre les différentes parties et consulter la partie qui l'intéresse à l'instar d'un chapitre de

¹⁴¹ Directeur de la Médiathèque de l'Agglomération troyenne

¹⁴² Michèle BATTISTI. *Vers une numérisation globale des savoirs : l'ambition de Google, les perspectives européennes*. Documentaliste – sciences de l'information, 2005, vol 42, n°3, p 227-231

livre. Différentes technologies (les formats Flash¹⁴³ et SMIL) permettent de diffuser de l'information *Rich média*¹⁴⁴. Le consultant a mis en avant le langage SMIL¹⁴⁵ (Synchronized Multimedia Integration Language) pour la création de documents multimédias incorporant du son ou de la vidéo, du texte et des animations. Il s'agit d'un langage XML de structuration et de synchronisation d'éléments multimédias normalisés par le W3C, utilisé en France par l'INRIA¹⁴⁶. Il permet également d'indexer des documents sonores afin d'améliorer la navigation entre les parties. Or l'adoption de cette technologie reste

l'inconnue majeure du projet. Outre le fait que ce langage ne soit pas le seule disponible, le séquençage des documents sonores reste une option en raison des coûts humains et matériels qu'il nécessite. Laurent Hugou (informaticien, BPI) estime qu'un informaticien doit travailler quatre mois à plein temps pour mettre en œuvre cette technologie. En outre les lecteurs capables de lire les documents multimédias sont variés et il n'est pas rare de se trouver dans l'impossibilité de lire un de ces fichiers. Le téléchargement d'un plug-in ou d'un logiciel s'avère souvent nécessaire ce qui augmente les risques d'incompatibilité entre les logiciels déjà installés.

Cependant le *Rich média* et l'indexation des fichiers sonores progressent. La Cité des sciences a fait appel à la société Manreo pour gérer ses conférences en ligne. Cette société utilise le logiciel Hypercast editor¹⁴⁷ pour intégrer et synchroniser les vidéos, sons et diaporamas. Il permet par ailleurs d'indexer la vidéo ou le son. La Cité de la musique a également fait développer par un prestataire extérieur un logiciel *Rich média* qui prend en compte les spécificités de leurs documents. Cet outil leur permet notamment de synchroniser la partition et le texte qui s'inscrit en gras lorsque l'élément voulu est diffusé.

¹⁴³ Flash (Macromédia) est devenu l'outil standard de création et de publication de contenus et d'applications dynamiques. Il est de plus en plus utilisé pour développer des applications *Rich média*. De nombreux établissements ont opté pour cet outil qui s'ouvre sur la majorité des plateformes.

¹⁴⁴ Le *Rich média* consiste à synchroniser différents médias et à autoriser l'interaction entre eux et l'utilisateur. Le format est d'abord apparu sous le format propriétaire ASF (*Advanced Streaming Format*) proposé par Microsoft, puis normalisé par le W3C sous l'appellation SMIL (*Synchronized Multimedia Integration Language*). Trop limitée, la première version n'a toutefois pas connu le succès escompté. Résultat, le *Rich média* a été décliné en différents formats propriétaires par les divers acteurs du marché.

¹⁴⁵ La norme se trouve sur le site du W3C : <http://xmlfr.org/w3c/TR/smil20/metadata.html>

¹⁴⁶ INRIA. <http://www.inria.fr>. (page consultée le 12 septembre 2005).

¹⁴⁷ NETIA. *Solution pour la gestion et la diffusion de contenus audio et vidéo*. http://www.netia.fr/index.php/fr/produits/manreo/hypercast_editor. (Page consultée le 15 octobre 2005)..

1.5.2. Avec quel système de diffusion ?

L'établissement doit également choisir le mode de diffusion qu'il entend privilégier : téléchargement ou *streaming*.

La Bpi a opté pour une diffusion en *streaming* qui permet aux internautes d'écouter le fichier sans le télécharger au préalable. Mais l'utilisateur doit se connecter chaque fois qu'il souhaite accéder à l'information. Ce mode de diffusion a été adopté pour éviter le piratage et les risques de blocage de la part des intervenants. Or il existe des outils qui permettent d'enregistrer les émissions diffusées en *streaming*¹⁴⁸.

Ainsi le téléchargement semble être plus adapté aux besoins des internautes et aux évolutions technologiques. Pour Gérard Eymery (Consultant, spécialiste des médias électroniques) les attentes des auditeurs changent « *on veut s'affranchir des contraintes géographiques hertziens et écouter la radio n'importe quand en s'affranchissant de la programmation de flux*¹⁴⁹ ». Le téléchargement, notamment avec l'apparition du *podcasting*,¹⁵⁰ offre une plus grande liberté d'écoute à l'auditeur. Une fois le fichier téléchargé, l'internaute n'a plus besoin de se connecter à Internet pour y avoir accès et le fichier n'est pas altéré par la qualité de la bande passante. Il peut l'écouter à sa guise et l'intégrer à son lecteur Mp3. Cependant le téléchargement dépend de la durée et à la qualité du fichier¹⁵¹. RFI (Radio France Internationale) et Arteradio ont opté pour le téléchargement qui offre un plus grand service aux auditeurs. La Bpi elle-même met en ligne des vidéos pour les handicapés à la fois en *streaming* et en téléchargement. Ce système pourrait donc être étendu aux archives sonores.

¹⁴⁸ Un exemple parmi d'autres : *Enregistrer la radio directement en Mp3*. http://www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=17. (Page consultée le 15 octobre 2005).

¹⁴⁹ RFI. Le monde change. 21 sept 2005.

¹⁵⁰ Le *podcasting* permet aux utilisateurs d'automatiser le téléchargement des fichiers audio/vidéo, notamment dans leur baladeur numérique ou sur le disque dur de leur ordinateur pour une écoute immédiate ou ultérieure

¹⁵¹ Le temps de téléchargement dépend du matériel dont disposent les Internaute. Une liaison par modem (56 Kb) prend entre 4 et 5 minutes pour une minute de son d'un fichier Mp3, alors qu'une liaison par ADSL (512 Kb) ne prend que 30 secondes environ pour la même durée.

2. Débuter la mise en ligne, même sans tous les éléments

2.1. De l'inventaire au traitement technique des enregistrements

2.1.1. L'inventaire et la sélection des documents

Les conférences en ligne représentent une partie non négligeable de la mémoire culturelle et intellectuelle de l'établissement, il est donc important d'en conserver la trace. L'inventaire des fonds permettra de savoir quels documents il convient de sélectionner, en fonction de quels critères et à quel moment.

2.1.1.1. L'inventaire

L'inventaire exhaustif du fonds et des documents disponibles (programme, liste, bibliographie) doit permettre de prendre les décisions éditoriales sur le fonds à numériser et à diffuser. Un inventaire rapide des cassettes des conférences se déroulant dans la salle d'actualité a été établi par les consultants. Suite à leur prestation une grille relativement exhaustive a été établie¹⁵² pour inventorier l'ensemble du fonds disponible. L'écoute partielle des bandes a été indispensable pour identifier le contenu, les intervenants et la qualité des bandes. L'inventaire complet des documents n'a pu être mené jusqu'au bout en raison de leur nombre, de la dispersion du fonds et de la présence partielle des documents joints (programmes des manifestations). Cette documentation s'avère indispensable pour retrouver rapidement les intervenants et connaître le fil directeur de la manifestation. Leur absence retarde considérablement l'inventaire et nécessite une écoute plus poussée des enregistrements. Or la documentation disponible repose, en grande partie, sur les éléments qu'ont pu conserver les commissaires des manifestations. Selon Céline Briet (service presse de la Bpi), qui s'est occupée de retrouver les programmes manquants, la documentation du service presse a été organisée à partir des années 1997-98. Avant cette date la documentation liée aux manifestations n'a pas ou peu été conservée. Ainsi, pour les années 1991-1992, la seule documentation disponible concerne les programmes trimestriels de la Bpi. Or cette documentation n'est pas à jour, les reports de conférences ou les programmations de dernière minute n'y figurent pas.

L'inventaire a été effectué sur un tableur Excel et comprend 28 champs. Tous ne sont pas renseignés soit parce que les informations ne sont pas disponibles (ni sur la cassette, ni sur les documents joints), soit parce qu'ils nécessiteraient une écoute complète. Outre les champs classiques : titres, auteurs, commissaire, il prend en compte la politique du service Animation. Les enregistrements sont classés autant que possible dans les quatre catégories définies par ce service. Mais les enregistrements ont aussi été indexés en catégories qui entendent correspondre à la politique documentaire de la Bpi. Cette catégorisation¹⁵³ est incomplète puisqu'elle ne prend en compte que les documents écoutés. La classification définitive pourrait être un compromis entre la classification Dewey et la sectorisation de la

¹⁵² Un extrait de l'inventaire est disponible en annexe. Cf Annexe 6 : *L'inventaire*, p115.

¹⁵³ Cf le tableau relatif à l'inventaire des cassettes (1989-90 / 1993-94) qui classe les enregistrements par catégorie, p33.

Bpi qui comprend 10 secteurs¹⁵⁴. Ces secteurs ne peuvent être utilisés tels quels en raison de la diversité des éléments qu'ils recourent. Le secteur philosophies, religions, sciences sociales, par exemple, est bien trop large et ne paraît pas adapté à notre projet.

2.1.1.2. Pourquoi sélectionner ?

La sélection des documents semble inéluctable en raison des coûts liés à la numérisation et au traitement documentaire. La sélection concerne le fonds ancien non numérisé mais aussi les nouvelles manifestations qui ne pourront pas être toutes traitées de la même manière. Dans le cas des conférences issues d'une politique d'animation culturelle fluctuante ou trop spécialisée, elle permet de rééquilibrer l'offre documentaire et de conserver les documents les plus pertinents tout en donnant une réelle cohérence à la collection. Mais la sélection des documents sonores pose de nombreux problèmes car leur valeur intrinsèque est difficile à déterminer par manque de recul. De fait le choix des documents à préserver demeure un acte politique puisqu'il s'agit de déterminer ce qui a le plus de valeur. Pour P. Nora *«choisir, c'est d'une certaine façon anticiper l'avenir... La question du choix pose tous les problèmes du rapport au présent et au futur.... Le monde archivistique a longtemps été un monde hérité : les archives que nous recueillons étaient, à la limite involontaire. La grande différence de ce nouvel âge de la mémoire, c'est que nous produisons nous même la mémoire...C'est en fonction de l'idée qu'une société se fait de son avenir qu'elle construit son passé et sa mémoire et qu'elle décide ce dont il faut se souvenir. Je pense que c'est cette angoisse qui fait qu'on ne sait plus ce qu'il faut conserver et qu'on est tenté soit de tout conserver, sans savoir ce qu'on va en faire, soit de tout détruire pour s'en débarrasser¹⁵⁵»*. C'est pourquoi la politique de sélection doit faire l'objet d'une réflexion collégiale de la part de l'établissement pour déterminer les critères à appliquer.

2.1.1.3. Quels critères doit-on retenir ?

¹⁵⁴ Références-emploi-formation, Presse, Autoformation, Philosophies-Religions-Sciences sociales, Droit-économie, Sciences et techniques, Arts et loisirs, Musiques et documents parlés, Langues et littératures, Histoire-Géographie.

¹⁵⁵ Pierre NORA. *Choisir, c'est anticiper l'avenir*. Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel, Sept-oct 2005, n° 6. www.ina.fr. (Page consultée le 10 novembre 2005).

La sélection s'effectue en fonction des particularités de l'établissement (missions, vocation, image véhiculée, politique de la direction, ressources financières). La bibliothèque peut choisir de privilégier la rareté, déterminer un corpus documentaire valorisant des pôles d'excellence ou répondre aux demandes du public. La politique de valorisation de documents exceptionnels peut accroître les connexions sur le site de l'établissement car les internautes recherchent avant tout des documents peu accessibles et singuliers¹⁵⁶. La bibliothèque peut aussi prendre en compte les besoins des utilisateurs. Ainsi l'Université de Nanterre a offert aux internautes la possibilité de numériser à la demande les documents qui les intéressaient au sein de l'encyclopédie sonore.

L'inventaire détaillé des manifestations qui a été mené durant ce stage (1989-90 et 1993-94) a cependant permis de mettre en exergue certains critères généraux. Les documents à numériser devront respecter les critères suivants :

- Les conférences sélectionnées doivent pouvoir être écoutées sans présentation de photo ou films pour des raisons aussi bien juridiques que d'écoute.
- Il semble également important que les enregistrements soient documentés car ils permettent à la bibliothèque et aux utilisateurs d'accéder plus rapidement à une information utile. La brochure de l'intervention doit être disponible et permettre à l'auditeur de connaître les intervenants et le cadre dans laquelle elle se déroule.
- L'intervention doit toujours être d'actualité ou du moins avoir conservé un intérêt historique, culturel ou une valeur informative.
- L'intervention doit prendre en compte le «grand public » et ne pas choisir des interventions trop spécialisées en raison des missions de la Bpi. Toutefois les documents doivent pouvoir constituer une collection sinon ils risquent de perdre une part de leur valeur de mémoire collective.
- D'un point de vue technique, le son doit être correct et l'intervention complète. On peut également prendre en compte l'état du support et son espérance de vie.

¹⁵⁶ L'UNESCO, par exemple, a créé un registre pour la mémoire du monde destiné à protéger et à promouvoir le patrimoine documentaire mondial. En 2005, 120 documents sont inscrits dans ce registre dont quatre documents concernant l'appel du 18 juin 1940.

-D'un point de vue juridique, les intervenants doivent avoir signé un contrat avec toutes les autorisations nécessaires. Ce critère n'est pas valable pour les anciennes manifestations (avant 2001) qui ne seront diffusées qu'à l'intérieur de la Bpi.

-Concernant la politique documentaire, les manifestations doivent respecter le projet d'établissement, la charte documentaire et la charte du service Animation¹⁵⁷. Les archives sonores tenteront autant que possible de mettre en ligne des documents correspondant à tous les secteurs de la Bpi.

Dans un premier temps, les archives sonores à numériser seront sélectionnées après inventaire. Par la suite, la mission « Bibliothèque numérique » pourra sélectionner les documents à écouter et valoriser, d'après le planning des manifestations. Cette limitation semble nécessaire en raison du coût humain d'un tel projet.

2.1.1.4. Quel est le moment le plus propice pour sélectionner ?

La sélection peut s'effectuer à trois moments :

- Avant la numérisation afin de déterminer les priorités de conservation et réduire les coûts. Ce sera le cas pour les enregistrements sur cassettes.
- Avant l'acquisition des documents sonores pour prédéterminer leur traitement, en fonction du personnel disponible. Le service Editions de la Bpi détermine les ouvrages à produire en fonction des animations prévues par les différents services lors de son comité éditorial. Si une conférence se révèle décevante, le service a prévu des possibilités de substitution. Cette politique permet de limiter le traitement et de mieux valoriser les documents choisis.
- Après l'acquisition pour rationaliser la collection. Ce système permet d'avoir une vue d'ensemble des documents sonores mais oblige le service qui traite les documents à les écouter en intégralité. Ce système est généralement adopté lorsque les fichiers sont déjà numérisés mais il est lourd en terme de ressources humaines et ne correspond pas aux possibilités actuelles de la Bpi, sauf s'il ne s'opère que sur le volet Actualité et sans mise en valeur d'extraits.

¹⁵⁷ Cf Partie II, 2.2 : *Une politique documentaire plurielle*, pp39-42.

2.1.2. La numérisation

La numérisation des documents audiovisuels consiste à convertir un objet réel (cassettes) en une suite de nombre permettant de le représenter en informatique pour l'écouter ensuite sur ordinateur. La numérisation est fréquemment suivie par la compression des fichiers numérisés afin de réduire le poids des documents transmis et diffusés en ligne.

2.1.2.1. Numérisation du rétrospectif

Le comité de pilotage "Archives sonores" a pris la décision de numériser en externe un quart des archives sonores. Le consultant a estimé que le traitement de la totalité du fonds rétrospectif (environ un millier d'heures) prendrait au minimum (conditions optimales) 1200 heures. Dans la perspective d'un poste à plein temps dédié à la captation, le traitement et l'archivage de l'ensemble des documents audio, il est envisageable selon Philippe Poissonnet (régisseur, Bpi) de réaliser la numérisation du fonds ancien en interne dans le studio de numérisation. Ce qui peut représenter une économie non négligeable pour l'établissement (20.000 euros à 40.000 euros¹⁵⁸). La numérisation en interne est notamment à prendre en compte si l'établissement décide de mettre en œuvre un système de numérisation à la demande.

Depuis 1998 une partie des manifestations (600 heures) a été numérisée et pourraient donc être exploitée.

2.1.2.2. Numérisation du volet Actualité

Les manifestations actuelles sont enregistrées sur DAT et plus rarement en direct sur disques durs¹⁵⁹. La numérisation directe sur disque dur serait sans doute plus économe en temps mais elle est rarement employée. Une copie de sauvegarde sur CD ou DVD est effectuée. Les copies de sauvegarde et les supports d'origine des documents numérisés (cassettes) devraient être conservés dans la chambre froide de l'établissement. Les fichiers bruts sont enregistrés au format Wave stéréo avec un taux d'échantillonnage de 44,1 kHz et une résolution de 16 bits puis ils sont compressés pour la diffusion au format Mp3 stéréo à 128 KBS. Après

¹⁵⁸ Baptiste HOUSSIN, *Op cit*, p54

¹⁵⁹ Le DAT est un support magnétique qui pose les mêmes problèmes que les cassettes (durée de vie). L'argument développé par les ingénieurs du son qui préfèrent continuer à travailler sur DAT plutôt que directement sur disque dur consiste à privilégier la sécurité de l'enregistrement.

l'enregistrement le son est retravaillé pour éliminer les sons parasites et insérer les time-codes. Dès à présent, l'ingénieur du son pourrait placer les time-codes entre chaque intervention. Les fichiers sont nommés par l'ingénieur du son après leur traitement technique mais avant leur enregistrement dans l'espace commun de travail (Sbur < bibliothèque numérique).

2.1.2.3. Numérisation des documents joints

Les documents annexes appartenant à la Bpi, essentiellement les programmes, seront scannés (à 300 dpi¹⁶⁰) en interne et diffusés au format PDF. Ce format de description est un format propriétaire mais ses spécifications sont publiées et libres de droit. Il peut être éventuellement accepté pour une conservation à long terme car il est facile à générer et très répandu. Par ailleurs, la version 1.4 d'Acrobat intègre le XML. Les documents joints (Texte, Powerpoint...) seront transformés en PDF. Toutefois aucune politique de conservation n'a été mise en œuvre pour les documents joints qui restent considérés comme des documents d'appoints. L'ingénieur du son récupère actuellement les programmes des manifestations. Mais il pourrait être utile que la mission Bibliothèque numérique prévoit un mode de récupération de tous les documents diffusés à l'occasion des manifestations et les intègre au CD de conservation.

2.1.3. Nommage des fichiers

La bibliothèque qui numérise ses documents sonores doit songer à adopter un système de nommage qui lui permette de les identifier et de les communiquer aux autres services. La convention de nommage a été fixée lors d'une réunion entre Bernard Huchet (responsable de la Bibliothèque numérique) et Philippe Poissonnet (régisseur). La convention choisie vise à renommer les fichiers déjà numérisés et à permettre une communication plus rapide entre les acteurs de la bibliothèque numérique. Nous avons distingué trois éléments : les fichiers sonores numérisés, les programmes numérisés en format PDF et enfin les documents joints fournis par les intervenants (images, diaporama, texte...).

¹⁶⁰ Dpi signifie dots per inch, soit points par pouce (un pouce = 2,54 centimètres). Les documents sont donc scannés à 300 points / 2,4 cm.

Concernant les fichiers sonores, nous avons distingué les fichiers bruts destinés à la conservation (les lettres AR figureront dans le nommage), des documents intégraux diffusés directement sur le site Web (lettres PA), des documents anciens et segmentés apparaissant dans le catalogue (avec les lettres PR)

- Les fichiers numérisés seront nommés de la manière suivante

Date (AAAAMMJJ)-Titre (6 caractères)-Etat (2 lettres : PA = publié Actualité ; PR = publié rétrospectif ; AR = archives) 01_03 (fichier publié sur nombre de fichiers)-Bpi.Extension

Exemple : 19890926-MemViv-PA01_01-Bpi.Mp3

- Pour les PDF (pour les programmes des conférences)

Date (AAAAMMJJ)-Titre (6 caractères)-PDF01_02 (fichier sur nombre de fichiers)-Bpi.pdf

Exemple : 19890926-MemViv-PDF01_01-Bpi.pdf

- Pour les autres documents (diaporamas, images...) appartenant aux intervenants et qui seront traités comme des pièces jointes. Ils seront nommés en fonction de leur format d'origine sur les CD de conservation.

Date (AAAAMMJJ)-Titre (6 caractères)-PJ (pièce jointe) 01_02.extension

Exemples : 19890926-MemViv-PJ01_05.ppt ou 19890926-MemViv-PJ02_05.jpeg

2.2. Proposition de mise en œuvre du projet et de traitement

La proposition se déroule en trois phases qui correspondent à une montée en puissance du projet et de ses ressources. La première repose sur le personnel actuellement disponible. Elle part du principe que l'inventaire du rétrospectif a été effectué et débute à partir du moment où l'ingénieur du son a traité les documents sonores et les a déposés sur le serveur.

La seconde se déroulera dès la mise en œuvre des ressources humaines, dans un délai maximum de six mois. La dernière est plus progressive et sera adaptée aux évolutions souhaitées par le responsable du projet.

2.2.1. Débuter avec les capacités actuelles

2.2.1.1. Traitement des documents

Dans ce scénario, l'intervention de l'équipe éditoriale composée actuellement d'une personne, le responsable de la mission, se déroulera en quatre temps.

Le premier se passe avant la captation de la conférence. Elle repose sur la volonté du responsable de la Bibliothèque numérique d'intégrer les commissaires du service Animation au projet puisqu'ils ont une connaissance approfondie des conférences qu'ils ont produites et des cycles dans lesquels ils s'insèrent. Leur implication pourrait permettre de sélectionner plus rapidement les éléments centraux des manifestations et augmenter le nombre de contrats signés à temps¹⁶¹. Toutefois leur implication n'est pas une nécessité. Le service Editions œuvre pour sa part de manière totalement indépendante en raison des contraintes éditoriales, les choix étant effectués et validés par le comité éditorial. La Bibliothèque numérique pourrait également mettre en place un tel comité afin de sélectionner les manifestations à valoriser par un découpage plus fin.

La deuxième période correspond à la captation de la manifestation par l'ingénieur du son et au traitement technique des fichiers sonores tels que nous les avons évoqués dans le chapitre précédent.

Dans un troisième temps, l'équipe éditoriale écoute le fichier, récupère les documents joints et demande éventuellement un premier découpage si

¹⁶¹ Actuellement, les contrats non signés sont considérés comme des refus de publication et entravent la mise en ligne des conférences.

l'intervention dure plus d'une heure trente. Pour accélérer l'écoute, l'équipe éditoriale peut soit se rendre aux manifestations ou intégrer (si cela s'avère possible) le commissaire de la manifestation afin de préparer la sélection. Lors de l'écoute des extraits particulièrement significatifs peuvent déjà être repérés pour un éventuel découpage.

Enfin l'équipe éditoriale catalogue les nouveautés dans l'OPAC et les met à disposition sur le site Web. Pour cela un accès au catalogue doit être octroyé au responsable de la Bibliothèque numérique. Les documents diffusés via le catalogue et sur Internet seront dans un premier temps identiques en raison de la faiblesse des ressources humaines disponibles. Il s'agira des fichiers bruts nettoyés et convertis en Mp3. Pour le moment le fichier sonore est mis en ligne par le webmestre en raison d'un accès limité au serveur pour les personnes qui n'administrent pas le site. A terme le transfert pourrait être fait par le catalogueur.

Au bout de 2 mois les fichiers placés sur le site Web seront remplacés alors qu'ils continueront à être diffusés sur place à partir du catalogue, créant un corpus documentaire qui s'étoffera progressivement. Le fonds rétrospectif numérisé intégrera directement le catalogue sans être diffusé sur le site Web. Lors d'une consultation distante via le catalogue, la mention : « consultable sur place » apparaîtra.

2.2.1.2. L'accès aux documents sonores

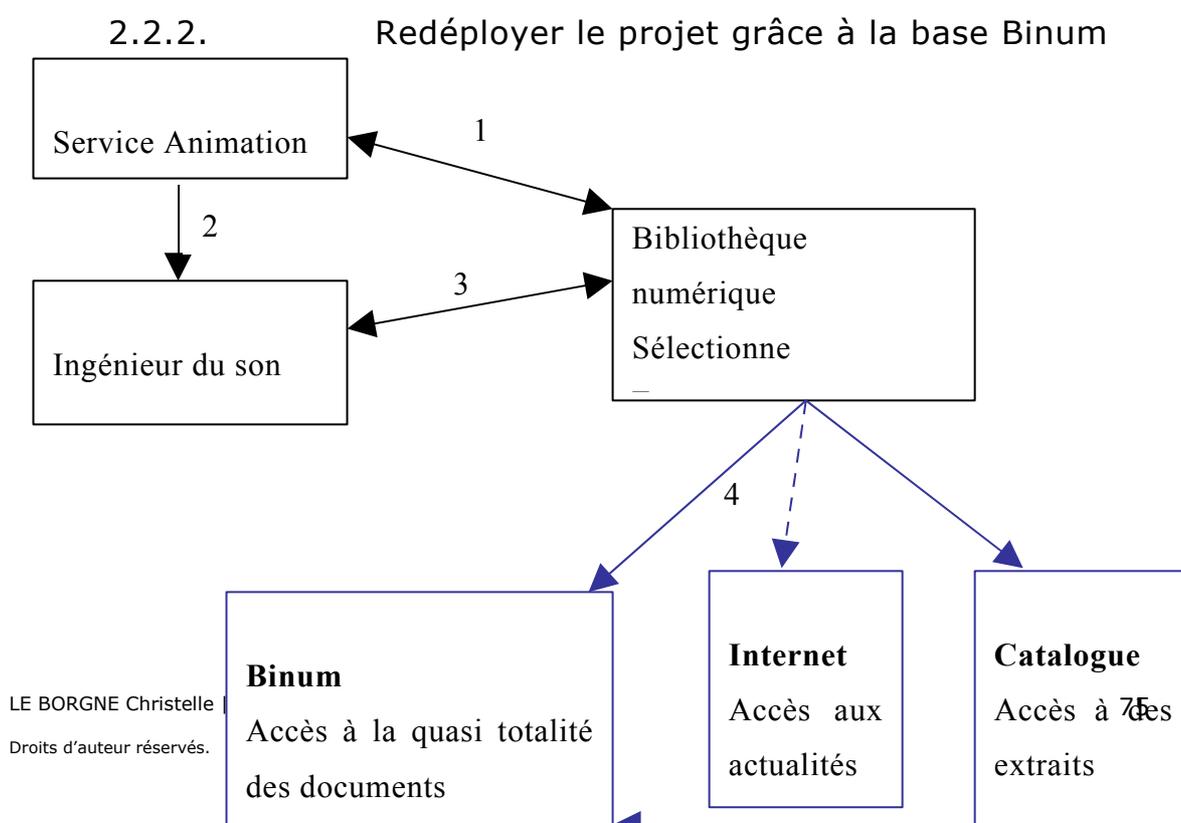
Sur Internet les documents sonores sont diffusés en *streaming*. La bibliothèque a déjà opté pour un *player* Flash. Celui-ci a été développé par un prestataire extérieur lors de la refonte du site Internet. L'avantage de ce *player* est qu'il n'impose pas à l'utilisateur de posséder un lecteur Real ou Windows Media et est très largement diffusé. Il permet d'accéder aux fonctions du type avance et retour rapide, passage d'une séquence à une autre. Il convient cependant d'informer le lecteur sur l'endroit où il peut le télécharger s'il ne parvient pas à ouvrir le fichier. Les fichiers sonores sont accessibles sur Internet dans la rubrique « Archives des débats ¹⁶²». Le délai entre la date de l'événement et la mise à disposition sur Internet ne devrait pas excéder 3 jours une fois le projet lancé. Une liste

¹⁶² La première manifestation vient d'être mise en ligne. La bibliothèque numérique est-elle possible ? Centre Pompidou, le 30 novembre 2005. Elle a été subdivisée en 3 parties d'environ 40 mn.

chronologique permet au public de choisir entre 15 ou 20 conférences ou débats récents. La page Web où sont présentés les documents audio comporte des informations à deux niveaux. La première partie qui correspond aux cycles (ou séances pour les manifestations uniques) comprend un numéro, le titre du cycle, une description et l'adresse du fichier PDF. La sous-partie qui correspond aux documents sonores comprend le titre de la manifestation, sa description, sa date, la durée du fichier en minutes, le format (Mp3) et l'adresse du fichier audio.

Sur place, les postes OPAC permettront de voir les notices bibliographiques, mais sans écoute, ni téléchargement. Ces postes restent dédiés à la recherche documentaire. Mais les fichiers seront accessibles sur les postes multimédias qui vont être « désectorisés » dans les mois à venir, à l'exception des postes de l'autoformation. Il serait également intéressant d'envisager un accès à partir de l'espace "Musique et documents parlés" puisque ce service propose déjà quelques manifestations de la Bpi. Cela pose toutefois un problème. Les documents disponibles dans cet espace sont installés dans des « Juke box » et disposent d'un support physique (CD avec boîtier), ce qui ne sera pas le cas de la Bibliothèque numérique où les fichiers seront hébergés sur un serveur. Il convient donc d'étudier de quelle manière nous pouvons faire coïncider les deux systèmes.

La mise en œuvre de cette proposition nécessite cependant l'achat d'un serveur dédié aux documents sonores même s'ils sont hébergés dans un premier temps sur d'autres serveurs.



Ce redéploiement repose sur deux postulats : l'achat de la base de données et le renforcement de l'équipe « Bibliothèque numérique ». En ce qui concerne la base de données, il faudra en établir les spécifications pour le cahier des charges et passer un appel d'offre. Une fois la base de données livrée et prête à l'emploi, il faudra récupérer les données présentes dans l'OPAC et les exporter vers la base. Tous les documents pourront alors être catalogués dans la base Binum, du fichier brut aux pièces jointes.

Le traitement se déroulera de la même manière que précédemment. Toutefois la présence d'une nouvelle personne permettra de segmenter les fichiers et d'offrir aux lecteurs des extraits de 30 minutes environ. L'ingénieur du son découpera le fichier brut en extraits publiables selon les informations données par l'équipe éditoriale. Ces extraits (interventions) seront catalogués et indexés dans Binum et visibles par les utilisateurs, de préférence à partir du catalogue et la base. Certains fichiers ne seront pas visibles par les utilisateurs (fichiers de conservations, documents interdits de publication).

La bibliothèque peut intégrer dans la base des notices décrivant des documents non numérisés pour que les utilisateurs puissent en faire la demande. Cette pratique est un bon moyen de numériser progressivement le fonds et de répondre aux attentes du public. Il convient donc de mettre en place une messagerie à l'intérieur de la base afin de gérer les demandes. Celles-ci arriveront auprès de l'ingénieur du son qui se chargera de la numérisation.

En fonction du personnel disponible, on peut prévoir de remplacer progressivement les fichiers bruts présents dans l'OPAC par des extraits. L'intégralité de la manifestation ainsi que les extraits seront consultables via la base sur place et à distance.

Les données présentes dans l'OPAC avant la création de Binum seront importées dans la base et complétées (métadonnées techniques, juridiques et de contenus).

Pour les nouvelles manifestations, l'ingénieur du son rentrera les données techniques et le catalogueur les données juridiques et de contenus. Parmi les spécifications il est nécessaire de prévoir deux moulinettes. La première saisira les données de Binum pour les transférer vers le site Web. La seconde importera des données du catalogue vers Binum. En raison des limitations mentionnées, les documents diffusés sur l'OPAC devront être d'abord catalogués dans celui-ci.

Trois accès seront alors disponibles. Les deux précédemment décrits : Internet (sur place et à distance) et le catalogue via les postes multimédias (uniquement sur place). Le catalogue devra avertir les lecteurs que d'autres documents sonores sont accessibles dans la base et prévoir un renvoi. La base de données offrira un troisième accès sur place et à distance. La mission devra prévoir un accès direct à la base de donnée depuis le portail de la bibliothèque et le métamoteur en 2006. L'intégration de la base au métamoteur doit permettre aux lecteurs d'accéder aux notices et aux documents de la base Binum.

2.2.3. Intégrer le multimédia

Cette dernière évolution prévue dans deux à trois ans, doit permettre au projet de prendre en compte les évolutions technologiques. Elle repose sur l'adoption du XML dès la création de la base Binum. Ce choix doit permettre aux ressources disponibles sur la base d'être accessibles directement par les moteurs de recherche grâce à la création d'un entrepôt OAI. Binum doit donc prévoir des équivalences entre les principaux champs de la DTD et le Dublin Core afin que les données puissent être moissonnées.

Une fois la chaîne documentaire intégrée, la bibliothèque pourra plus facilement transformer ces documents audio en documents multimédias, d'autant que les technologies et les formats se seront sans doute affirmés à ce moment-là. La Bpi pourra alors intégrer SMIL (ou une technologie équivalente) à ses documents pour permettre aux auditeurs de passer d'une partie à l'autre et accéder en une seule fois à l'intégralité des documents (notice, bibliographie, fichier son, diaporama).

Le fonctionnement de Binum par rapport au catalogue sera réévalué en fonction des choix opérés par la Bpi lors du renouvellement de son système informatique. L'idée est actuellement d'intégrer toutes les bases au sein d'un même système.

Le renouvellement technologique est si important qu'il est délicat de se projeter au-delà de trois ans. Cependant Binum doit autant que possible être ouverte pour intégrer les technologies utiles aux lecteurs comme le *podcasting* et chercher à être diffusable sur le plus grand nombre de supports¹⁶³.

3. Le coût

3.1. Coût de la numérisation et de la base de données

Le coût du projet comprend celui de la numérisation, du stockage des fichiers, des logiciels et équipements informatiques nécessaires à sa mise en œuvre. La bibliothèque doit aussi s'assurer qu'elle dispose des ressources humaines nécessaires au développement et au fonctionnement du projet.

3.1.1. Le coût de la numérisation

Le coût de la numérisation dépend du nombre de documents à numériser, de la qualité de la numérisation, des supports et du serveur de stockage. L'avantage de passer par un prestataire extérieur s'évalue en fonction de la taille de l'opération et du délai de mise en œuvre. A la Bpi, la reprise du fonds existant sera confiée à un prestataire extérieur alors que la numérisation des nouveaux documents se fera en interne, au moment de la production de la manifestation. Le consultant a estimé la numérisation simple entre « 60 et 80 euros de l'heure. Soit pour une numérisation simple du rétrospectif (500 heures après sélection) entre 30.000 et 40.000 euros HT »¹⁶⁴. La Bpi a choisi de numériser en externe 250 heures pour environ 20.000 euros. Par ailleurs, Philippe Poissonnet (régisseur, Bpi) a proposé qu'une partie des numérisations se fasse à l'interne. Il pourrait s'agir des documents demandés par les internautes.

3.1.2. Le coût de la base de données

Concernant les bases de données, nous avons tenté d'évaluer leur coût. Le rapport a évalué le développement de la base Binum à 20 jours de travail à 500 euros/jours,

¹⁶³ La norme 3G doit permettre d'accéder à Internet, à la visiophonie et la visioconférence depuis son téléphone.

¹⁶⁴ Baptiste HOUSSIN, *Op cit*, p54

soit 10.000 euros HT auquel il convient d'ajouter un serveur à environ 6000 euros HT. Ce coût correspond au développement d'une base totalement autonome par rapport au système informatique de la Bpi et notamment de MmediaView¹⁶⁵. Ce prix comprend les coûts de maintenance sur 3 ans.

Toutefois ce prix semble insuffisant car la base dédiée aux archives du Cinéma du réel est revenue à environ 30.000 euros en incluant les modifications successives. Par ailleurs, la BU de l'université de Toulon a évalué le budget nécessaire à l'acquisition d'un système de gestion de la documentation électronique (SIM d'Archimed) à 64.000 euros en 2005. Ce même logiciel est estimé par le journal du Net¹⁶⁶ à 11.500 euros pour une licence serveur et dix accès simultanés hors prestations. L'installation nécessite 5 jours de travail en moyenne. La maintenance est évaluée à 12,5% du prix public et l'assistance à 650 euros la journée. Les formations de trois jours sont à 800 euros pour plusieurs utilisateurs.

3.2. Le coût humain

L'évaluation du temps de travail nécessaire à la réalisation du projet comprend l'inventaire du fonds rétrospectif, la sélection et le traitement des documents.

3.2.1. Coût humain de l'inventaire

Pour conduire un projet de numérisation nous devons prendre en compte l'inventaire des documents. Le temps nécessaire à cette opération dépend du traitement précédemment mené sur les enregistrements (existence de fichier Word, documents entrés dans le catalogue, absence de traitement...). Il faut ensuite prendre en compte le temps nécessaire à la politique de sélection et à la validation des critères de sélection.

L'inventaire a été estimé par le consultant à deux mois de travail à temps plein. Durant le stage, j'ai pu traiter quatre années à raison de 2,5 jours de travail par semaine pendant un mois et demi. Mais le temps restant à consacrer à l'inventaire dépend du nombre de cassettes à traiter par année. Les documents sonores enregistrés entre 1980 et 88 sont en moyenne moins nombreux¹⁶⁷ qu'après 1990.

¹⁶⁵ Si la base Binum est en totalité ou partiellement une base MmediaView, le coût de développement sera inférieur (mais il faudra prévoir le coût de mise en œuvre, de paramétrage et les coûts de développement des interfaces de transfert).

¹⁶⁶ L'estimation provient du Journal du net du 21 avril 2004. http://solutionsebusiness.journaldunet.com/solution_offre_commerciale/395/sim/

¹⁶⁷ 2 en 1980, 6 en 1981, 8 en 1982, 32 en 83, 42 en 84, 38 en 85, 36 en 86, 14 en 87, 25 en 88

Mais le nombre de cassettes peut être trompeur. En effet un même enregistrement peut avoir trois exemplaires sans que cela ne soit visible de prime abord.

L'inventaire prend en moyenne 30-40 minutes par cassette, sans indexation Rameau. Ce temps comprend le renseignement des champs à partir de la documentation et de l'écoute partielle des cassettes (écoute du début et de la fin de la cassette).

3.2.2. Le coût du traitement documentaire

En ce qui concerne le traitement des documents, les estimations varient grandement. Le consultant a estimé ce temps à quatre fois la durée de l'enregistrement¹⁶⁸, soit 4h pour un enregistrement d'une heure ou 12 heures de travail (2 jours) pour une archive de 3 heures. Ce temps comprend l'écoute du document, la recherche des parties ou extraits, le découpage, le catalogage et l'indexation, la publication dans le module Actualité et rétrospectif. Il ne comprend pas la double saisie dans Binum et l'OPAC qui alourdirait considérablement le travail en multipliant les risques d'erreurs. Ce temps est une valeur moyenne qui correspond au travail de trois à six personnes. Il s'agit de l'ingénieur du son qui assure la mise en œuvre des aspects techniques, du responsable de projet qui détermine la politique éditoriale, du bibliothécaire qui a la responsabilité du catalogage et de l'indexation, mais aussi du découpage des archives et du webmestre qui assure pour le moment la mise en ligne des documents. Un vacataire ou un stagiaire peut également intervenir pour terminer l'inventaire, tout comme le commissaire de la manifestation, pour conseiller et aider à la sélection. Si la Bibliothèque numérique choisie de transformer les fichiers sonores en documents multimédias, le service Informatique sera davantage impliqué dans le projet.

Selon Véronique Ginouvès (responsable de la Phonothèque de la MMSH¹⁶⁹) la mise en ligne directe d'un document sonore sans traitement prend 3 heures. S'il y a un travail de segmentation, il convient d'y ajouter une heure. Marianne Kuntzlinger (section Sons, Bpi) estime pour sa part à 45 minutes le temps

¹⁶⁸ Le rapport évalue ces différents éléments de la manière suivante. Découpage + numérisation : 1.5 (ce chiffre veut dire 1.5 fois le temps traité). Catalogage/indexation + relevé SMIL : 1.5. Publication rétro 0.3. Publication Actualité : 0.5. Difficultés diverses : 0.2.

¹⁶⁹ Mail du 03.10.2005

nécessaire au catalogage d'un document parlé. Mais la durée varie considérablement en fonction de la taille des fichiers à traiter, de la complexité des opérations (*rich média* ou découpage audio), de la finesse du catalogage et de l'automatisation ou non d'une partie des opérations.

A la médiathèque de la Cité de la musique, le travail de synchronisation est mené en interne à l'exception du travail intellectuel. La médiathèque fait appel à des spécialistes des musiques évoquées dans les «dossiers en ligne» pour créer ses documents multimédias. Une fois le texte écrit, les trois chefs de section responsables de ces dossiers, créent les documents multimédias puis le service informatique finalise le travail et met celui-ci en ligne. Suivant le dossier et sa richesse, le travail a été évalué entre un et deux jours de travail¹⁷⁰.

Selon Isabel Santos (rédacteur en chef du collège de la Cité des sciences), la synchronisation et la mise en ligne des conférences prennent entre 2 et 4 jours de traitement selon le nombre de documents à synchroniser. La création des documents multimédias est externalisée auprès d'un prestataire qui travaille cependant dans les locaux de la Cité des sciences. Les réponses à leur appel d'offre ont connu d'importants écarts en raison du nombre de personnes affectées à ce travail (de 1 à 6 personnes)¹⁷¹. La Bpi doit donc réfléchir dès à présent aux implications et au coût humain et matériel nécessaire au développement du multimédia.

¹⁷⁰ Interview de Rodolphe BAILLY (responsable du service informatique de la médiathèque de la cité de la musique), le 07 novembre 2005.

¹⁷¹ Interview d'Isabelle SANTOS, le 06 octobre 2005.

Conclusion

Le but de ce mémoire était double. Il s'agissait d'une part de faire un état des lieux sur la diffusion des archives sonores en France et de montrer comment différents acteurs provenant d'univers culturels et professionnels distincts ont été amenés à diffuser des documents sonores relativement proches, à savoir des manifestations orales.

D'autre part il était intéressant de montrer comment dans le cadre d'un établissement précis, à savoir la Bpi, la mise en œuvre d'un tel projet était possible et quels étaient les acteurs impliqués. Nous avons choisi de présenter les réalisations d'autres établissements en filigrane lorsque cela pouvait contribuer à éclairer notre propos ou donner une orientation sur les choix à opérer. Nous avons aussi mis en avant les difficultés du projet, notamment d'un point de vue organisationnel, juridique et technique.

Les difficultés internes sont de quatre ordres. Elles mettent en avant le positionnement difficile de l'action culturelle à la Bpi ; l'enchevêtrement des politiques documentaires ; l'organisation du site Web qui reflète surtout l'organisation interne des services ; enfin la contrainte juridique qui constitue un frein considérable au développement des conférences en ligne.

D'un point de vue technique, les interrogations sont nombreuses dès lors que l'on souhaite mener une politique audacieuse, loin des sentiers balisés du catalogue. Les questions à résoudre concernent tous les domaines de la chaîne documentaire et tournent autour du catalogage, de l'indexation matérielle des enregistrements, de l'organisation du service, de la publication des documents et du coût d'un tel projet.

Malgré les obstacles, la mise en ligne des Archives sonores permet d'enrichir le site de l'établissement avec une rubrique qui peut donner envie de découvrir la bibliothèque et les animations qu'elle propose. Cela permet aussi à un nouveau public de connaître la politique culturelle de la Bpi et d'accroître son audience. D'un point de vue interne cette mise en ligne permet de développer des synergies, de mettre en œuvre une politique de conservation de l'histoire culturelle de l'établissement et de réintégrer l'action culturelle dans les collections.

Bibliographie

ANIMATION CULTURELLE ET POLITIQUE EDITORIALE

- ASHTA, Emmanuelle.** *Définir la politique éditoriale pour le site Web d'une bibliothèque.* Lyon : ENSSIB, 2000.
<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/ashta.pdf> . (Page consultée le 24 septembre 2005).
- BPI.** *Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? : Synthèse du colloque organisé par la Bibliothèque publique d'information au Centre Georges Pompidou les 3 et 4 avril 1995.* Paris : Bpi, 1996. 125 p.
- CABANNES Viviane, POULAIN Martine.** *L'action culturelle en bibliothèque.* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1998. 214 p.
- CHARTRON, Ghislaine, MINON, Marc.** *Quelle offre éditoriale numérique pour l'utilisateur « virtuel » des universités françaises ?*
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/documents/archives0/00/00/10/48/sic_00001048_00/sic_00001048.pdf. (Page consultée le 23 septembre 2005).

ARCHIVES SONORES ET BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES

- Loi n°79-18 du 3 janvier 1979. Loi sur les Archives.*
<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/PPEAY.htm>. (Page consultée le 05 octobre 2005).
- AFAS.** *Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores.* <http://afas.imageson.org/> . (Page consultée le 15 octobre 2005).
- ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION.** *Norme Z44-066 : Catalogage des enregistrements sonores, rédaction de la notice phonographique.* Paris : AFNOR, 1988. 50 p.
- BATTISTI, Michèle.** *Vers une numérisation globale des savoirs : l'ambition de Google, les perspectives européennes.* Documentaliste – sciences de l'information, 2005, vol 42, n°3, p 227-231.
- BOMBLED, Lucie.** *La documentation sonore radiophonique : enjeux et perspectives.* Paris : INTD, 2001. Mémoire de DESS.
- BONNEMASON, Bénédicte, GINOUVÈS, Véronique, PÉRENNOU, Véronique.** *Guide d'analyse documentaire du son inédit : pour la mise en place de banques de données.* Paris : AFAS, 2001. 186p.
- CALAS, Marie-France, FONTAINE, Jean-Marc.** *La conservation des documents sonores.* Paris : CNRS, 1996. 203 p.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.** *i2010 : Bibliothèques numériques.*
http://europa.eu.int/information_society/activities/digital_libraries/doc/fr_comm_digital_libraries.pdf. (Page consultée le 20 septembre 2005).

- CORDEREIX, Pascal.** *Conservation, traitement et communication des archives sonores au département Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France.* Communication aux Journées d'étude de la SFE, Mèze, 29-31 mai 2003. <http://ethnomusicologie.free.fr/jetu-docs-pdf/jetu03-cordereix.pdf>. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- COSTE, Philippe, VUILLERMET, Guillaume.** *Les nouvelles perspectives de la radio aux Etats-Unis à l'ère du numérique.* Les dossiers de l'audiovisuel, mars-avril 2000, n° 90, p28.
- DEDALE.** *Les institutions culturelles dans leur rôle de nouveaux environnements d'apprentissage.* <http://www.dedale.info>. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- **ELGEY, Georgette.** *Les « archives orales » rôle et statut. Avis du Conseil économique et social.* <http://www.ces.fr>. (Page consultée le 10 octobre 2005).
- FONTAINE, Jean-Marc.** *Conservation des documents sonores audiovisuels.* In *Protection et mise en valeur des bibliothèques : recommandations techniques.* Paris : Direction du livre et de la lecture, 1998. p.78-85.
- FRYDMAN, Bénédicte.** *Deux missions, deux politiques de sélection dans le cadre de la numérisation d'un patrimoine sonore : l'INA et Europe 1.* Paris : INTD, 2004. Mémoire de DESS.
- GARCIA, Joëlle.** *Valoriser et préserver le patrimoine oral dans une civilisation de l'écrit : un défi pour les bibliothèques.* <http://www.ifla.org/IV/ifla65/papers/036-146f.htm>. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- GINOVES, Véronique, PEYSSARD, Jean-Christophe.** *Valorisation de l'archive sonore à la phonothèque de la MMSH.* <http://www.imageson.org/document516.html#tocto9>. (Page consultée le 14 septembre 2005).
- LUPOVICI, Catherine.** *Les choix techniques de la numérisation des documents imprimés.* In *Conduire un projet de numérisation.* Paris : Lavoisier, 2002. 326p.
- MAISON MEDITERRANÉENNE DES SCIENCES DE L'HOMME. Pôle images, sons recherches en Sciences humaines.** *L'exploitation des données numériques.* <http://www.mmsch.univ-aix.fr/pisrsh/synthese.htm> (Page consultée le 22 octobre 2005).
- MEDARD, Morgane.** *Mode d'accès aux documents sonores dans les portails de médiathèques françaises et étrangères.* Paris : INTD. 2004. Mémoire de DESS
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Dossier : les archives numériques.* Culture et Recherche, octobre - novembre - décembre 2004, n° 103, 24p.
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Recommandations techniques pour les programmes de création de contenus culturels numériques.* Mai 2004. http://www.culture.gouv.fr/mrt/numerisation/fr/eeurope/documents/guide_technique.pdf. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Audiovisuel et cinéma : archivage, conservation, diffusion.* Culture et Recherche, avril-juin 2005, n° 105. <http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/cr105.pdf>. (Page consultée le 03 octobre 2005).

- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Numérisation du patrimoine culturel.* <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.html>. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Comité scientifique pour la documentation informatisé et multimédia : compte rendu de la réunion du 4 décembre 2002.* http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/csdim/csdim_cr04_12_2002.htm. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Politique et programme.* http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_03.htm. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, Délégation générale à la langue française et aux langues de France.** *Guide des bonnes pratiques pour la constitution, l'exploitation, la conservation et la diffusion des corpus oraux.* Mai 2005. http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/Guide_Corpus_Oraux_2005.pdf. (Page consultée le 24 septembre 2005).
- NORA, Pierre.** *Choisir, c'est anticiper l'avenir.* Les nouveaux dossiers de l'audiovisuel, sept-oct 2005, n° 6. www.ina.fr. (Page consultée le 10 novembre 2005).
- POLACCO, Michel.** *La Net radio de service public.* Les dossiers de l'audiovisuel, mars-avril 2000, n° 90, pp 30-32.
- RODES, Jean-Michel.** *Web mutations.* Les nouveaux dossiers de l'Audiovisuel, juin-juillet 2005, n°5, p 25.
- STASSE, François.** *Rapport au ministre de la culture et de la communication sur l'accès aux œuvres numériques conservées par les bibliothèques publiques.* <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/054000450/0000.pdf>. (Page consultée le 05 octobre 2005)

BPI

- BPI.** *La politique documentaire de la Bpi.* Paris : Bibliothèque publique d'information / Centre Pompidou, 2005. 87p
- BPI.** *Projet d'établissement 2003-2007.* http://www.bpi.fr/uploadfile/projet_etablissement.pdf. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- BPI, Service de l'Animation.** *Programmation des expositions 2004-2006.* Sbur. 5p
- HOUSSIN, Baptiste, OLLENDORFF, Guillaume, ROUX- FOUILLET, Jean-Paul.** *Etude technique, méthodologique et fonctionnelle en vue de mettre en place au premier semestre 2006 une première version de l'accès à des fonds numériques d'archives sonores.* Paris, septembre 2005. 98p

DROITS D'AUTEUR

- ALIX, Yves (Dir).** *Le droit d'auteur et les bibliothèques*. Paris : Ed. Cercle de la librairie, 2000. 237p .
- ALIX, Yves.** *Permis - autorisé*. Grenoble : ABF, 2005. <http://www.abf.asso.fr/IMG/doc/alix.doc>. (Page consultée le 25 septembre 2005).
- CERSA (Centre d'étude et de recherche de science administrative).** *Creative commons en France*. <http://www.cersa.org/article269.html>. (Page consultée le 24 septembre 2005).
- DURAND, Cécile.** *Folklore et droit d'auteur*. Bordeaux : Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2000. 168p. Mémoire de DESS.
- DURAND, Cécile.** *Introduction aux problèmes juridiques des archives sonores non publiées*. Journées d'étude de la SFE, Mèze, 29-31 mai 2003. <http://ethnomusicologie.free.fr/jetu-docs-pdf/jetu03-durand.pdf>. (Page consultée le 25 septembre 2005)
- GAME, Valérie.** *Faire connaître ses collections*. <http://www.abf.asso.fr/IMG/doc/game.doc>. (Page consultée le 24 septembre 2005).
- GAME, Valérie.** *Numériser dans le respect du droit d'auteur*. http://www.bnf.fr/pages/infopro/conservation/num_juridique.htm. (Page consultée le 05 octobre 2005).
- INTERASSOCIATION ARCHIVISTES, BIBLIOTHECAIRES, DOCUMENTALISTES.** *Amendements au projet de loi proposé par l'Interassociation*. http://www.droitauteur.levillage.org/spip/article.php?id_article=49. (Page consultée le 24 septembre 2005).
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.** *Informations juridiques*. http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f_05.htm. (Page consultée le 24 septembre 2005).
- SESAM.** *Sesam un guichet commun pour gérer les droits des auteurs dans le multimédia*. <http://www.sesam.org/indexanim.html>. (Page consultée le 15 octobre 2005).

METADONNEES, XML ET LOGICIELS

- Enregistrer la radio directement en MP3*. http://www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=17. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- Langage d'Intégration Multimédias Synchronisés (SMIL2.0) : traduction de la recommandation W3C*. <http://xmlfr.org/w3c/TR/smil20/metadata.html>. (Page consultée le 10 octobre 2005).
- ADAE.** *Le répertoire des schémas XML des administrations*. Juin 2004. http://www.adae.gouv.fr/IMG/rtf/repertoire_schemas_xml_version_1_juin.rtf. (Page consultée le 09 novembre 2005).
- ALBERTS, Inge.** *Cours 12 : Normes et standards en matière de préservation*. <http://www.esi.umontreal.ca/~albertsi/INU1030/Cours/cours12.doc>. (Page consultée le 10 octobre 2005).

- ARCHIVES DE FRANCE.** *Bulletin d'information francophone sur l'EAD*, décembre 2003, n°14. http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/publications/dafbulead14.html#anc_re6. (Page consultée le 13 décembre 2005).
- ARCHIVES DE FRANCE.** *Archives de france, archivistique, description archivistique, les langages informatiques.* <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/archivistique/DAFlangage.html>. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- ARCHIVES DE FRANCE.** *Projet archives orales FMD : guide pour la mise en œuvre de la DTD EAD 2002, version préliminaire mai 2004.* http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/infopro/fr/annexes/20040527_FMD_guideEAD-vprel.pdf. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- ARCOUTEIL, Alexandre.** *Le point sur SMIL en une Causerie Renater.* 10 février 2004. <http://xmlfr.org/actualites/decid/040210-0003>
- DERENT, Catherine.** *Les métadonnées à quoi ça sert ?* <http://www.bnf.fr/pages/infopro/journeespro/pdf/AFNOR2005/Dherent.pdf>. (Page consultée le 02 novembre 2005).
- EDUCNET.** *Métadonnées, normes et standards.* <http://www.educnet.education.fr/dossier/metadatas/metadatas.pdf>. (Page consultée le 02 novembre 2005).
- JOURNAL DU NET.** *SIM : 21 avril 2004.* http://solutionsebusiness.journaldunet.com/solution_offre_commerciale/395/sim/. (Page consultée le 23 octobre 2005).
- MERZOUGUI, Ghalia, DJOUDI, Meheiddine, ZIDANI, Abdelmadjid.** *Editeur de cours médiatisés en SMIL.* <http://isdml.univ-tln.fr/PDF/isdml18/42-merzougui.pdf>. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- NETIA.** *Solution pour la gestion et la diffusion de contenus audio et vidéo.* http://www.netia.fr/index.php/fr/produits/manreo/hypercast_editor. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- PLEADE.** <http://www.pleade.org/>. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- RLG.** *EAD Report Card.* http://www.rlg.org/en/page.php?Page_ID=20513. (Page consultée le 15 octobre 2005).
- ROISIN, Cécile.** *Adaptation aux différents modes de lecture.* In *Publier sur Internet*. Paris : ADBS, 2004. 248p.
- ROMAND-MONNIER, Emilie.** *La mise en ligne du BBF électronique au format XML.* <http://revues.enssib.fr/pdf/Bbf-xml.pdf>. (Page consultée le 10 octobre 2005).
- SEVIGNY, Martin.** *Le protocole OAI et SDX 2.* <http://www.nongnu.org/sdx/docs/html/others/oai.pdf>. (Page consultée le 02 janvier 2006)
- SIBILLE, Claire.** *Description des archives, normes et outils informatiques : les journées européennes sur les DTD EAD et EAC (7-8 octobre 2004),* octobre - novembre - décembre 2004, n° 103, p 17-19.
- UNIVERSITE DE LAVAL : Bibliothèque.** *Guide d'utilisation du Dublin Core.* <http://www.bibl.ulaval.ca/DublinCore/usageguide-20000716fr.htm>. (Page consultée le 15 octobre 2005).

SITE WEB

- Bibliothèque sonore*. <http://www.bibliotheque-sonore.org/>. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- AFNOR**. *Afnor : association française de normalisation*. <http://www.afnor.fr/portail.asp> (Page consultée le 02 septembre 2005).
- ARTE RADIO**. <http://www.arteradio.com/tuner.html>. (Page consultée le 22 septembre 2005)
- BNF**. *Gallica*. <http://gallica.bnf.fr/>. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- BPI**. *Bibliothèque publique d'information : catalogue des éditions*. <http://editionsdelabibliotheque.fr/>. (Page consultée le 20 juillet 2005).
- BPI**. *Débats virtuels*. <http://debatvirtuel.bpi.fr/> . (Page consultée le 30 septembre 2005).
- BPI** . <http://www.bpi.fr>. (Page consultée le 20 juillet 2005).
- BRITISH LIBRARY**. *British Library sound archive*. <http://www.bl.uk/collections/sound-archive/listen.html>. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- CANAL U**. *Canal-U, web TV des universités françaises*. <http://www.canal-u.education.fr/canalu/index.php>. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- CENTRE POMPIDOU**. <http://www.cnac-gp.fr/Pompidou/Accueil.nsf>. (Page consultée le 14 septembre 2005)
- CITE DES SCIENCES**. *Les conférences de la cité*. http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/college/05-06prefig/html/index.htm. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- COMFM**. *COMFM Radios, Télés, Webcams, Vidéos, Musique*. <http://www.comfm.com/>. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE**. <http://www.cr-bourgogne.fr/conseil/videos/20050617.asp.html>. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- GENEREUX, JACQUES**. <http://genereux.fr/news/117.shtml>. (Page consultée le 12 septembre 2005)
- IMEC**. *Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine*. <http://www.imec-archives.com/>. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- INA**. *Voir et revoir*. http://www.ina.fr/voir_revoir/. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- INCIPIT BLOG**. <http://www.incipitblog.com/>. (Page consultée le 14 septembre 2005)
- INRIA**. <http://www.inria.fr>. (page consultée le 12 septembre 2005)
- INSA**. *Insa Lyon : conférences en ligne*. <http://www.insa-lyon.fr/pg/index.php?Rub=453&L=1>. (Page consultée le 16 septembre 2005).
- IRCAM**. <http://www.ircam.fr/>. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- LABISO (laboratoire des innovations sociales)**. *Ecolloque*. http://www.labiso.be/ecolloque/site/e2_sommaire.php. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- MAIRIE DE VANDOEUVRE LES NANCY**. <http://www.vandoeuvre.fr/mairie/pages/fr/1265.htm>. (Page consultée le 14 septembre 2005)

- MEMOIRE VIVANTE DE PICARDIE.** <http://www.memoirevivante-picardie.org/>. (Page consultée le 14 septembre 2005)
- MMSH.** *Maison méditerranéenne des sciences de l'homme.* <http://www.mmsh.univ-aix.fr/>. (Page consultée le 05 septembre 2005).
- RADIO FRANCE.** *Les chemins de la connaissance.* http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/nouveau_prog/connaissance/. (Page consultée le 02 septembre 2005).
- RFI.** <http://www.rfi.fr/Fichiers/ecouter/audiocarte.asp>. (Page consultée le 02 septembre 2005)
- TEXT-E.** *Colloque virtuel : écrans et réseaux, vers une transformation du rapport à l'écrit ?* <http://www.text-e.org/>. (Page consultée le 29 septembre 2005).
- UPCP METIVE.** *CERDO (Centre d'Etudes, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité).* http://195.101.116.236/belcerdo/tresor/apercu_sonitem.htm. (Page consultée le 12 septembre 2005).
- UNIVERSITE DE BREST.** *CRBC.* <http://www.univ-brest.fr/Recherche/Laboratoire/CRBC/franc/>. (Page consulté le 05 septembre 2005).
- UNIVERSITE DE PARIS X.** *Encyclopédie sonore.* <http://e-sonore.u-paris10.fr/e-sonore/main.php>. (Page consultée le 12 septembre 2005)
- W3C.** *World Wide Web Consortium.* <http://www.w3.org/>. (Page consultée le 20 septembre 2005).

Table des annexes

ANNEXE 1 : ETAT DES LIEUX : DIFFUSION DES DOCUMENTS SONORES SUR INTERNET.....	91
ANNEXE 2 : LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	96
ANNEXE 3 : CONTRAT D'INTERVENANT (BPI).....	98
ANNEXE 4 : TABLEAU D'ÉQUIVALENCE ENTRE EAD ET UNIMARC.....	102
ANNEXE 5 : LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS SONORES DANS PORTFOLIO.....	109
ANNEXE 6 : INVENTAIRE.....	114
ANNEXE 7 : LA DTD EAD – INTERVENTION.....	118

Annexe 1 : Etat des lieux : diffusion des documents sonores sur Internet

1. Bibliothèques, centre de documentation et archives
<p>Nom : INA</p> <p>Adresse : http://www.ina.fr/voir_revoir/</p> <p>Statut : Etablissement public à caractère industriel et commercial</p> <p>Objectifs : Conservation et valorisation des fonds audiovisuels</p> <p>Description du fonds : Documents radiophoniques et audiovisuels</p> <p>Lecteur ou format : Quick time, real player, Windows média player 9</p>
<p>Nom : Gallica : archives de la parole</p> <p>Adresse : http://gallica.bnf.fr/</p> <p>Statut : Bibliothèque nationale, établissement public à caractère administratif</p> <p>Objectifs : Conservation et valorisation des fonds sonores patrimoniaux et diffusion des connaissances</p> <p>Description du fonds : Mise en ligne de la première collection phonographique institutionnelle française et d'une série de documents historiques</p> <p>Lecteur ou format : Windows Média <i>player</i> et Mp3</p>
<p>Nom : British Library sound archive</p> <p>Adresse : http://www.bl.uk/collections/sound-archive/listen.html</p> <p>Statut : Bibliothèque nationale</p> <p>Objectifs : Conservation et valorisation du fonds</p> <p>Description du fonds : Petite sélection du fonds de la British Library, comprenant des sons naturels, des archives de la parole (acteur, politicien...) et de la musique</p> <p>Lecteur ou format : Real audio <i>player</i> (rm)</p>
2. Universités¹⁷²

¹⁷² Les universités sont très nombreuses à proposer des cours ou conférences en ligne. Parmi les autres exemples intéressants nous pouvons citer l' Ecole normale supérieure : diffusion des savoirs. Adresse : <http://www.diffusion.ens.fr/>

Nom : Canal U : **Colloques et conférences Télé** (Université Louis Pasteur de Strasbourg)

Adresse : <http://www.canalc2.tv/>

Statut : Fait partie du portail Canal U (fédération de chaînes de télévision des universités françaises sur Internet)

Objectifs : Mise en valeur et diffusion des connaissances

Description du fonds : Comprend environ 1000 heures de manifestations, événements, colloques et conférences qui ont eu lieu au niveau national et international depuis 2001.

Lecteurs et Format : Windows Média *player*

Nom : **Encyclopédie sonore**

Adresse : <http://e-sonore.u-paris10.fr/e-sonore/main.php>

Statut : Portail d'universités françaises et étrangères

Objectifs : Diffusion des connaissances.

Description du fonds : Banque de données regroupant des cours et conférences

Lecteur et format : RealAudio et Mp3

3. Association patrimoniale et centre de recherche

Nom : UPCP Métime - **CERDO (Centre d'Etudes, de Recherche et de Documentation sur l'Oralité)**

Adresse : http://195.101.116.236/belcerdo/tresor/apercu_sonitem.htm

Statut : Association membre de la FAMDT, pôle associé de la BnF

Objectifs : valorisation des archives numérisées du fonds ethnographique des régions du Poitou-Charentes Vendée.

Description du fonds : Chansons, contes et musiques traditionnelles

Lecteur et format : Real *player* (ram)

Nom : **Mémoire vivante de Picardie**

Adresse : <http://www.memoirevivante-picardie.org/>

Statut : Projet de l'Agence régionale du patrimoine de Picardie financé par le Conseil Régional de Picardie

Objectifs : valorisation des archives sonores et audiovisuelles en complément des archives écrites traditionnelles. Diffusion du patrimoine régional.

Description du fonds : 800 heures de documents sonores, 50 heures de documents audiovisuels, 700 documents iconographiques et 150 textes sur la patrimoine

qui propose plusieurs types de diffusion (en haut et bas débit) et logiciels (Winamp média file, Quicktime pour la Vidéo).

picard.

Lecteur et format : Real *player* one

4. Radios et Webradios

Nom : **Arte Radio**

Adresse : <http://www.arteradio.com/tuner.html>

Statut : Web radio

Objectifs : Composer sa propre radio

Description du fonds : Sons, des témoignages, portraits, bruits, chansons, créations sonores que l'on peut garder en mémoire.

Lecteur ou format : Mp3 et Real Audio

Nom : **RFI**

Adresse : <http://www.rfi.fr/Fichiers/ecouter/audiocarte.asp>

Statut : Radio publique

Objectifs : Elargir sa diffusion et son public

Description du fonds : Emissions en ligne et archives

Lecteur ou format : Real *player* et Windows Média *player*

Nom : **Les chemins de la connaissance**

Adresse : http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/nouveau_prog/connaissance/

Statut : Web-radio de France Culture

Objectifs : Elargir sa diffusion et son public

Description du fonds : Archives d'émissions, rediffusion de conférences se déroulant dans les institutions culturelles et universitaires

Lecteur ou format : Real *player* pour l'écoute à la carte et Windows Média *player* pour l'écoute en direct.

5. Institutions culturelles

Nom : **Cité des sciences et de l'industrie**

Adresse : http://www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/college/05-06prefig/html/index.htm

Objectifs : permettre aux citoyens d'acquérir des connaissances fondamentales dans le domaine de la recherche scientifique, les innovations techniques et industrielles.

Statut : Musée et centre culturel

Description du fonds : comprend 350 conférences scientifiques (textes, vidéo,

audio, diaporama) Lecteur ou format : Real <i>player</i> (rm)
<p>Nom : Centre Pompidou</p> <p>Adresse : http://www.cnac-gp.fr/Pompidou/Accueil.nsf</p> <p>Statut : Musée et Centre culturel</p> <p>Objectifs : Valorisation de l'action culturelle</p> <p>Description du fonds : Conférences, débats, rencontres et portraits d'artistes</p> <p>Lecteur ou format : Real <i>player</i> one</p>
6. Institutions politiques
<p>Nom : Mairie de Vandoeuvre Lès Nancy</p> <p>Adresse : http://www.vandoeuvre.fr/mairie/pages/fr/1265.htm</p> <p>Statut : Mairie</p> <p>Objectifs : Démocratisation et valorisation de la commune</p> <p>Description du fonds : Séance du Conseil municipal scindé par thèmes, conférences, émissions radio</p> <p>Lecteur ou format : Windows média <i>player</i> pour l'audio</p>
<p>Nom : Conseil régional de Bourgogne</p> <p>Adresse : http://www.cr-bourgogne.fr/conseil/videos/20050617.asp.html</p> <p>Statut : Conseil régional</p> <p>Objectifs : Démocratisation et citoyenneté</p> <p>Description du fonds : Séances du Conseil régional. Les interventions sont scindées par intervenants et partis politiques</p> <p>Lecteur ou format : Macromédia flash <i>player</i> 7</p>
7. Associations, sites personnels et collectifs
<p>Nom : Incipit Blog</p> <p>Adresse : http://www.incipitblog.com/</p> <p>Statut : Site personnel</p> <p>Objectifs : « Donner de la place aux textes eux-mêmes, par l'intermédiaire de la voix. »</p> <p>Description du fonds : Textes appartenant au domaine public, extraits d'ouvrages et ouvrages publiés sous licence creative commons.</p> <p>Lecteur ou format : Mp3 et edk</p>
<p>Nom : Bibliothèque sonore</p> <p>Adresse : http://www.bibliotheque-sonore.org/</p>

Statut : Site associatif à vocation politique. SPID (Soutien à la Production Indépendante de documentaires)

Objectifs : Débattre des questions de société

Description du fonds : 63 conférences et entretiens.

Lecteur ou format : Mp3

Nom : **Le site politique de Jacques Généreux**

Adresse : <http://genereux.fr/news/117.shtml>

Statut : Site personnel et blog politique

Objectifs : Débattre et informer

Description du fonds : Les entretiens radiophoniques de Jacques Généreux sur France Culture, Rfi, Radio Aligre.

Lecteur ou format : Mp3 (Real *player* et Windows média)

Annexe 2 : Le Projet d'établissement

Le tableau ci-dessous, issu du projet d'établissement, donne les principaux objectifs de la bibliothèque dans le domaine de la politique culturelle.

Actions	Objectif	Priorité	Début	Fin	Indicateur/ résultat attendu
D- 1- 1	Définir les orientations de la politique d'animation en établissant une charte culturelle s'appuyant sur les collections et les services.	1	2004	2004	Publication de la charte.
D- 1- 2	Livre : associer systématiquement le livre, l'actualité du livre, à chacun des thèmes abordés.	1	2004		Nombre d'auteurs invités.
D- 1- 3	Cinéma : - Faire évoluer le Festival du Cinéma du Réel pour soutenir son développement - Constituer les archives numériques du Cinéma du Réel.	2 2	2004 2005	2005 2007	Proposition d'évolution après étude. Respect du cahier des charges. Accès à distance.
D- 1- 4	Numérique : concevoir des manifestations à distance (expositions et colloques virtuels) et prolonger les manifestations in situ au moyen d'outils innovants afin d'augmenter et de diversifier la participation du public.	2	2004/ 2005	2007	Fréquentation des sites. Etude sur les expériences pilotes. Etude de public.

Et de son identité documentaire

Actions	Objectif	Priorité	Début	Fin	Indicateur/ résultat attendu
A- 4- 1	Etudier la création d'une « bibliothèque numérique du 20ème siècle » : ensemble hypermédia de référence sur l'histoire culturelle et le mouvement des idées de la seconde moitié du 20 ème siècle, à partir du patrimoine de la Bpi et du Centre Pompidou (presse, archives des manifestations, Cinéma du réel, éditions et archives du Centre Pompidou)	1	2003	2004	Étude de définition.
A- 4- 2	Développer des programmes de numérisation partagée avec d'autres institutions documentaires. (expositions virtuelles, IMEC)	2	2004	2007	Mise en place de la base.

Annexe 3 : Contrat d'intervenant (Bpi)

PROTOCOLE D'ACCORD N°<numéro>

Entre : **la Bibliothèque publique d'information**

Etablissement Public à caractère administratif
créé par décret n° 76.82 du 27 janvier 1976

sis

25, rue du Renard
75197 PARIS CEDEX 04

représentée par : son **Directeur**
M. Gérard GRUNBERG

ci-après dénommée : "**Bpi**"

ET :

<Titre> <Prénom> <Nom><Adresse_Ligne_1><Adresse_Ligne_2>
<CODE_POSTAL><VILLE><Pays>
ci-après dénommé(e) "**cocontractant**"

OBJET : Un jour Derrida
« <objet> »

MONTANT honoraires :.....€.

CSG et CRDS non déductibles 2,9% :.....€.

CSG déductible 5,1% :.....€.

Montant Net :..... €.

Nomenclature

Services de l'article 30.1 du CMP : 77.19 Services d'animation culturelle
IMPUTATION BUDGETAIRE : 0658

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

A l'occasion de la manifestation *Un jour Derrida*, le cocontractant est invité à donner une conférence sur le thème « <objet> » dans la petite salle du Centre Pompidou niveau -1, le <date> à partir de <heure>.

La manifestation décrite ci-dessus, est ouverte au public. L'intervention du cocontractant consiste à effectuer librement son intervention selon les modalités qu'il aura arrêtées. A l'issue de la manifestation, le cas échéant, la Bpi se réserve la faculté d'informer le public de son contenu dans les conditions fixées à l'article 2.

ARTICLE 2 : EXPLOITATION

Le cocontractant autorise gracieusement la Bpi, sans que cela soit une obligation pour elle, à enregistrer et transcrire sa participation. L'enregistrement sonore ou audiovisuel peut être diffusé gratuitement à l'intention du public dans les espaces du Centre Pompidou ou de la Bpi qu'il s'agisse du bâtiment du centre ou de tout autre local affecté à la Bpi, au CNAC-GP, ou bien encore dans ceux des établissements éventuellement partenaires de la Bpi. Eventuellement, il peut être radiodiffusé en totalité ou en extraits à titre d'actualité ou dans le cadre d'émissions radiophoniques.

La participation du cocontractant peut faire l'objet d'une communication publique en totalité ou en extraits à partir du site web de la Bpi en archives sur son site Web dont l'adresse est : <http://www.bpi.fr>, ou/et sur le site web de ses partenaires éventuels, ou dans le cadre de web radio, soit sous forme sonore, au moyen notamment, de techniques dites de *streaming* audio ou sur fichier Mp3, soit sous forme d'écrits ou sous forme audiovisuelle. Si la Bpi effectue cet archivage, le cocontractant en sera informé dans toute la mesure du possible, dès lors que son adresse sera toujours connue de la Bpi. L'accès au site de la Bpi est gratuit et n'a pas d'objet commercial.

L'intégration de la participation du cocontractant sur un site web au côté de celles des autres intervenants à la manifestation mentionnée à l'article 1 implique sa compatibilité avec les contraintes de production de ces sites et les impératifs de ce type de service en ligne multimédia tels que en particulier création de liens hypertextes vers d'autres sites, constitution de mots-clés pour un référencement par les moteurs de recherche, environnement graphique, chapitrage ou séquençage de l'enregistrement sonore ou audiovisuel. Dans ce cadre, la Bpi pourra effectuer une remise en forme de la contribution du cocontractant dans le respect de son droit moral. Dans l'hypothèse de la transmission de l'enregistrement sonore ou audiovisuel à partir d'un site web, le cocontractant en sera informé. En cas de diffusion sur le site web, sous forme de texte écrit, la Bpi soumettra celui-ci à son accord en lui transmettant le texte pour relecture et signature du bon à tirer.

Afin de préserver les droits du cocontractant, la Bpi fera figurer la mention de son copyright. Elle informera les tiers de l'interdiction de toute reproduction autre qu'en vue d'un usage personnel et privé et de toute communication effectuée en dehors du cercle de famille.

En conséquence, le cocontractant concède gracieusement à la Bpi à titre non exclusif, sans que son exercice soit une obligation pour la Bpi les droits de représentation et de reproduction mentionnés ci-après.

a) Droit de représentation

Le droit de représentation est concédé pour permettre une transmission en ligne via le réseau Internet, par télédiffusion, radiodiffusion le cas échéant pour une communication publique par enregistrement sonore ou audiovisuel et par voie d'affichage sur écrans d'ordinateur aux fins d'une consultation individuelle.

Il comprend également l'autorisation de procéder à des représentations publiques au moyen d'ordinateurs installés dans les espaces publics de la Bpi et la diffusion qui pourrait être faite à destination de personnes morales de droit privé ou public, et en particulier de bibliothèques ou de groupes de bibliothèques.

La Bpi pourra autoriser les tiers à effectuer une diffusion sur leur site web de la participation du contractant ou à relayer sur leurs propres sites par le moyen d'Internet la participation susvisée et à laquelle ils auront eu accès par l'intermédiaire du site web de la Bpi.

b) Droit de reproduction

Les droits de reproduction et d'adaptation sont concédés dans le seul but et pour les actes de reproduction nécessaires à la communication publique précédemment mentionnée. A cet effet, la Bpi pourra procéder à une numérisation, à la fixation sur toute mémoire d'ordinateur à un enregistrement sonore ou audiovisuel. La Bpi pourra autoriser les tiers à reproduire sur leurs propres sites par le moyen d'Internet la participation du cocontractant. De même, elle pourra donner aux tiers la faculté d'effectuer une copie privée des pages du site de la Bpi.

Pour toute utilisation, il sera fait mention du nom du cocontractant et de sa participation. La Bpi ne pourra apporter de modification à la contribution du cocontractant que sous la réserve du respect du droit moral de celui-ci et après accord préalable du cocontractant.

La présente concession est accordée pour avoir effet en tous lieux et pour tout le temps que durera la propriété littéraire du cocontractant et de ses ayants droit, et ce d'après les législations tant françaises qu'étrangères, et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

Le cocontractant garantit à la Bpi la jouissance entière et libre de toute servitude des droits concédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconques.

Toute autre exploitation demeure réservée par le cocontractant. Dans l'hypothèse où la Bpi envisagerait une édition en librairie ou presse ou bien encore sous forme de vidéogramme ou de phonogramme, un contrat spécifique sera passé avec le cocontractant fixant les conditions de son autorisation du fait de l'utilisation envisagée.

ARTICLE 3 : REMUNERATION

La rémunération du cocontractant, due par la Bpi, sous réserve de l'exécution de sa prestation, est fixée au montant ferme et forfaitaire €
 soumis au titre de la CSG et de la Contribution pour
 le Remboursement de la Dette Sociale non déductibles
 fiscalement du revenu imposable au titre duquel
 elles sont acquittées par prélèvement de 2,9% calculé
 par précompte sur son montant réduit de 3 %, soit..... €
 et soumis au titre de la CSG déductible fiscalement
 au taux de 5,1% calculé par précompte sur ce même
 montant réduit de 3%, soit..... €.
 ce qui porte la **somme due** à €

Ce montant est réglé après service fait sur présentation du présent contrat par virement au compte ouvert au nom du cocontractant. Le délai global de paiement est de 45 jours à compter de la constatation du service fait par la Bpi. Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autres formalités des intérêts moratoires au profit du cocontractant, au taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir augmenté de deux points.

Le comptable assignataire chargé des paiements est Madame l'Agent Comptable de la Bpi.

ARTICLE 4 : ANNULATION

Dans l'hypothèse où la Bpi se verrait contrainte d'annuler la participation du cocontractant sans possibilité de report de date et dans le cas où l'annulation ne serait pas due à un cas de force majeure, tel fermeture des locaux mentionnés à l'article 1 pour cause de grève générale, catastrophes naturelles, menace grave d'attentat, guerre, mouvements sociaux dans les transports collectifs notamment, il sera versé au cocontractant, à titre d'indemnité d'annulation, 30 % du montant prévu à l'article 3 et ce, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

ARTICLE 5 : LITIGES

Pour toute contestation survenant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et qui ne pourrait être réglée à l'amiable, attribution de compétence est faite au Tribunal administratif de Paris.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Paris, le 14 novembre 2005

(signature manuscrite) :

Le cocontractant,
<Prénom> <Nom>

Le Directeur de la Bpi,
Gerald GRUNBERG

Annexe 4 : Tableau d'équivalence entre EAD et Unimarc

O = champs obligatoires dans la base Binum

F = Facultatifs

R = champs répétables

NR = non répétables

S = données signalétiques remplies par l'ingénieur du son lors de la transmission à l'équipe éditoriale

Métadonnées techniques		
	EAD	Unimarc
O R	<unitid type="cote">19970616-AnnBre-PR01_06-Bpi.Mp3	Cote du fichier
F NR	<scopecontent> <p> la manifestation s'est déroulée dans la salle Renoir</p>	
O NR	<physdesc> <physfacet attribut TYPE="SOURCE"> numérisation directe, DAT, cassettes, CD ...</physfacet>	126 zone codée enregistrement sonore \$a/0 Présentation matérielle Numérisation directe 135 Zone de données codées : ressources électroniques \$a/0 Type de document électronique h son
O NR	<physfacet attribut TYPE="Support"> 2 cassettes </physfacet> <physfacet attribut TYPE="Durée"> 1h30 </physfacet>	215\$a cassette audio (durée : 1h30)
O NR	<physfacet >statut du document</physfacet >	300 \$aOriginal statut du document ayant servi à la numérisation
F NR	<physdesc> <physfacet attribut TYPE="caracteristiques">	126 zone codée enregistrement sonore 126 \$a/4h, j ou u
F NR	<phystech><p> Marque-modèle convertisseur RME</p>	

O	<phystech><p>PC windows XP</p>	337\$aPC windows XP
NR		
O	<phystech><p>Pyramix, samplitude </p>	337\$aPyramix, samplitude
NR		
O	<phystech><p><date> date de	
NR	numérisation </date></p>	
O	<extent attribut TYPE="taille">	215\$a125Mo (uniquement pour le
NR	125Mo</extent>	fichier publié.
O	<physfacet attribut TYPE="type-	126 \$a/2 Type de son
NR	enregistrement">mono</physfacet>	a monaural plutôt z (= autre), sera complété par 135 (a / 0 / h)
O	<phystech><p> Fréquence	
NR	d'échantillonnage (44.1)	
O	<phystech><p> Résolution (16 bits)	
NR		
O	<extent attribut TYPE="duree-totale">	
NR	150Mo</extent>	
F	<originalsloc> <p>pour la localisation	
NR	des originaux</p>	
O	<physdesc attribut	
NR	ROLE="Numérisateur"> </physdesc>	
F	</phystech>	
NR	<odd><p> Notes techniques</p>	
F	<physdesc attribut TYPE="nombre-	
NR	fichier">	
O	<originalsloc>	966\$w20050606-DemBre- PA01_01-
R	<p><archref attribut HREF >adresse du fichier brut </archref > </p>	Bpi.Mp3 966\$w 20050606-DemBre- PR01_01- Bpi.Mp3 \$w = chemin utilisé par les films pour les réservations

F	<scopecontent> <p> <archref>cette	225\$aViva Brazil / ou \$i (sous
R	intervention appartient à la séance ...	collection) s'il y a une collection
	attribut HREF="Fichier séance.xml"	410 \$3pour créer une notice d'autorité
	<scopecontent> <p> <archref>cette	(pb : pas de contrôle d'autorité dans
	intervention appartient au cycle... attribut	Portfolio)
	HREF="Fichier cycle.xml"	<u>461 à 464 (en théorie)</u>
	<scopecontent> <p> <archref>cette	461\$t titre de la Collection
	intervention appartient à la collection...	464\$t titre de l'intervention
	attribut HREF="Fichier collection.xml"	Seul le 464 fonctionne dans Portfolio

Métadonnées de contenu saisies par l'équipe éditoriale		
	EAD	Unimarc
S	<title><titleproper> Expériences de la	200 1 \$a[La]démocratie participative au
O	démocratie participative au Brésil	Brasil\$i[la]Démocratie participative et
NR	</titleproper> </title>	les expériences locales de budgets
	<archdesc><did><unittitle> Expériences	participatifs \$i = titre de partie...
	de la démocratie participative au Brésil>	
	</unittitle>	
S	<date> pour les métadonnées <eadid>	210\$d2005
O	<unitdate normal="20020606">06 juin	Zone codée 100 \$a 0-7
NR	2002 </unitdate>	
S, F	<archdesc><did><origination><persname	200\$gHuchet, Bernard
R	>Huchet, Bernard </persname> </author>	(commissaire)
S, O	<archdesc otherlevel= « Intervention »>	200 \$a ou \$i
NR	<archdesc otherlevel= « seance »>	200 \$a
	<archdesc otherlevel= « cycle »>	225\$aViva Brazil ou \$i s'il y a une
	<archdesc level= « collection »>	collection
		225\$a
O	<eadid>FRBPI_AnnBre	966\$a 19970616-AnnBre- PR01_06-
R	<unitid type="cote">19970616-AnnBre-	Bpi.Mp3
	PR01_06-Bpi.Mp3	
F	<physdesc><extent> cette séance a été	300 \$a cette séance a été segmentée en 5
NR	segmentée en 5 interventions</extent>	interventions

O	<langmatériel><language>	101 0 ou 2 \$afre \$bpor
R	LANGCODE="fre"</language><language>LANGCODE="por"</language>	
O	<publisher>Bpi<address>Paris<date>200	210 \$aParis \$cBpi
NR	5</date></address>...<unitid COUNTRYCODE="FR"	102\$aFR
F	<genreform>Enregistrement	125 \$b code n = entretiens
NR	parlé</genreform>	204\$aEPARLE (Zone codée de la bpi qui sert d'appui à un index ; remplace le 200\$b)
F	<scopecontent> <p> notes </p>	300 \$a
NR		323 \$a Note sur les interprètes (pour les films, les vidéogrammes et les enregistrements sonores) 327 \$a Note de contenu 337 \$a Note sur la configuration requise (documents électroniques)
F	<abstract>	330 \$a résumé
NR		

F	<otherfinalid>	856	\$a
R	<archref HREF="http://spoutnik.mediactive.fr/~philogia/s programme_intervention.pdf" >Consultez le programme de la collection</archref> <bibliography> <bibref (rech) HREF="fichier.pdf"> 856\$a http://www.mercosur.org.uy/ (signet bpi) <relatedmaterial HREF= " www.bpi.fr " On peut utiliser plusieurs 856 : un pour le lien avec le document ; le 2 nd pour décrire le document (fichier word). Ces liens sont masqués par le champ 699. 126 \$a/7-12 Texte d'accompagnement z autre (pour les documents électroniques joints : programmes...)		
F	<scopecontent><p>Liste des œuvres	327\$aContient...	
R	diffusées <list> <item> title</title> <persname></persname>		
Indexation			
F	<controlaccess><persname>Spire,	200\$gNom de l'animateur	
R	Antoine attribut ROLE="animateur"<persname>		
O	<controlaccess attribut ROLE="auteur	Auteur	
R	><persname>Milani, Carlos </persname> autant d'auteurs qu'on le souhaite <persname attribut ROLE="animateur">Spire, Antoine </persname>	200 \$f auteurs (limités à trois) 700 \$3 14528855 \$aMilani\$bCarlos \$4070 200\$g co-auteurs, animateurs, commissaires.. 701\$3 11925354 \$aSpire\$bAntoine\$f194 6-....\$4470	
O	<controlaccess><subject	675 \$a MC CDU	
R	ENCODINGANALOG Unimarc> Bresil </subject>		

F	<controlaccess> <subject> Rapport avec	
R	la charte du service animation : fait de société</subject>	
O	<controlaccess> <subject>	606 \$a Descripteurs nom commun
R	ENCODINGANALOG rameau> vedettes	607 \$aVedette matière nom géographique
	matières rameau</subject>	608 \$a Vedette matière de forme, de genre
Lien avec les autres notices		
O	<scopecontent> <p> <archref>cette	Lien avec les documents supérieurs
R	intervention appartient à la séance ...	225\$a
	attribut HREF="Fichier séance.xml"	<u>461 à 464 (en théorie)</u>
	<scopecontent> <p> <archref>cette	461\$t titre de la Collection
	intervention appartient au cycle... attribut	464\$t titre de l'intervention
	HREF="Fichier cycle.xml"	Seul le 464 fonctionne dans Portfolio
	<scopecontent> <p> <archref>cette	
	intervention appartient à la collection...	
	attribut HREF="Fichier collection.xml"	
Données rétrospectives (K7) saisies par l'équipe éditoriale et utiles pour la sélection		
F	<scopecontent> <p> N° figurant sur les	
NR	cassettes	
F	<scopecontent> <p> Intérêt de	
NR	l'intervention	
O	<scopecontent> <p> Documents d'appui	126 \$a/7-12 Texte d'accompagnement
R	(programmes)	z autre
F	<physfacet attribut TYPE="qualite-son">	
NR	correct	
F	<scopecontent> <p> Introduction	
NR		
Métadonnées juridiques		
La balise <head> permet de créer des titres de chapitre dans l'EAD		

F	<accessrestrict> <p> Restrictions de	310\$a = disponibilité. Déjà utilisé pour le nombre de licence. Téléchargement autorisé ou non, à usage non commercial
R	communication des documents sonores. Idem pour les documents joints	
O	<userrestrict><p> Conditions d'usage et	310\$a
R	de reprographie : téléchargement...	

SMIL ou RICH MEDIA en cas de développement du multimédia (F, R)		
N° du sujet	Time-code	Description
1	02 :08.80	Quelques données sur le Brésil
2	22 :20.01	Budgets participatifs au Brésil

Annexe 5 : Le traitement des documents sonores dans Portfolio

Nom de champs	Exemple Unimarc
Métadonnées signalétiques	
Titre	200 1 \$a[La]démocratie participative au Brésil\$i[la]Démocratie participative et les expériences locales de budgets participatifs \$i = titre de partie...
Date	Zone codée 100 \$a 0-7
Commissaire	200\$gHuchet, Bernard
Cycle	225\$aViva Brazil / ou \$i (sous collection) s'il y a une collection 410 \$3pour créer une notice d'autorité (pb : pas de contrôle d'autorité dans Portfolio)
Métadonnées techniques	
Cotes des fichiers	966\$w20050606-DemBre- PA01_01-Bpi.Mp3 966\$w 20050606-DemBre- PR01_01-Bpi.Mp3 \$w = chemin utilisé par les films pour les réservations

Source de la numérisation (numérisation directe/DAT/cassette, CD)	126 zone codée enregistrement sonore \$a/0 Présentation matérielle Numérisation directe 135 Zone de données codées : ressources électroniques \$a/0 Type de document électronique h son
Nombre de support	215\$a cassette audio (durée : 1h30)
Statut du document (copie / original)	300 \$aOriginal statut du document ayant servi à la numérisation
Caractéristiques(78t, ¼ pouces)	126 zone codée enregistrement sonore 126 \$a/4h, j ou u
Plateforme / OS	337\$aPC windows XP
Logiciels utilisés	337\$aPyramix, samplitude
Taille du fichier publié (Mp3 128 kbps)	215\$a125Ko
Type d'enregistrement (mono / stéréo)	126 \$a/2 Type de son a monaural plutôt z (= autre), sera complété par 135 (a / 0 / h)
Localisation supports (cd)	Voir cote 966
Liens avec doc supérieur	461\$t titre de la Collection 464\$t titre de l'intervention
Liens avec le document inférieur.	Seul le 464 fonctionne dans Portfolio

Métadonnées de contenu	
Collection	225\$a
<i>Cycle</i>	225\$aViva Brazil ou \$i s'il y a une collection 410
Nombre de manifestations par cycles ou collection)	300 \$a
Nombre d'interventions par séance	300 \$a6 interventions

<i>Commissaire</i>	200\$gHuchet, Bernard
<i>Date</i>	Zone codée 100 \$a 0-7 210\$d2005
Cote (événement)	966\$a20050606-DemBre- PA01 01-Bpi.Mp3
Langues	101 0 ou 2 \$afre \$bpor
Pays d'édition	102\$aFR
<i>Titre</i>	200 1 \$a[La]démocratie participative au Brésil\$il\$[la]Démocratie participative et les expériences locales de budgets participatifs \$i...
Type de documents =	125 zone codée enregistrements sonores
Type d'animation	125 \$b code n = entretiens 200\$bEnregistrement sonore (norme) 204\$aEPARLE (Zone codée de la bpi qui sert d'appui à un index ; remplace le 200\$b)
Adresse bibliographique	210 \$aParis \$cBpi\$d2005
Notes	300 \$a 323 \$a Note sur les interprètes (pour les films, les vidéogrammes et les enregistrements sonores) 327 \$a Note de contenu 330 \$a résumé 337 \$a Note sur la configuration requise (documents électroniques)
Animateur	200 \$g
Intervenants (Co-auteurs) <u>2 possibilités</u> -3 auteurs principaux. Les autres intervenants sont traités comme des co-auteurs. -Traiter tous les	200 Titre et mention de responsabilité ; \$f Première mention de responsabilité ; \$g Mention(s) de responsabilité suivante(s) 200\$f Milani, Carlos \$f de Chaponay, Henryane, \$fSintomer, Yves \$gRecondo, David \$gSolinis, German

intervenants comme des auteurs	
Site Web	856 http://spoutnik.mediactive.fr/~philogia/science-s-po-poitiers/seminaires/demoparticipative/ (rech) 856 http://www.mercosur.org.uy/ (signet bpi) Le service SLL utilise plusieurs 856 : un pour le lien avec le document ; le 2 nd pour décrire le document (fichier word). Ces liens sont masqués par le 699.
Lien interne (bibliographie, documents joints..)	126 §a/7-12 Texte d'accompagnement z autre (pour les documents électroniques joints : programmes...)
Titre des œuvres diffusées	327 §a Contient...
Durée totale du fichier publié	127 §a zone codée enregistrement sonore
Lien avec le document supérieur et inférieur	Voir de 461 à 464 les 4 niveaux de liens 464 §a collection ou cycle 461 §a intervention Seul le 464 est possible dans Portfolio.
Doc° d'appui	126 §a/7-12 Texte d'accompagnement z autre
Droits du fichier sonore	310 §a = disponibilité. Déjà utilisé pour le nombre de licence. Téléchargement autorisé ou non, à usage non commercial
Domaines (rameau)	606 §a Descripteurs nom commun 607 §a Vedette matière nom géographique 608 §a Vedette matière de forme, de genre 675 §a MC CDU 606 §a Sciences sociales

Auteur	<p>700 \$314528855\$aMilani\$bCarlos \$40070</p> <p>\$3 Numéro de la notice d'autorité (NR)</p> <p>\$4 Code de fonction</p> <p>\$3 pose des problèmes techniques dans Portfolio. A la mi-novembre importation des noms communs et géographiques de la BnF doit devenir possible.</p>
Auteur secondaire	<p>\$313093181 \$aHuchet\$bBernard\$f1957-....\$4630</p> <p>701Co-auteur(s),personne physique</p> <p>\$4 à utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> -070 pour les intervenants et intervenants secondaires -630 pour le commissaire -470 pour l'animateur -040 pour le conteur <p>711\$a collectivité auteur</p>
	<p>699\$a « Consulter le document » sert à masquer le 856</p>

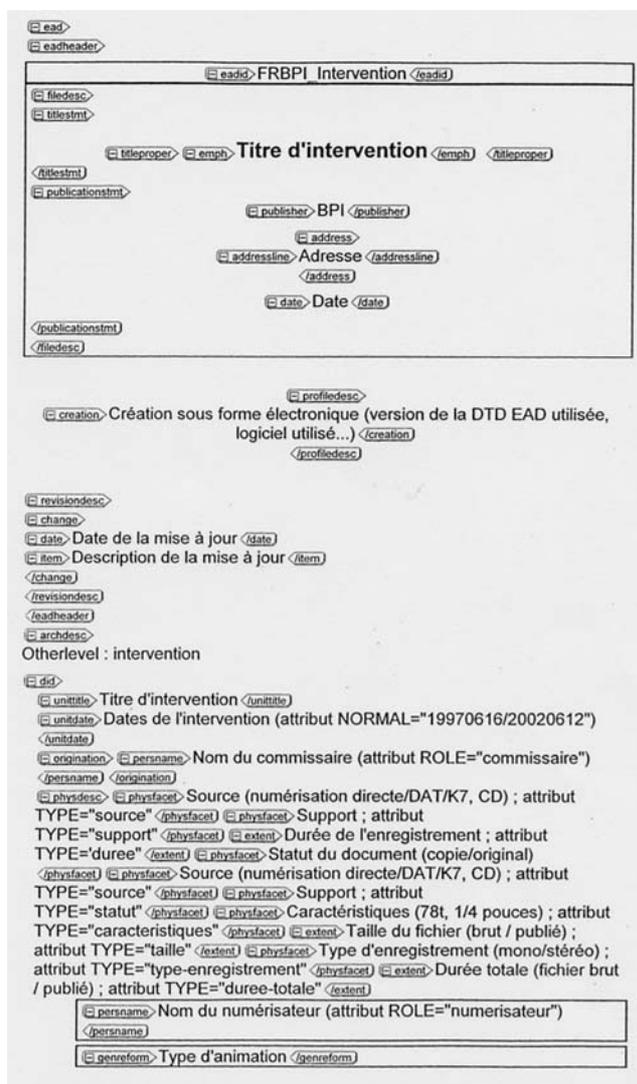
Annexe 6 : Inventaire

A	B	C	D	E	F	G	H	I
N°	Année	Type d'animation	Date	Collection	Cycle	Titre	Animateur	Commissaire
356	1993	Débat	4-fevr			José Cabanis		
357	1993	Débat	27-janv			Laïcité et pluralisme scolaire		
358	1993	Débat	3-mars		La genèse des œuvres	"Les règles de l'art" : genèse et structure du champ littéraire	Françoise Gaillard	
359	1993	Débat	4-mars			Les juifs en Allemagne : de l'émancipation à Auschwitz	Antoine Spire	Cremel, Thérè
360	1993	Débat	18-mars			Radioscopie du Maïtron, le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier	Antoine Spire	
361	1993	Débat	25-mars			Slawomir Mrozek et son théâtre	Gérard-Henri Durand	Cremel, Thérè

	J	K	L	M	N	O	P	Q
1	Intervenants	support	Localisation supports	N° intermédiaire	Cote	Catégorie	Notes	Lieu du débat
356								
357								
358								
359	Leenhardt, Jacques, Oster, Daniel, Prochasson, Schneider, Michel	1 k7 de 90 mn	BSA	N°13	19930303-GenOeu-k7090-01_01	Littérature	A propos de "Les règles de l'art" de Pierre Bourdieu	Salle d'actualité
360	Berding, Helmut, Bourel, Dominique, Goldschmidt, Georges-Arthur, Hilsenrath, Edgar, Traverso, Enzo	2 k7 de 90 mn	BSA	N°14 (1-2)	19930304-JuiAll-k7090	Histoire	A propos de "Les juifs en Allemagne : de la symbiose judéo-allemande à la mémoire d'Auschwitz" de Enzo Traverso et "Histoire de l'antisémitisme en Allemagne" de Helmut Herding	Salle d'actualité
361	Cordillot, Michel, Dreyfus, Michel, Pennetier, Claude, Perrot, Michelle, Racine, Nicole	2 k7 de 90 mn	BSA	N°19 (1-2)	19930318-Maitro-k7090-01_02 / 19930318-Maitro-k7090-02_02	Histoire	A propos du dernier volume du "Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier"	Salle d'actualité
362	Banu, Georges, Blonsky, Jan, Mrozek, Slawomir, Parent, Michel (lecteur), Kozimor, André	2 k7 de 90 mn	BSA	N°23 (1-2)	19930325-Mrozek-k7090-01_02 / 19930325-Mrozek-k7090-02_02	Théâtre	A l'occasion de la publication de "Théâtre 2" de Slawomir Mrozek	Salle d'actualité

	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB
1	Introduction	Intérêt	Doc* d'appui	charte du service	Site Web	Langues	Qualité du so	Durée	Titre des œu	Droits	Mode de consultation
355											
356											
357											
358											
359	Présentation de l'ouvrage de Bourdieu + opinion		Programme général / Programme détaillé	Hommage aux grandes figures littéraires, philosophiques et artistiques du 20 ^{ème} siècle	Biographie de Bourdieu: http://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Bourdieu						
360	Présentation des intervenants		Programme général / Programme détaillé	Mémoire							
361	Présentation des intervenants puis du Maître (l'œuvre et l'homme). 2ème K7 (uniquement face A)	intéressant	Programme général / Programme détaillé	Mémoire	Site du Maître: http://biosoc.univ-paris1.fr/						
362	2ème K7- Débute par la lecture, environ 5 min sur la face A.		Programme général / Programme détaillé	Hommage aux grandes figures littéraires, philosophiques et artistiques du 20 ^{ème} siècle	Biographie : http://www.theatre-contemporain.net/auteurs/aut-slawomir-mrozek-1268.html						

Annexe 7 : La DTD EAD – INTERVENTION



```

</physdesc>
<unitid> Cote du fichier (COUNTRYCODE="code pays" ;
REPOSITORYCODE="code institution" </unitid>
<langmaterial> <language> Langue 1 (attribut LANGCODE="fre")
</language> <language> Langue 2 (attribut LANGCODE) </language> </langmaterial>
<abstract> Résumé de la manifestation </abstract>
</did>
<phystech>
<p> Marque-modèle convertisseur </p>
<p> Plateforme / OS </p>
<p> Logiciels utilisés </p>
<p> <date> Date de numérisation </date> </p>
<p> Fréquence d'échantillonnage </p>
<p> Résolution </p>
</phystech>
<odd>
<p> Notes techniques </p>
</odd>
<originalsloc>
<p> Existence et localisation des originaux </p>
<p> Pour accéder au fichier brut, <archref> cliquez ici (donner dans l'attribut
HREF l'URI du fichier) </archref> ; si l'accès se fait en interne, donner à
l'attribut AUDIENCE la valeur "internal" </p>
</originalsloc>
<altformavail>
<p> Existence et localisation des copies </p>
</altformavail>
<scopecontent>
<p> Notes (ex. : cette animation a été réalisée en collaboration avec...) </p>
<p> <archref> Cette intervention appartient à la séance... (lien vers le
document supérieur : attribut HREF="Fichier.xml") </archref> </p>
<p> <archref> Cette intervention appartient au cycle... (lien vers le document
supérieur : attribut HREF="Fichier.xml") </archref> </p>
<p> <archref> Cette intervention appartient à la collection... (lien vers le
document supérieur : attribut HREF="Fichier.xml") </archref> </p>
<p> Liste des oeuvres diffusées
<list>
<item> <title> Titre de l'oeuvre 1 </title>
<persname> Auteur (attribut ROLE="auteur") </persname>
</item>
<item> <title> Titre de l'oeuvre 2 </title>
<persname> Auteur (attribut ROLE="auteur") </persname>
</item>
</list>
</p>
</scopecontent>
<otherfindaid> <archref> Autres catalogues : liens vers d'autres fichiers PDF (attribut
HREF="Fichier.pdf") </archref> </otherfindaid>
<bibliography> <bibref> Bibliographie : liens vers d'autres fichiers PDF (attribut
HREF="Fichier.pdf") </bibref> </bibliography>

```

<relatedmaterial>

<head> Sources complémentaires </head>

<p> <archref> Liens vers d'autres fichiers PDF (attribut HREF="Fichier.pdf")
</archref> </p>

<p> <extref> Liens vers sites web (attribut HREF="URL") </extref> </p>

</relatedmaterial>

<descgrp>

<head> Informations juridiques </head>

<accessrestrict>

<p> Restrictions de communication du fichier sonore </p>

<p> Restrictions de communication des documents joints </p>

</accessrestrict>

<userrestrict>

<p> Conditions de reproduction du fichier sonore </p>

<p> Conditions de reproduction des documents joints </p>

</userrestrict>

</descgrp>

<controlaccess>
<persname> animateur (attribut ROLE="animateur" ; ENCODINGANALOG pour équivalence avec UNIMARC ; lien avec fichier d'autorité par AUTHFILENUMBER) </persname>
<persname> Intervenant 1 (attribut ROLE="auteur" ; ENCODINGANALOG pour équivalence avec UNIMARC) </persname>
<persname> Intervenant 2 (attribut ROLE="co-auteur" ; ENCODINGANALOG pour équivalence avec UNIMARC) </persname>
<subject> Catégorie (CDU) (attribut ENCODINGANALOG pour équivalence avec UNIMARC) </subject>
<subject> Rapport avec la charte du service animation (attribut ENCODINGANALOG pour équivalence avec UNIMARC) </subject>
<subject> Domaine (RAMEAU) </subject>
</controlaccess>

</archdesc>

</lead>